# Guide de PÊCHE

# 83

ÉDITION 2022

GÉNÉRATION PÊCHE

Fédération départementale de pêche
et de protection du milieu aquatique du Var

**www.pechevar.fr**

83
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

# Le mot du Président

**2022 entre espoir et halieutisme…**

Nous avons vécu ces deux dernières années une situation particulièrement difficile où la crise sanitaire a fortement perturbé notre loisir.

Cependant les pêcheurs n'ont pas pour autant déserté les berges des cours d'eau et plans d'eau. Malgré l'arrêt de certaines actions promotionnelles, notre activité de plein air est repartie à la hausse depuis le début de la pandémie et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Cette motivation est encourageante pour les responsables associatifs que nous sommes. Qu'il s'agisse de la fédération ou des AAPPMA, les actions sur le milieu ont été effectuées.

L'année 2021 s'est terminée par le renouvellement des conseils d'administration des AAPPMA, des équipes nouvelles voient le jour.

En 2022, il en est de même pour la Fédération avec l'élection d'un nouveau conseil d'administration.

Une des préoccupations principales qui perdure, c'est l'aggravation du réchauffement climatique qui apporte de multiples problèmes. Nos agents suivent de très près cette évolution du milieu et nous intervenons à tous les niveaux.

Le territoire varois est accueillant avec de belles perspectives de parties de pêche. Une maison de la pêche et de la nature en Provence Verte a ouvert ses portes l'an dernier à Carcès au bord du lac de Sainte Suzanne. De nombreux visiteurs l'ont découverte.

En attendant des jours meilleurs sur le plan sanitaire, je vous souhaite d'excellents moments de détente au bord de l'eau, soit seul, soit en famille ou entre amis, en pratiquant ce loisir qui procure tant de joies en capturant ces beaux poissons qui vivent dans nos eaux varoises.

Prenez soin de vous cependant.

**Louis FONTICELLI,**
Président fédéral

**Votre hébergement pêche face aux rives du lac de Ste Suzanne (Carcès) !**

**- Domaine de Brauch -**

Hébergements labellisés « Pêche »
Deux appartements de 70 m² (jusqu'à 6 personnes par logement), terrasse avec vue sur le lac...
Location à la semaine ou au week-end (selon période)

**Tarifs et renseignements au 06 76 05 03 38**

# Sommaire

**Retrouvez également ce guide de pêche 2022 en ligne sur www.pechevar.fr**

## La pêche dans le Var


Fédération du Var : élus et salariés . . . . . p. 4
S'informer sur la pêche en eau douce . . . . . p. 5
Tarifs des cartes de pêche 2022 dans le Var . . . . . p. 6
Club Halieutique Interdépartemental . . . . . p. 7
Pêcher les grands lacs : lacs du Verdon, Carcès et Saint Cassien . . . . . p. 8 à 17
J'adhère à une AAPPMA . . . . . p. 18 à 53
Initiation Pêche . . . . . p. 54
Maison Départementale de la Pêche et la Nature . . . . . p. 55
Les Ateliers Pêche Nature . . . . . p. 56
Les Clubs Sportifs . . . . . p. 57
Les Moniteurs-guides de pêche . . . . . p. 58
Bénévolat pêche . . . . . p. 59
Vendeurs d'articles et d'appâts de pêche . . . . . p. 60 à 61
Les sites « Pêche en famille » . . . . . p. 62 à 65
Les Hébergements labellisés « Pêche » . . . . . p. 66 à 67


## La réglementation de la pêche dans le Var


Les Espèces piscicoles dans le Var . . . . . p. 68 et 69
Les Espèces Exotiques Envahissantes . . . . . p. 70 et 71
Réglementation générale et spécifique . . . . . p. 72 et 73
Les parcours « No Kill » . . . . . p. 74 à 77
Fishing regulation . . . . . p. 78 et 79
Zones humides, zones utiles ! . . . . . p. 80



**Conception et réalisation :** ©2022 Autrement Dit Communication 04 92 33 15 33 • **Comité de rédaction et relecture :** FDAAPPMA du Var, Louis FONTICELLI, Grégory BERTIN • **Crédits photos :** Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, les AAPPMA du Var, ©Shutterstock.com, ©Nico Gomez

## Le Conseil d'Administration

**Élection du Conseil d'Administration de la Fédération le 18 Mars 2022.**
**Pour connaître le Conseil d'Administration de la Fédération, consultez le site internet www.pechevar.fr**

## L'équipe de la Fédération, « À votre service ! »

### Maison Départementale de la Pêche et de la Nature

100, chemin du Paradou
83790 PIGNANS
Tél. 04 94 48 81 02
Mail : federation@pechevar.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

- **Service Administratif et Technique :** Olivier BONNEFOUS
- **Chargés de mission Continuité écologique et gestion piscicole :** Julien PREYNAT et Vincent MARIN
- **Agents de Développement :** Éric (Technique) et Guillaume (Animation),
- **Service Développement du loisir pêche :** Grégory BERTIN, tél. 06 85 55 67 09

## Restons connectés…

**federation@pechevar.fr** **par Messenger**

### www.pechevar.fr

*Pour tout savoir sur la pêche en eau douce dans le Var (où pêcher, la réglementation, les études et travaux sur les milieux aquatiques...)*

### Page Facebook Fédération de Pêche Var

*Rejoignez la communauté des pêcheurs varois. Déjà 6400 fans !*

NOUVEAU !

### Compte Instagram Fédération de pêche du Var

# Ouverture de la Fédération au public

**100, chemin du Paradou - 83790 PIGNANS - Du lundi au vendredi, de 9h à 12h**

# Tarifs des cartes de pêche 2022 dans le Var

**Il est possible d'acheter et d'imprimer en ligne votre carte de pêche. Connectez-vous sur le site :**

**www.cartedepeche.fr**

**La vente des cartes de pêche se fait uniquement par internet, de chez soi ou chez un revendeur équipé d'un ordinateur.**
Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche dans les cours d'eau et plans d'eau de première et seconde catégorie piscicole doit être porteur de sa carte de pêche en cours de validité.
Votre carte de pêche doit être présentée à tout contrôle des agents assermentés au titre de la Police de la Pêche.

## Les cartes de pêche annuelles…

**Carte réciprocitaire interfédérale personne majeure : 100 €**
Carte annuelle permettant de pêcher dans le Var et 90 autres départements réciprocitaires du Club Halieutique Interdépartemental (CHI), de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et de l'Union Réciprocitaire du Nord-Est (URNE).

- **Carte personne majeure : 77 €**
  Carte annuelle permettant de pêcher dans le Var.
- **Carte promotionnelle « découverte femme » : 35 €**
  Carte annuelle permettant de pêcher dans le Var et 90 autres départements réciprocitaires du CHI, de l'EHGO et de l'URNE. Pêche à 1 seule ligne.
- **Carte personne mineure : 21 €**
  Carte annuelle pour les jeunes de 12 à moins de 18 ans au 1er janvier de l'année, permettant de pêcher dans le Var et 90 autres départements réciprocitaires du CHI, de l'EHGO et de l'URNE.
- **Carte « découverte » : 6 €**
  Carte annuelle pour les jeunes de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année, permettant de pêcher dans le Var et 90 autres départements réciprocitaires du CHI, de l'EHGO et de l'URNE à une seule ligne.

**Vignette de réciprocité Interdépartementale du Club Halieutique : 35 € pour ceux qui ont acheté la carte personne majeure. (Voir page 7).**

Vous êtes membre d'une AAPPMA titulaire d'une carte de pêche prise en dehors du département du Var et vous avez acquitté votre CPMA (Cotisation Pour les Milieux Aquatiques) : Vous pouvez pêcher à une seule ligne sur les plans d'eau de barrage du Moyen Verdon (Sainte-Croix, Quinson et Esparron/St Julien) ainsi que le lac de Saint-Cassien.

## Les cartes de pêche occasionnelles…

- **Carte hebdomadaire : 33 €**
  Carte de pêche valable 7 jours consécutifs, entre le 1er janvier et le 31 décembre, permettant de pêcher dans le Var et 90 autres départements réciprocitaires du CHI, de l'EHGO et de l'URNE.
- **Carte journalière : 16 €**
  Carte de pêche valable 1 jour, entre le 1er janvier et le 31 décembre, permettant de pêcher dans le Var.

**Carte Majeure « Automnale »**

**38,50 €**

Carte valable du 1er septembre au 31 décembre permettant de pêcher dans le Var.

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ
www.cartedepeche.fr

# J'adhère au Club Halieutique Interdépartemental 2022

Le Club Halieutique a été créé pour favoriser l'exercice de votre activité dans les meilleures conditions, en aidant les fédérations qui vous accueillent à mettre en valeur leur domaine piscicole.

**91 départements (86 Fédérations en réciprocité).**

**37 départements du club halieutique interdépartemental (CHI) :**

Alpes de Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Haute-Corse, Corse du sud, Creuse, Dordogne, Drome, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Isère, Landes, Loire, Haute-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dome, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Haute-Vienne et l'Ile de la Réunion.

**37 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) :**

Ain, Allier, Calvados, Cher, Côtes d'Armor, Côte d'or, Eure, Eure et Loir, Essonne, Finistère, Ille et Vilaine, Indre, Indre et Loire, Loir et Cher, Loire Atlantique, Loiret, Maine et Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Orne, Haute-Saône, Saône et Loire, Sarthe, Deux Sèvres, Vendée, Vienne, Paris, Hauts de Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Val d'Oise, Yonne, Yvelines et Territoire de Belfort.

**17 départements de l'Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE) :**

Aisne, Ardennes, Aube, Doubs, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Seine Maritime, Somme, Vosges.

6 départements non réciprocitaires : Ardèche, Hautes Alpes, Lozère, Jura, Savoie, Haute Savoie

## 2 produits...

- **La carte réciprocitaire interfédérale « personne majeure » au prix unique de 100 €**

Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au Club Halieutique, matérialisée par une vignette de réciprocité pré-imprimée.

- **La vignette Club Halieutique au prix de 35 €**

Ce produit s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocitaire interfédérale « personne majeure » mais une simple carte « personne majeure » sur laquelle sera apposée la vignette.

## ...qui offrent quoi ?

### La réciprocité !

Les pêcheurs titulaires de l'un de ces 2 produits, une carte interfédérale « personne majeure » ou une carte « personne majeure » + la vignette, peuvent pêcher dans 91 départements de France !

## Bon à savoir

La réciprocité vous est offerte* si vous êtes titulaire d'une carte « hebdomadaire », d'une carte « personne mineure » (12/18 ans), d'une carte « découverte » (-12 ans) ou d'une carte découverte « femme » !

### Attention !

Sur certains plans d'eau, la vignette du Club Halieutique ou la carte réciprocitaire interfédérale « personne majeure » est exigée par le règlement intérieur de la fédération, pour tous les pratiquants, même pour les pêcheurs locaux. C'est en particulier le cas de tous les plans d'eau qui sont subventionnés par le Club Halieutique.

**Club Halieutique Interdépartemental (CHI)**
Résidence « Concorde 1 »
23, rue de Turenne
66100 PERPIGNAN
Tél. 04 68 50 80 12
club.halieutique@wanadoo.fr
www.club-halieutique.com

**Union Réciprocitaire du Nord-Est (URNE)**
Port de la Maladière
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 32 51 10 - Fax 03 25 03 32 93
urne.fede52.peche@orange.fr
www.urne-peche.fr

**Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)**
Moulin à Papier
28400 ST JEAN-PIERRE FIXTE
Tél. 09 72 53 74 58
secretariat.ehgo@gmail.com
www.ehgo.fr

# Lac de Sainte-Croix

## à Bauduen, aux Salles-sur-Verdon et à Aiguines

De réputation internationale, le lac de Sainte-Croix offre une destination pêche de premier choix. De la pêche facile de l'ablette au coup aux captures plus techniques des gros carnassiers (truites lacustres et brochets notamment), la pêche peut se pratiquer du bord ou en bateau. Il est d'ailleurs possible de louer des barques de pêche. Du bord, les bons postes de pêche sont nombreux, des roches noyées de Bauduen à l'aval du pont de Galetas à Aiguines. De nombreux campings ou gîtes situés autour du lac vous accueillent. Alors, offrez-vous un séjour de pêche dans un cadre majestueux permettant également la balade (plusieurs pistes) et le pique-nique… Plaisir garanti !

- **AAPPMA du Var gestionnaire :** La Truite Varoise du Verdon
- **Site pêche en famille :** Bauduen, piste des Chaumets, détails en page 60.
- **Surface :** 2200 hectares
- **Espèces piscicoles présentes :** omble chevalier, truite lacustre, brochet, sandre, perche commune, goujon, gardon, carpe, brème, ablette, tanche, perche soleil et gobie à tâche noire (espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques)…
- **Techniques de pêche conseillées :** traîne (pêche réglementée), leurres souples, poissons nageurs, coup et anglaise (ablettes, gardons, goujons ), jig, posé, cuillers, bombette, float-tube
- **Pêche en barque :** cales de mise à l'eau à Bauduen (entrée du village sous le parking et près des tennis), aux Salles-sur-Verdon (face à l'île du lac, à côté du Club nautique) et à Aiguines, anse du Galetas (plage de Chabassole - Hameau du Pont).

# Réglementation spécifique

## sur le lac de Sainte-Croix

### PÉRIODES ET MODES DE PÊCHE

- **Pêche à la traîne :**
  - Période d'ouverture : du 2e samedi de mars au 1er dimanche d'Octobre inclus
  - Modes de pêche : lorsqu'il est en action de pêche à la traine, chaque pêcheur doit être porteur du carnet de pêche remis par les fédérations 83 et 04. Celui-ci est à remplir à chaque sortie de pêche. De plus, en action de pêche, son embarcation doit porter, de façon visible, un fanion coloré de signalisation. Deux lignes de traine sont autorisées par pêcheur munies de deux appâts, naturels ou artificiels.
- **Pêche de la truite fario lacustre et de l'omble chevalier :**
  Période d'ouverture : du 2e samedi de mars au 1er dimanche d'octobre inclus
- **Pêche de la truite arc-en-ciel :**
  Période d'ouverture : toute l'année
- **Pêche du brochet et du sandre :**
  Période d'ouverture : toute l'année en dehors des zones de réserves temporaires « carnassiers » où la pêche est interdite du 2e samedi de mars au 2e vendredi de juin inclus (voir cartographie)
- **Pêche en bateau :**
  Modes de pêche : est autorisée soit la pêche à l'aide de 4 cannes par pêcheur munies de deux hameçons maximum, soit la pêche à l'aide d'une ligne montée sur canne où sont disposées des potences munies au maximum de 6 hameçons eschés avec des appâts artificiels, une seule ligne par pêcheur. Dans ce cas, le bateau doit être impérativement à l'arrêt.
- **Réserves de pêche, pêche interdite**
  - Réserve du Pont de Galetas : la limite amont est matérialisée par des pancartes à la queue de retenue et la limite aval, et le pont du Galetas, soit une longueur de 3000 m environ.
  - Pêche interdite : Sur le barrage, en amont et en aval jusqu'à la ligne de bouées
- **Camping et feux**
  Le camping et le feu sont interdits en dehors des aires aménagées et réglementées.

# Pecher les grands lacs...

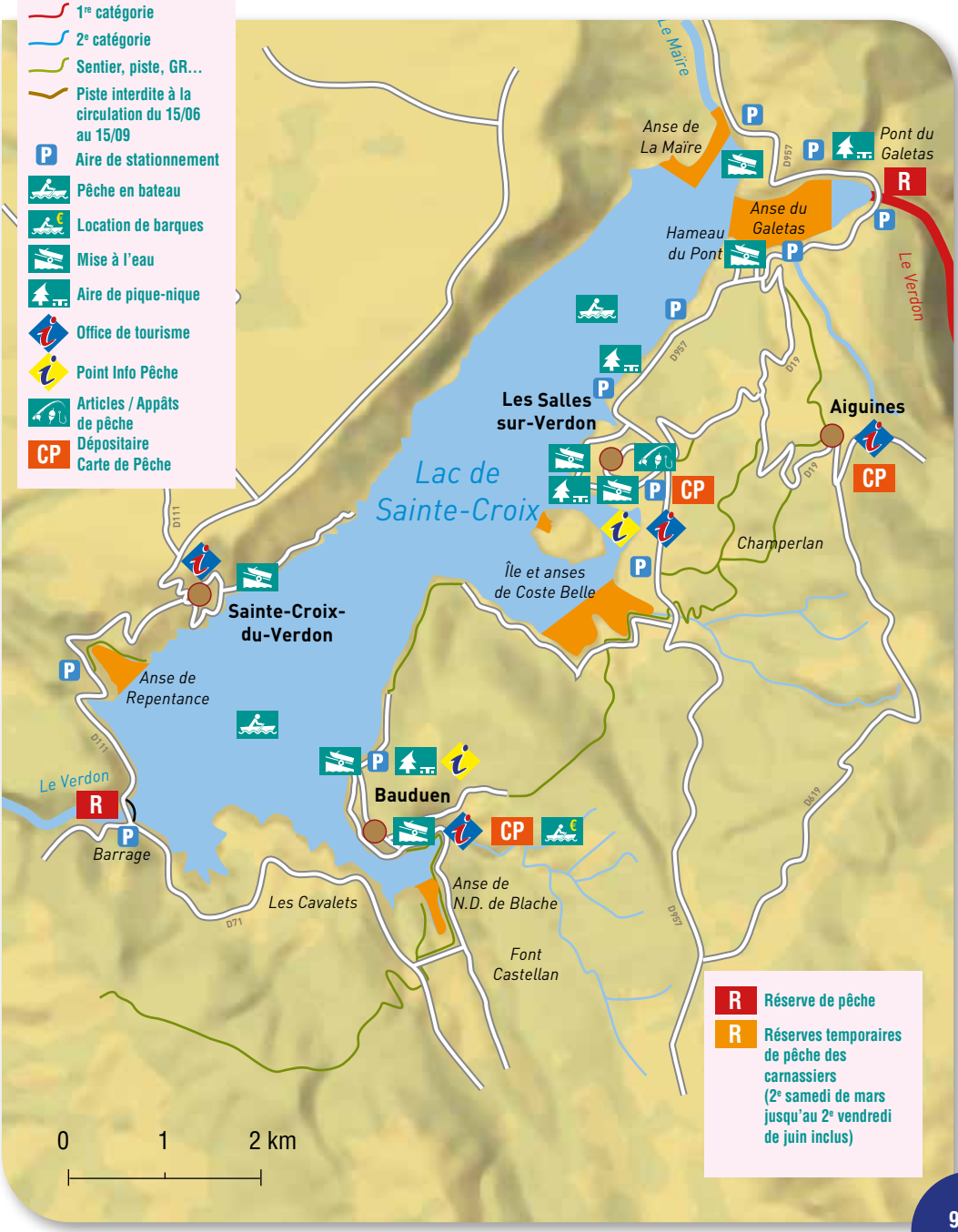

# Lac de Quinson

## à Régusse, à Artignosc et à Baudinard

Long de 11 km, le lac de Quinson est formé d'étroites gorges sauvages creusées par le Verdon qui s'élargissent par endroit pour former trois petites baies : Montpezat, Cadenon et Artignosc / Saint-Laurent. Dans ses eaux, le Brochet règne en maître ! Des déversements réguliers de grosses truites arc-en-ciel sont effectués afin de promouvoir l'halieutisme. Venez également faire une friture d'ablettes au coup, « leurrer » les perches communes et pique-niquer sur des tables installées à l'abri du soleil dans la baie d'Artignosc.

- **AAPPMA du Var gestionnaire :** La Truite Varoise du Verdon
- **Surface :** 190 hectares
- **Espèces piscicoles présentes :** brochet, perche, ablette, grosse truite arc-en-ciel, gardon, rotengle, goujon, carpe, tanche, chabot…
- **Site pêche en famille :** Baie d'Artignosc, détails en p 60
- **Techniques de pêche conseillées :** traîne (pêche réglementée), bateau, leurres souples, poissons nageurs, coup et anglaise (ablettes, gardons, goujons...), jig, posé, cuillers, bombette, float-tube…

# Réglementation spécifique

## sur le lac de Quinson

### PÉRIODES ET MODES DE PÊCHE

- **Pêche à la traîne :**
  - Période d'ouverture : du 1er Janvier au dernier dimanche de janvier et du 2e samedi de mars au 31 décembre
  - Modes de pêche : lorsqu'il est en action de pêche à la traine, chaque pêcheur doit être porteur du carnet de pêche remis par les fédérations 83 et 04. Celui-ci est à remplir à chaque sortie de pêche. De plus, en action de pêche, son embarcation doit porter, de façon visible, un fanion coloré de signalisation. Deux lignes de traine sont autorisées par pêcheur munies de deux appâts, naturels ou artificiels.
- **Pêche de la truite fario**
  Période d'ouverture : du 2e samedi de mars au 1er dimanche d'octobre inclus
- **Pêche de la truite arc-en-ciel, du brochet et autres poissons :**
  Période d'ouverture : toute l'année
- **Pêche en bateau :**
  Modes de pêche : est autorisée soit la pêche à l'aide de 4 cannes par pêcheur munies de deux hameçons maximum, soit la pêche à l'aide d'une ligne montée sur canne où sont disposées des potences munies au maximum de 6 hameçons eschés avec des appâts artificiels, une seule ligne par pêcheur. Dans ce cas, le bateau doit être impérativement à l'arrêt.
- **Pêche interdite**
  Sur le barrage, en amont et en aval jusqu'à la ligne de bouées
- **Camping et feux**
  Le camping et le feu sont interdits en dehors des aires aménagées et réglementées.

# Pêcher les grands lacs...

## Lac d'Esparron / St-Julien-le-Montagnier

Dernier barrage EDF du Verdon, le lac d'Esparron/St Julien le Montagnier permet de pratiquer toutes les pêches. Il abrite une belle population de poissons blancs pour les adeptes de la pêche au coup et permet, du bord ou en bateau, de traquer grosses truites arc-en-ciel et carnassiers.Soyez patients, de beaux brochets pourraient vous offrir le combat de votre vie! Il est possible de louer des barques en saison sur la Plage de St-Julien-le- Montagnier.

- **AAPPMA du Var gestionnaire :** AAPPMA du Bas Verdon
- **Surface :** 360 hectares
- **Espèces piscicoles présentes :** brochet, truite fario, corégone, truite arc-en-ciel, black bass, tanche, carpe, gardon, perche commune, sandre, ablette ...
- **Accès :** (Plage de St Julien).En venant de St Julien, prendre la D35 puis continuer sur la D8 (direction Gréoux).Suivre la route à droite avant le pont du Verdon. À la patte d'oie, prendre à droite et continuer sur environ 4 km (route sinueuse). **Attention :** du 1er juillet au 31 août l'aire de stationnement de la plage de St Julien est payante.
- **Techniques de pêche conseillées :** pêche en barque (Traîne, jig ou leurres), coup, anglaise ou feeder, poissons nageurs, leurres souples, posé.

**Stationnement plage de St-Julien réglementé.**

## Réglementation spécifique

sur le lac d'Esparron/St-Julien-le-Montagnier

### PÉRIODES ET MODES DE PÊCHE

- **Pêche à la traîne :**
  - Période d'ouverture : du 1er Janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre
  - Modes de pêche : lorsqu'il est en action de pêche à la traine, chaque pêcheur doit être porteur du carnet de pêche remis par les fédérations 83 et 04. Celui-ci est à remplir à chaque sortie de pêche. De plus, en action de pêche, son embarcation doit porter, de façon visible, un fanion coloré de signalisation. Deux lignes de traine sont autorisées par pêcheur munies de deux appâts, naturels ou artificiels.
- **Pêche de la truite fario et du coregone :**
  Période d'ouverture : du 2e samedi de mars au 1er dimanche d'octobre inclus
- **Pêche de la truite arc-en-ciel :**
  Période d'ouverture : toute l'année
- **Pêche du brochet et du sandre :**
  Période d'ouverture : du 1er janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre
- **Pêche d'autres poissons**
  Période d'ouverture : toute l'année
- **Pêche en bateau :**
  Modes de pêche : est autorisée soit la pêche à l'aide de 4 cannes par pêcheur munies de deux hameçons maximum, soit la pêche à l'aide d'une ligne montée sur canne où sont disposées des potences munies au maximum de 6 hameçons eschés avec des appâts artificiels, une seule ligne par pêcheur. Dans ce cas, le bateau doit être impérativement à l'arrêt.
- **Pêche interdite**
  Sur le barrage, en amont et en aval jusqu'à la ligne de bouées ainsi dans le périmètre de bouées autour de la station de pompage
- **Camping et feux**
  Le camping et le feu sont interdits en dehors des aires aménagées et réglementées.

# Pêcher les grands lacs...

CLIQUEZ IMPRIMEZ PECHEZ
www.cartedepeche.fr

## Légende

- 1re catégorie
- 2e catégorie
- Sentier, piste, GR...
- Aire de stationnement
- Réserve de pêche
- Pêche en bateau
- Mise à l'eau
- Location de barques
- Ponton « Handipêche »
- Aire de pique-nique
- Office de tourisme
- Point Info Pêche

## Lac de Carcès

D'une superficie de 99 ha, le lac de Sainte Suzanne, communément appelé « Lac de Carcès », est un haut lieu de la pêche du carnassier. Des perches communes aux sandres, il y en a pour tous les goûts! Mais ce n'est pas tout... Le lac est également un spot réputé pour capturer (et remettre à l'eau) de très belles carpes. Les beaux spécimen ne sont pas rares. Les rives du lac, faciles d'accès, et la population importante de poissons blancs (gardons, brèmes...) se prêtent également à la pratique de la pêche au coup.

- **AAPPMA gestionnaires :** « La Carçoise » et « le Gardon de Toulon et ses environs »
- **Espèces piscicoles présentes :** sandre, black-bass, brochet, silure, perche commune, carpe, gardon, brème, chevesne, tanche, rotengle, espèces nuisibles (poisson chat et perche soleil)
- **Techniques de pêche conseillées :** leurres souples, poissons nageurs, coup, anglaise, feeder, posé, cuillers, bombette, bouillettes, pellets et black bass.
- **Parcours «No Kill» carpes et black bass :** toute carpe et tout black bass capturés doivent être immédiatement remis à l'eau après photographie éventuelle.
- **Hébergement labellisé pêche :** Domaine de Brauch, détails en page 65.
- **Réserve de pêche :** de l'ancien pont au droit du pont actuel de la RD24 jusqu'à la limite de commune Vins / Carcès (voir cartographie ci-contre). La pêche depuis le pont de la RD24 est donc interdite.

Un ponton prioritaire pour les personnes à mobilité réduite a été mis en place. L'AAPPMA et la fédération remercient la Fondation Véolia, les transports Briatore et l'entreprise Maçonnerie Romani.

## Réglementation spécifique

### sur le lac de Ste Suzanne

Dans le Var, le camping et le feu sont interdits en dehors des aires aménagées et réglementées

- La pêche de la carpe est autorisée du 1er janvier au 2e dimanche d'avril inclus et du dernier samedi de mai au 31 décembre inclus. Pendant les périodes d'ouverture, la pêche de la carpe de nuit est autorisée uniquement trois jours par semaine, du vendredi 12h au lundi 12h.
- Pêche en « No Kill » : toute carpe et tout black bass capturés doivent être immédiatement remis à l'eau après photographie éventuelle.
- La détention en sac des carpes ainsi que leur transport est strictement interdit.
- La pêche en embarcation est interdite.
- Par réglement intérieur, la distance maximale de lancer ou le dépôt des lignes sont autorisés jusqu'à 100 mètres et 50 mètres latéralement depuis les rives.

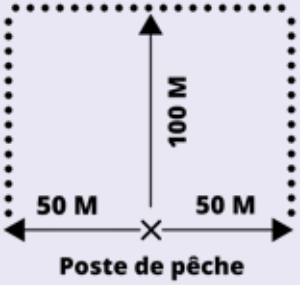

# Pêcher les grands lacs...

# Lac de Saint Cassien

## à Tanneron, Montauroux, Callian et les Adrets de l'Estérel

D'une superficie de 450 ha, le lac de Saint Cassien abrite un peuplement piscicole dominé par les espèces de la famille des cyprinidés (gardons, brèmes, ablettes...), qui coexistent avec les carnassiers. D'un point de vue halieutique, le lac de Saint Cassien se démarque par la présence de gros sujets (perches communes dépassant le kilo, gros sandres et brochets, silures...). De réputation internationale, la pêche de la carpe est une destination mythique que tout pêcheur amateur de ce poisson aura pêché au moins une fois dans sa vie. De la pêche ludique des ablettes en surface à la pratique du float-tube, le lac de Saint Cassien est la destination de tous les pêcheurs !
Composé de trois bras, le lac est plus accessible au sud et à l'Ouest, tandis que le Bras Nord, le plus profond, est privilégié par les pêcheurs en bateau (sondeur conseillé) car difficile d'accès. Pour les pêcheurs du bord, les meilleurs postes seront les pointes rocheuses ou herbiers. La pêche du silure s'est également fortement développée. Autour du lac, des commerces offrent la possibilité de louer des bateaux (avec ou sans moteur électrique), se désaltérer ou déjeuner (bar-restaurants) avec vue dominante sur le lac.

- **AAPPMA gestionnaires :** « La Belle Mouchetée du Canton de Fayence » et « La Fario »
- **Surface :** 450 hectares
- **Espèces piscicoles présentes :** brochet, sandre, silure glane, carpe commune, miroir et cuir, gardon, rotengle, brème, ablette, perche commune, black-bass, (écrevisse américaine, poisson chat et perche soleil, voir page 61).
- **Techniques de pêche conseillées :** toutes les techniques de pêche sont possibles, hormis la pêche à la traine
- **Ponton handipêche :** Près du pont du Pré Claou, commune de Montauroux, ce ponton est strictement réservé aux personnes à mobilité réduite. L'accès est possible en voiture jusqu'à la plateforme, avec panneau d'information, table de pique-nique…Attention : en fonction du niveau du lac, la pêche depuis le ponton ne peut être pratiquée.

# Réglementation spécifique

## sur le lac de St Cassien

**Secteurs classés en réserve ou interdits à toute activité**

- sur 300 mètres linéaires en amont de la galerie d'amenée à l'usine, secteur du barrage ;
- sur 300 mètres linéaires dans l'axe de la galerie d'amenée de déviation de la Siagne (Bras de Belluny);
- Dans le bras Sud, au niveau de l'anse du Vallon des Vaux, délimitée par un balisage au droit du vallon Charretier, toute activité est interdite toute l'année.

**Modes de pêche interdits**

La pêche à la carafe ou à la bouteille, aux fagots, au carrelet, à la vermée ou à la traine est interdite.

**Réglementation de la pêche de la carpe**

- La pêche de la carpe de nuit est interdite toute l'année.
- Dans le bras ouest, délimité en aval par un axe pris entre la base nautique et la pointe dite de « Kevin Ellis », et en amont par la limite de la réserve de Fondurane, la pêche de la carpe est interdite du 1er janvier au 30 juin inclus.
- La dépose des lignes en bateau est autorisée dans la limite des 100 mètres du poste de pêche.
- Les lignes doivent être signalées en surface par des repères flottants situés à l'aplomb des montages.
- L'emploi des repères flottants conçus de manière artisanale est interdit.
- Les carpes capturées doivent être immédiatement remises à l'eau après photos éventuelles.
- La détention en sac des carpes ainsi que leur transport est strictement interdit.
- Tout pêcheur doit rester à côté de ses lignes lorsqu'elles sont en action de pêche.
- Le poste de pêche doit être laissé propre au départ du pêcheur.
- Les réchauds à gaz et les feux sont strictement interdits toute l'année.
- Le camping sauvage est interdit sur le lac toute l'année. Les abris (tente, parapluie-tente, bivy…) sont interdits.

**Parcours No Kill « Black-Bass »**

La pêche du black-bass est autorisée du 1er au dernier dimanche de janvier inclus et du 1er juillet au 31 décembre inclus, avec remise à l'eau obligatoire pour cette espèce.

**Navigation et stationnement**

Ils sont déterminés par les deux arrêtés préfectoraux du 16 juin 1977 et du 11 juillet 1979.
Le premier interdit la navigation à moteur autre qu'électrique sur toute la surface de la retenue. Les zones interdites à la navigation sont celles citées dans le chapitre des secteurs classés en réserve.
Le second arrêté interdit le camping, le caravaning, quelqu'en soit la durée en dehors des aires aménagées et réglementées. L'utilisation des biwys ou autres abris est strictement interdite.

**Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : les sites de Fondurane et de la Fustière** (carte p.15) abritent une faune et une flore remarquables, patrimoine naturel qu'il faut protéger, dont nous sommes tous responsables. C'est pourquoi un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) y règlemente la fréquentation et la pratique de toutes les activités, dont la pêche de loisir. **Site de Fondurane :** sur l'ensemble du périmètre classé, la circulation, le stationnement, la navigation et la pratique des activités aquatiques y sont strictement réglementés. La pratique de la pêche depuis les berges est interdite du 01/01 au 30/06. **La pêche en embarcation est interdite toute l'année.** Par ailleurs, le site de la Fustière est inclus dans la zone qui est interdite à toutes activités (dite vallon des Vaux et délimitée en amont du vallon Charretier) selon l'AP du 20/09/2018.

# Pêcher les grands lacs...

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ
www.cartedepeche.fr

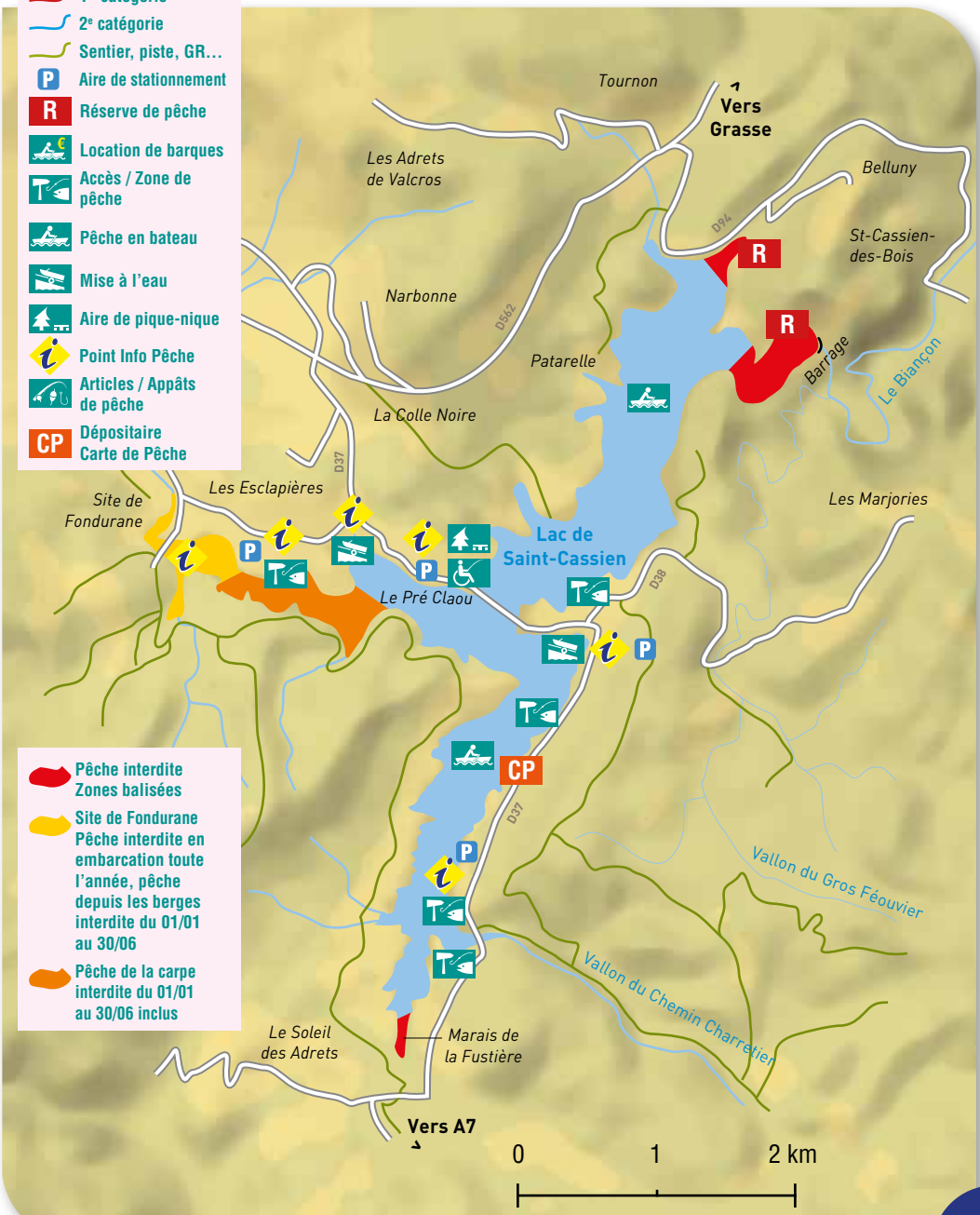

# J'adhère à une AAPPMA

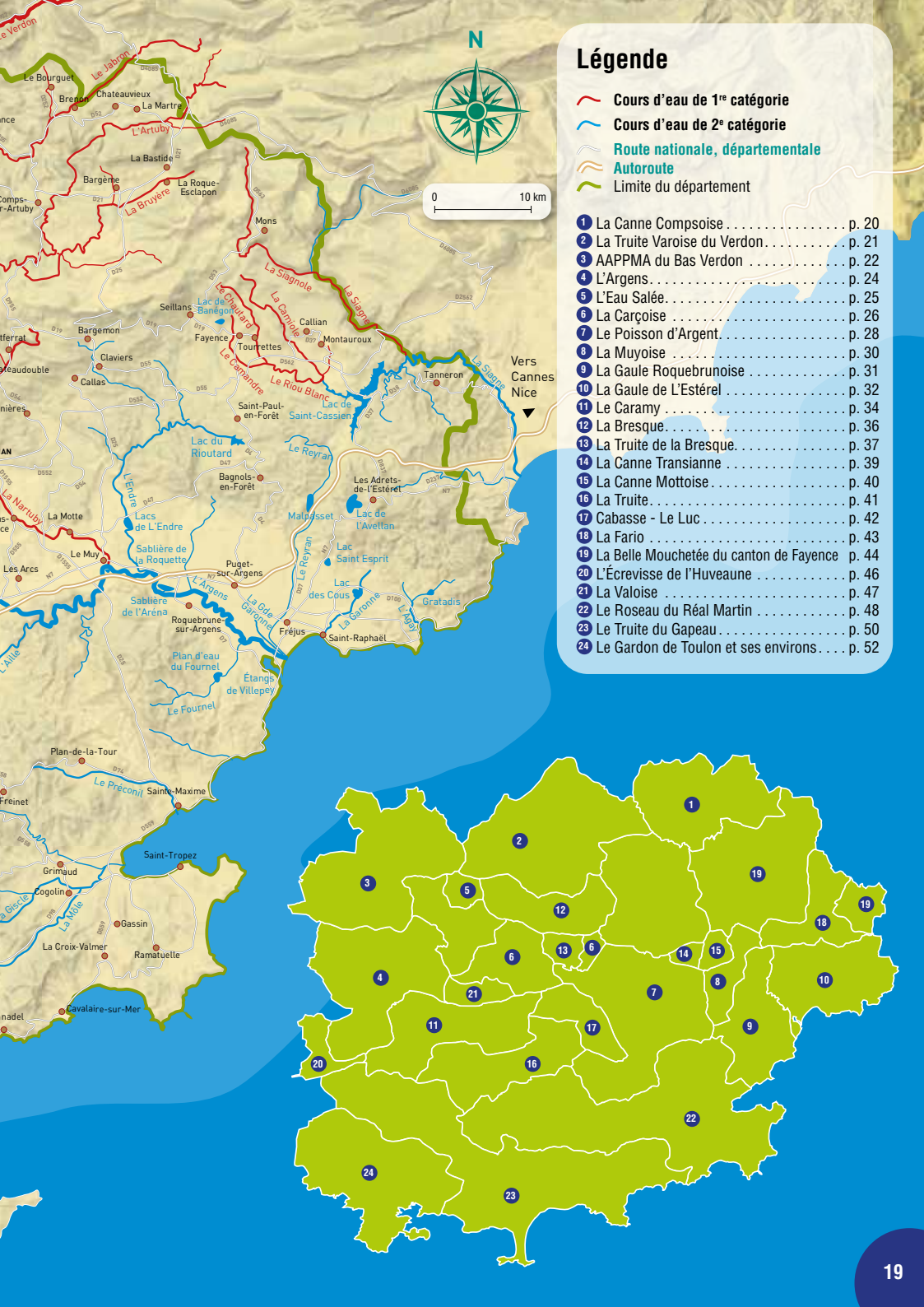


## Légende

- Cours d'eau de 1re catégorie
- Cours d'eau de 2e catégorie
- Route nationale, départementale
- Autoroute
- Limite du département


1 La Canne Compsoise . . . . . p. 20
2 La Truite Varoise du Verdon . . . . . p. 21
3 AAPPMA du Bas Verdon . . . . . p. 22
4 L'Argens . . . . . p. 24
5 L'Eau Salée . . . . . p. 25
6 La Carçoise . . . . . p. 26
7 Le Poisson d'Argent . . . . . p. 28
8 La Muyoise . . . . . p. 30
9 La Gaule Roquebrunoise . . . . . p. 31
10 La Gaule de L'Estérel . . . . . p. 32
11 Le Caramy . . . . . p. 34
12 La Bresque . . . . . p. 36
13 La Truite de la Bresque . . . . . p. 37
14 La Canne Transianne . . . . . p. 39
15 La Canne Mottoise . . . . . p. 40
16 La Truite . . . . . p. 41
17 Cabasse - Le Luc . . . . . p. 42
18 La Fario . . . . . p. 43
19 La Belle Mouchetée du canton de Fayence p. 44
20 L'Écrevisse de l'Huveaune . . . . . p. 46
21 La Valoise . . . . . p. 47
22 Le Roseau du Réal Martin . . . . . p. 48
23 Le Truite du Gapeau . . . . . p. 50
24 Le Gardon de Toulon et ses environs . . . . p. 52

# La Canne Compsoise

**Président : Robert DURANDO • Tél. 06 88 78 54 80**

### OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

**Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr**

- **Office de Tourisme de Comps :** Tél. 04 94 50 87 82
- **Camping Humawaka à Comps (avril à octobre)** Tél. 04 94 85 68 34
- **Office de Tourisme de la Martre, le Logis du Pin :** 04 94 84 81 68

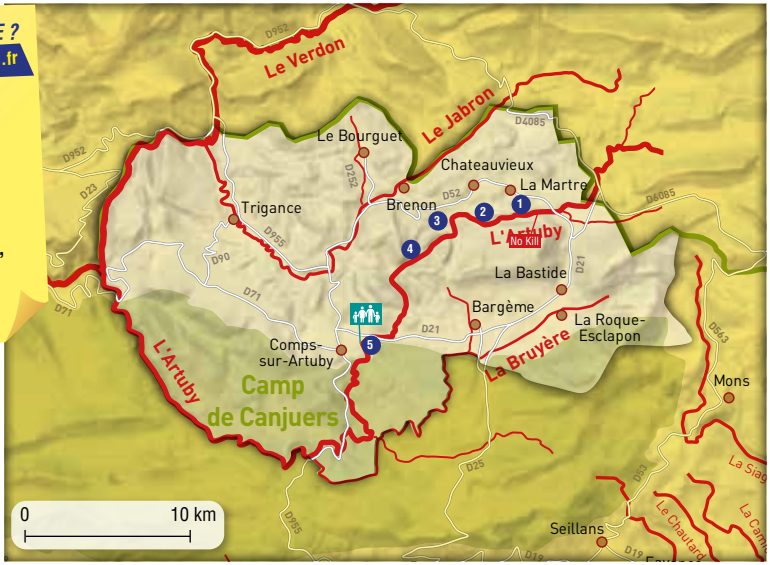


**Légende**

- 1re catégorie
- No Kill Parcours « No Kill »
- Sites pêche en famille

## L'Artuby

### entre Comps et La Martre

Entre plaines et gorges sauvages, l'Artuby permet la pratique d'une pêche familiale ou sportive. Les amateurs de pêche itinérante rejoindront les gorges de la Martre ou de Mauvasque, de belles surprises les attendent... Le parcours du plan d'Anelle à la Martre, plus accessible, vaut également le détour. Les truites, quand elles sont décidées à mordre, y sont nombreuses. Pour les adeptes, un parcours « No Kill » de 1200 m est en place depuis 2007.

Vous pourrez également pêcher en famille dans la plaine de Comps (lieu-dit « l'Ecluse ») et au pont Madame de la Martre, où l'AAPPMA effectue des déversements de truites arc-en-ciel... De belles fritures de vairons sont possibles

- **Bons coins :** ❶ Gorges de la Martre et parcours No-kill ❷ Pont Madame, ❸ plan d'Anelle, ❹ Gorges de Mauvasque, ❺ « la souche » en amont et « l'écluse » en aval du pont de la D21
- **Parcours « No Kill » :** détails en page 77
- **Pêche et accès strictement interdits :** Camp de Canjuers, chemin du « mauvais pont » en amont jusqu'au pont de l'Artuby en aval
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, truite arc-en-ciel, barbeau méridional, vairon, chevesne, blageon
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup (friture de vairons ou truites arc-en-ciel), petits poissons nageurs...

L'Artuby, gorges de Mauvasque

## Le Verdon

### à Trigance, et affluents

Parcours de 800 m environ, en rive gauche, du pont de Carajuan (limite aval) jusqu'à la confluence avec le ravin du Riu, face au Moulin de Soleil. Truites fario, chevesnes, barbeaux fluviatiles se capturent à toutes les techniques de pêche autorisées.

- **Affluents :** La Bruyère, le Jabron (première catégorie) : truite fario, barbeau méridional, vairon, blageon...
- **Pêche et accès strictement interdits :** Camp de Canjuers, dans la Bruyère « Ubac des Fourches » en amont jusqu'à la confluence avec l'Artuby

## Déversement de truites arc-en-ciel

**À Comps : 12/03, 02/04, 23/04, 14/05, 05/06, 11/06**
**À la Martre : 12/03, 02/04, 23/04, 28/05**
**Trigance (Le Jabron, sablière) : 14/05**
**Château Rima (La Martre) : 28/05, 16/07**

Président : Louis FONTICELLI • Tél. 04 94 80 72 84 • 06 08 71 82 80 • fonti.l@wanadoo.fr


**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- **Mairie d'Artignosc**
  Tél. 04 94 80 70 04
- **Offices de Tourisme** d'Aiguines, Aups, Bauduen, Les Salles s/ Verdon et Régusse
- **Hôtel Restaurant l'Ermitage**
  aux Salles sur Verdon
  Tél. 04 94 84 22 40

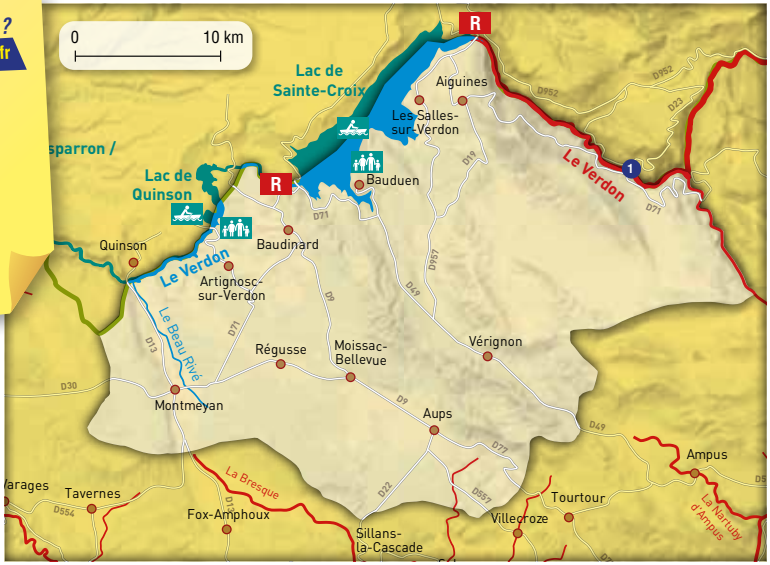


**Légende**

- 1re catégorie
- 2e catégorie
- Sites pêche en famille
- R — Réserve de pêche
- Pêche en bateau

## Les Gorges du Verdon

### à Aiguines

En rive gauche, le Verdon à Aiguines déroule sur 21 km ses gorges fabuleuses et éblouissantes. Cependant, le secteur s'adresse à des pêcheurs sportifs et avertis. Le sentier des cavaliers (D71) sera le parcours le plus accessible. Toutes les techniques de pêche de la truite sont possibles. De grosses truites lacustres seront peut-être au rendez-vous ! Chaussures de marche et bonne condition physique indispensables.

- **Bons coins :** ❶ sentier des cavaliers
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, chevesne, barbeau fluviatile…
- **Techniques de pêche conseillées :** mouche, toc, vairon et mort-manié, cuillers, poissons nageurs...

### Déversement de truites arc-en-ciel

**Lieu :** Lac de Quinson à Artignosc
**Périodes :** 2 en mars puis 1 tous les mois suivants jusqu'à la fin de l'année sauf juillet et août.

**Lieu :** Sur Gréoux/ Esparron à Montmeyan plage
**Période :** 1 en avril et 1 en septembre

## Lac de Quinson

### à Régusse, à Artignosc et à Baudinard


Détails en page 10


## Lac de Sainte Croix

### à Bauduen, aux Salles-sur-Verdon et à Aiguines


Détails en pages 8 et 9

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- Camping municipal de Ginasservis
- Tabac / Presse Au petit bonheur la chance à Ginasservis
- Magasin Proxi de St Julien le Montagnier
  Tél. 04 94 72 24 43
- Cave à Vin - Épicerie fine Le comptoir de Juliette à Vinon sur Verdon

**Légende**

- 1re catégorie
- 2e catégorie
- No Kill — Parcours « No Kill »
- Site pêche en famille
- Pêche en bateau

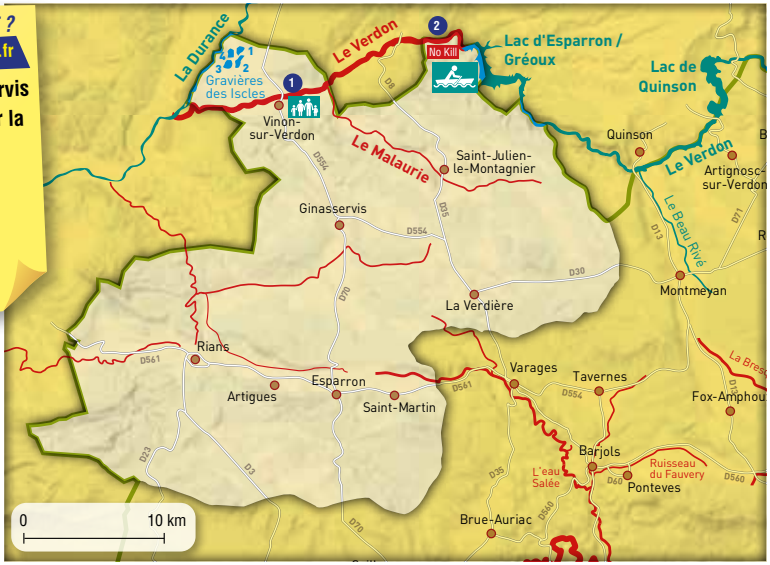


# Le Verdon

## entre Vinon et St Julien le Montagnier

*Le Bas Verdon à Vinon*

À Vinon (jusqu'à près de 300 m en amont de la confluence avec le Malaurie) et St Julien le Montagnier (Parcours No-kill en page 77), c'est le royaume des grosses truites ! Sur près de 20 km, le bas Verdon, cours d'eau très large, offre des zones de grossissement favorables à la truite à l'aval du boudin de Gréoux et une présence plus forte de salmonidés (parcours no Kill) à son amont sous l'influence du Colostre, petit affluent en rive droite (Alpes de Haute-Provence). L'influence des barrages a conditionné un peuplement piscicole unique dans le Var où coexistent truites, brochets et barbeaux fluviatiles, poissons combatifs. En 2020, l'AAPPMA a introduit des ombres communs. Cette nouvelle espèce piscicole est en « No-kill ».

- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, ombre commun (No-kill), vairon, brochet, barbeau fluviatile, chevesne, blageon, hotu, gardon, chabot...
- **Bons coins :** 1 amont et aval du pont de la D554 (parking), 2 amont du parcours de santé de Gréoux (« No Kill »)
- **Techniques de pêche conseillées :** pêche à la mouche, appâts naturels, lancer léger (cuillers et leurres), vairon et mort manié, flotteur, posé, coup...
- **Parcours « No Kill » :** détails en page 65
- **Site pêche en famille :** Vinon, proche du camping municipal, détails en page 57

**Réglementation spécifique dans le Bas Verdon**

La taille légale de capture des truites fario est de 30 cm.
La pêche est ouverte du 2e samedi de mars au 1er dimanche d'octobre inclus.

# Lac d'Esparron / St Julien le Montagnier

Détails en page 11.

## Déversement de truites arc-en-ciel

• Lieux : information par affichage chez nos revendeurs, les bars et les panneaux lumineux du village de Vinon.
Abonnez-vous au blog pour connaître les dates et lieux de déversements : http://basverdonpeche.over-blog.com

## MARQUAGE DE TRUITES FARIO DANS LE BAS VERDON :

### *Pêcheurs, soyez vigilants !*

En Octobre 2020, la Fédération et l'AAPPMA du Bas Verdon ont mandaté l'Interface Scimabio afin de procéder au marquage de 50 truites fario adultes et mieux connaître la migration de l'espèce. Pêcheurs, si vous apercevez une cicatrice au niveau de l'abdomen d'une truite fario, merci de bien vouloir remettre ce poisson à l'eau vivant dans les meilleures conditions. Si celle-ci ne pouvait être remise à l'eau vivante, merci de contacter la Fédération au 04 94 48 81 02 afin de récupérer l'émetteur.

# Ruisseau du Vallon du Pont à la Verdière
# Source de La Foux à Ginasservis

Ruisseaux de plaines avec un faible écoulement selon les années, la gestion piscicole est orientée vers le déversement de truites arc-en-ciel.

# Gravières des Iscles
## à Vinon sur Verdon

- **Surface :** 20 hectares
- **Accès :** à Vinon, prendre au rond-point situé après le Pont du Verdon la D554 en direction de Manosque. Suivre la route sur 1,5 km environ puis prendre à gauche au panneau indiquant « CBA Carrières ». Continuer alors tout droit jusqu'à un virage vers la gauche. Garez-vous ensuite sur l'aire stabilisée sur votre droite.

### RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE PAR GRAVIÈRE :

**Gravière 1 :** No-kill carpe et amour blanc
**Gravière 2** « Notre Dame des Tousques » : No-kill hivernal truite-arc-en-ciel pendant la période de fermeture de la première catégorie, leurres et mouches uniquement
Le reste de l'année une seule canne tenue à la main et 3 truites maximum par jour et par pêcheur
No kill amour blanc
**Gravière 3 :** Pêche de la carpe la nuit toute l'année sauf de la nuit du jeudi au vendredi, Carpe en No-kill
**Gravière 4 :** No-kill tous carnassiers,
Float tube autorisé pendant la période d'ouverture aux carnassiers. Interdiction du float tube sur la partie Nord du plan de l'ouverture du carnassier jusqu'au dernier samedi de juin afin de préserver les frayères à Black bass. (cartographie sur place)

Le bateau amorceur est interdit sur l'ensemble des gravières.

Situées à Vinon, ces 4 anciennes gravières d'extraction de granulat dans le lit majeur de la Durance restent aujourd'hui en eau de façon pérenne. Elles abritent, selon les plans d'eau, des gardons, des carpes et quelques brochets. Une des gravières est destinée aux déversements de truites arc-en-ciel.

- Lac 1 : carpes et gardons, tanches, brochets, black-bass et perches communes
- Lac 2 destiné au déversement de truites arc-en-ciel
- Lac 3 : carpes
- Lac 4 : brochets, black-bass, perches communes et gardons

Gravière 1

Gravière 2

Gravière 3

Gravière 4

# L'Argens

aappma.argens.83

Président : Laurent CAMPAGNET • Tél. 04 94 69 03 47 (16h - 19h) • aappmalargens@gmail.com

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- **Bar des Sports à Bras :** Tél. 04 94 69 90 23
- **Office de Tourisme de St Maximin :** Tél. 04 94 59 84 59

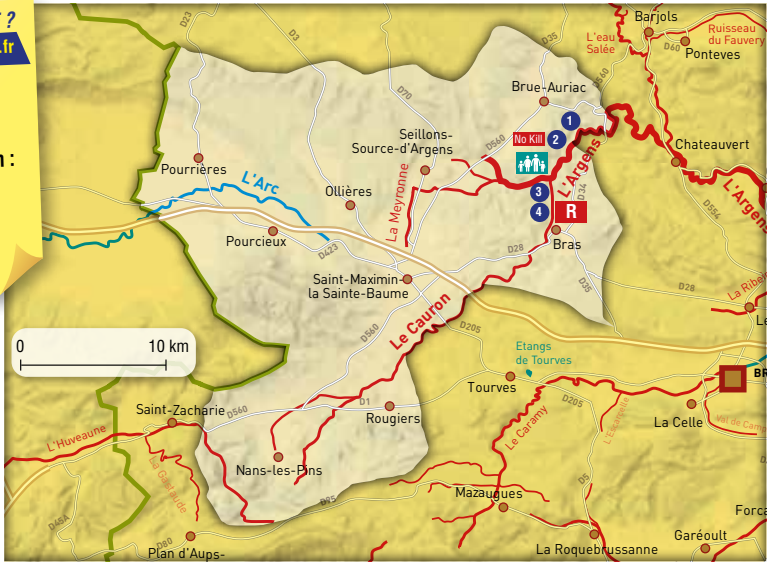


**Légende**

- 1re catégorie
- 2e catégorie
- No Kill Parcours « No Kill »
- Sites pêche en famille
- R Réserve de pêche

## L'Argens

### entre Brue-Auriac et Bras

Les eaux calcaires de l'Argens ont dessiné le lit de la rivière, mélant petits seuils (tufs calcaires), grandes chutes, calmes et courants plus ou moins rapides. Le pêcheur itinérant va privilégier la partie amont du secteur (pont de Saint Sumian) et l'amont de la chute du Tombereau, tandis que cette cascade, régulièrement empoissonnée en truites arc-en-ciel, offre un cadre idéal pour la pêche en famille. Tentez également la pêche de l'écrevisse « Signal » entre juillet et la fermeture de la première catégorie piscicole, celles-ci sont nombreuses (voir page 73).

- **Bons coins :** ❶ pont de St Sumian (Amont), ❷ pont de la Cadette (amont et aval), ❸ chute du Tombereau et amont.
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, truite arc-en-ciel, barbeau méridional, chevesne, blageon, (écrevisse « signal », voir page 73)
- **Site Pêche en Famille :** confluence Cauron/Argens, détails en page 60.
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs, balances à écrevisses...
- **Parcours « No Kill » :** détails en page 76.

## Le Cauron à Bras

Sur près de 6 km, dans la commune de Bras, coule le Cauron. Affluent de l'Argens, cette rivière à la végétation dense mèle micro seuils et courants tantôt rapides tantôt lents. Dans ces lieux, la truite fario, bien présente, se mérite! La pêche dans le Cauron demande discrétion et technicité afin d'éviter de laisser vos montages dans les arbres ! Pour préserver le milieu naturel, l'AAPPMA vous conseille de pêcher l'écrevisse « Signal » depuis les berges.

**Réglementation spécifique**

Dans le Cauron à Bras, la pêche de la truite et de toute espèce piscicole est interdite depuis la limite aval de la réserve de pêche jusqu'au seuil de la Palun, soit sur 1000 m. Seule la pratique de la pêche à la balance pour les écrevisses est autorisée, uniquement depuis les berges.

- **Bons coins :** ❹ de la confluence avec l'Argens à l'aval de la réserve de pêche.
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, vairon, chevesne, gardon, blageon, (écrevisse « signal » voir p. 73).
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs, balances à écrevisses (voir réglementation p. 73)
- **Réserve de pêche :** du pont de l'Alouette (D35) à la confluence avec le ruisseau du Moulin, dans le village de Bras.

## Déversement de truites arc-en-ciel

**Lieux : Le Tombereau à Bras / Périodes : de mars à juin**

**Réglement intérieur**

La taille légale de capture des truites fario est de 27 cm.

# L'Eau Salée

CLIQUEZ IMPRIMEZ PECHEZ
www.cartedepeche.fr

Président : Jean-Louis BOURELLY • Tél. 04 94 77 13 12 • jean-louis.bourelly@orange.fr

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- **Journaux / Tabac à Tavernes**
  Tél. 04 98 05 36 00
- **Cave vinicole de Barjols**
- **Maison de la Presse à Barjols**

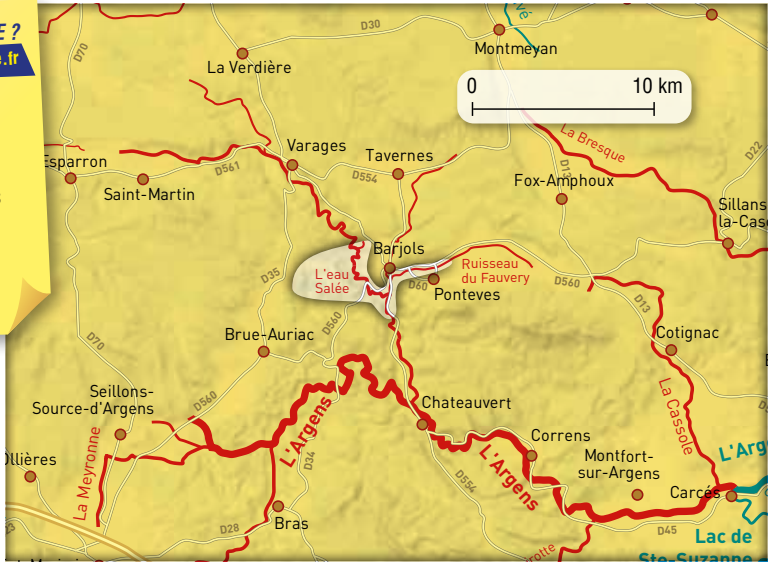


## Le Ruisseau

### de Pontevès

À Pontevès, l'AAPPMA assure des déversements de truites arc-en-ciel. Entre les 2 ponts de la D60, près d'1 km de parcours de pêche se prête à la pêche de ce salmonidé. L'AAPPMA réserve également des déversements de truites pour les enfants de moins 16 ans au « trou de Fauvery » à Barjols.

Pour s'y rendre, suivez la rue des tanneurs, couverte au niveau des pompiers, prendre à gauche le pont du ruisseau et prendre de suite à gauche l'impasse de Fauvery. Vous pourrez vous garer au bout de cette impasse.

Plus en aval, la rivière conflue avec l'Eau Salée. Ce sera le départ d'un nouveau parcours en remontant le ruisseau de Pontevès. Le secteur de cours d'eau est étroit (5/6 mètres de largeur) mais les truites fario, globalement de petite taille, sont assez bien représentées. Les zones de courants et de calmes alternent, pour les plus expérimentés la pêche à la mouche se prête bien à ce profil. Sinon un appât naturel bien présenté attirera salmonidés ou chevesnes.

*Le ruisseau de Pontevès, en amont de la confluence avec l'Eau Salée*

MAISON RÉGIONALE DE L'EAU

***Centre de ressources pour l'éducation à l'environnement***
**Renseignements au 04 94 77 15 83**
**www.maisonregionaledeleau.org**
**contact@mrepaca.com**

# La Carçoise

Président : Daniel LOUIS • 06 76 05 03 38 • carpdan@live.fr

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- **Toutou Calin à Carcès :** Tél. 04 94 04 32 59
- **La Guinguette du lac, Lac de Carcès :** 04 94 04 51 02
- **Office de Tourisme de Carcès :** 04 94 04 59 76
- **Office de Tourisme de Correns :** 04 94 37 21 31
- **Office de Tourisme de Cotignac :** 04 94 04 61 87

## Légende

- 1re catégorie
- 2e catégorie
- Sites pêche en famille
- No Kill — Parcours « No Kill »
- Carpe de nuit

# Le Lac de Sainte-Suzanne

Détails en pages 12 et 13.

# L'Argens

## entre Montfort et Carcès

L'Argens est, avec le Verdon, le cours d'eau le plus large du département. À l'amont de la confluence avec le Caramy, le cours d'eau, classé en première catégorie piscicole, abrite principalement chevesnes, barbeaux fluviatiles et truites fario. Adeptes de la pêche à la mouche, vous pourrez vous adonner à cette technique les pieds dans l'eau (quand les débits le permettent, fin de printemps et été). Les accès sont peu nombreux, il est conseillé de s'équiper d'une combinaison étanche (Wader, cuissarde). Malgré une densité de truites relativement faible, de beaux sujets sont capturés chaque année. À l'aval de la confluence avec le Caramy, classé en seconde catégorie piscicole, grosses truites fario, truites arc-en-ciel, et cyprinidés cohabitent avec les carnassiers. Les accès aux berges ne sont pas toujours aisés, renseignez-vous auprès des collectivités piscicoles (AAPPMA, Fédération).

- **Bons coins :** 1 amont et aval de la confluence avec le cours d'eau « la Ribeirotte », 2 confluence avec le Caramy, 3 lieu-dit « Les Cabrières » (D562), 4 lieu-dit « Séguemagne » et 5 pont de Pardigon (D562)...
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, truite arc-en-ciel, brochet, sandre, perche commune, barbeau fluviatile, chevesne, blageon, gardon, tanche, carpe, (poisson chat, perche soleil, voir page 73).
- **Techniques de pêche conseillées :** vairon et mort manié, poissons nageurs, leurres souples, cuillers, appâts naturels, mouche, vairon manié, coup, bouillettes, graines...

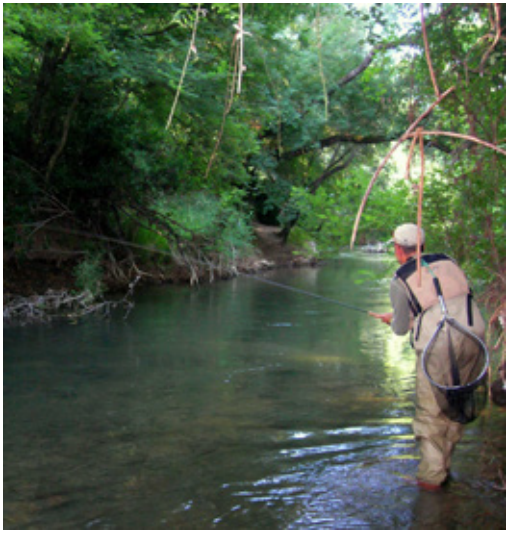

# Le Caramy

## à Carcès

Classé en seconde catégorie piscicole, le Caramy, en aval du barrage du lac de Sainte Suzanne, abrite principalement des cyprinidés d'eau calme et carnassiers. Pêche au coup pour le gardon et le rotengle, cuillers ou leurres pour le carnassier ou pêche à la bouillette pour les carpes (parfois grosses)... Toutes les techniques de pêche sont possibles.

- **Bons coins :** 6 chute du caramy à l'aval de la réserve de pêche, 7 lieu-dit « Le Coude » (aval du pont de la D13, parking proche), 2 confluence avec l'Argens...
- **Espèces piscicoles présentes :** gardon. rotengle, tanche, carpe, perche commune, brochet, sandre, (poisson-chat et perche-soleil, voir page 73).

## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux :** Dans le Caramy au lieu-dit « Le Coude » et dans l'Argens entre « Les Cabrières » et « Font Petite » et à la confluence avec le Caramy à Carcès
- **Périodes :** de mars à juin

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- **Restaurant Au pied des anges à Gonfaron**
- **Crocanim'O au Thoronet :** Tél : 07 71 93 82 76

**Légende**

- 1re catégorie
- 2e catégorie
- No Kill Parcours « No Kill »
- Sites pêche en famille
- Pêche en bateau

# L'Argens

## entre Le Thoronet, Vidauban et Les Arcs

Classé en seconde catégorie piscicole, ce parcours de pêche se prête cependant à la recherche des salmonidés. Depuis 15 ans, l'AAPPMA conduit d'ailleurs un plan d'alevinage de truitelles fario de souche méditerranéenne. Concernant les techniques de pêche, privilégiez le « mort-manié », les leurres ou cuillers, le toc ou le posé dans les seuils ou profonds. Le fleuve étant large (entre 15 et 20 m), la pêche à la mouche pourra se pratiquer dans de bonnes conditions quand les débits sont bas. Quel que soit la technique, munissez-vous de préférence d'une combinaison étanche car les rives encombrées ne facilitent pas la pêche depuis la berge. Patience et persévérance vous permettront, peut-être, de capturer de grosses truites, chevesnes ou barbeaux fluviatiles. Dans les zones profondes, vous pourrez également pêcher la carpe.

- **Bons coins :** 1 aval du pont de Pardigon (D84), 2 seuils de Moutas, 3 Pont d'Argens (D17), 4 seuils des Fadons, 5 aval du barrage d'Entraigues (D84), 6 les Lonnes (D84), 7 La Magdeleine (amont et aval du barrage), 8 Pont d'Aille (confluence avec l'Aille)...
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, chevesne, barbeau fluviatile, gardon, carpe, (poisson-chat et perche-soleil, voir page 73).
- **Techniques de pêche conseillées :** mort manié, toc, mouche, posé, flotteur, leurres

# L'Aille

**INTERDICTION D'ACCES SUR UN SECTEUR DE L'AILLE (dont le Pont de Fer à Vidauban) POUR TOUS LES PUBLICS** (jusqu'au 10 septembre 2022 minimum). Consulter le bandeau rouge en page 29.

- **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, gardon, carpe, anguille, perche commune, brochet...
- **Techniques de pêche conseillées :** coup, feeder, leurres, cuillers, mort manié, posé (bouilettes, pellets, graines...)

# Le lac des Escarcets

au Cannet-des-Maures

**INTERDICTION D'ACCÈS AU LAC DES ESCARCETS ET DANS UN SECTEUR DE L'AILLE POUR TOUS LES PUBLICS** (jusqu'au 10 septembre 2022 minimum)
Suite aux incendies, qui ont ravagé principalement la plaine de l'Aille durant l'été 2021, le service biodiversité de la DREAL a dû mettre en place des mesures de préservation et de protection sur le territoire de la Réserve Naturelle Nationale sur le long terme.

Afin de prévenir tout impact supplémentaire lié aux activités humaines sur les écosystèmes et leur permettre un début de reconstitution naturelle, un arrêté préfectoral a été pris interdisant l'accès général à la réserve de la Plaine des Maures. Pour les randonneurs, pêcheurs, chasseurs, ou tout autre usager, il est désormais interdit de pénétrer au sein de la réserve, et ce pendant un an à compter du 10 septembre 2021.

Concernant la pratique de la pêche, le périmètre soumis à l'interdiction d'accès concerne principalement le lac des Escarcets et l'Aille (secteur médian).

**Pour en savoir + :** Périmètre de la Réserve :
www.reserves-naturelles.org/plaine-des-maures

- **Surface :** 11 hectares
- **Espèces piscicoles présentes :** brochet, perche commune, black-bass, sandre, brème, gardon, carpe, anguille…
- **Techniques de pêche autorisées :** streamer, float-tube et barque sans moteur, leurres, coup et anglaise, feeder, jig, posé, bombette, techniques modernes de la pêche de la carpe...
- site internet de la Réserve Naturelle Nationale Plaine des Maures : www.reserves-naturelles.org/plaine-des-maures

# L'étang Colbert

au Cannet-des-Maures

D'une surface de 2 hectares, l'étang Colbert est l'un des haut-lieux de la pêche du black-bass dans le Var! La pêche en No kill de ce poisson y est effective depuis 2008. Pour le pêcher, privilégiez des leurres adaptés à l'alimentation du poisson en fonction de la saison : libellules, grenouilles, petits poissons, sauterelles et autres insectes terrestres.. Les herbiers, très présents, sont des postes de pêche à favoriser. Utilisez des montages propices à la prospection des postes les plus encombrés (montages « Carolina ou Texan »...). Discrétion et finesse sont de rigueur : utilisez des bas de lignes fins en fluorocarbone. La pêche de la carpe, interdite de nuit, est également possible, de beaux poissons sont capturés et remis à l'eau chaque année. Vous pourrez aussi faire de belles bourriches de poissons blancs : gardons, brèmes ou carpeaux sont bien présents.

- **Surface :** 2 hectares
- **Parcours « No Kill » :** le black-bass et la carpe sont en « No Kill », remise à l'eau obligatoire de ces poissons.
- **Accès :** en provenance de Nice ou Toulon, prendre l'autoroute A57. Prendre la sortie 13 (Le Cannet des Maures). Au rond point, 4e sortie (D558) en direction de St Tropez. Au rond point suivant, 3e sortie (Chemin de Portal), vous allez passer sur le pont dominant l'autoroute, puis 300 m plus loin prenez à gauche la première piste et continuer sur votre gauche comme si vous souhaitiez revenir sur vos pas. 300 m plus loin, vous apercevrez le plan d'eau.
- **Espèces piscicoles présentes :** black-bass, brochet, brème, gardon, carpe, tanche, (perche-soleil, voir p. 73).
- **Techniques de pêche conseillées :** streamer, leurres, coup et anglaise, feeder, posé, bouillettes, graines...

## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux : Pont de l'Aille et aval à Vidauban, à Gonfaron, et les Arcs-sur-Argens**
- **Dates : voir site internet de l'AAPPMA**

# Les Étangs du Parc de loisirs Dracénie Provence Verdon

à Vidauban

**Réglementation spécifique**

- **Périodes de pêche autorisées :** 1er janvier au 31 mai et du 1er octobre au 31 décembre, période plus courte sur une partie du linéaire des étangs (1er janvier au 31 mars et 1er novembre au 31 décembre)
- **Nombre de lignes par pêcheur :** 2 maximum
- **Parcours « No Kill » :** black-bass

Au cœur du centre-ville de Vidauban, et d'une surface de 2 hectares, les étangs sont ouverts à la pratique de la pêche selon des périodes spécifiques. Les aménagements sont nombreux (aire de stationnement proche, berges entretenues, sentier le long des étangs, jeux pour les enfants...) et permettent de s'initier à la pratique de la pêche en famille. Gardons, tanches, chevesnes, poissons chat et black-bass dominent le cheptel.

- **Surface :** 2 hectares
- **Espèces piscicoles présentes :** gardon, tanche, chevesne, black-bass, poissons-chat (espèce susceptible de créer des déséquilibres biologiques, cf page 73)

# La Muyoise

AappmaLaMuyoise

Président : Sébastien CIAPARRA • Tél. 06 58 40 45 64 • aappmalamuoyise@gmail.com

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- L'Abeille de l'Estérel (249 chemin de Bonnefont) au Muy

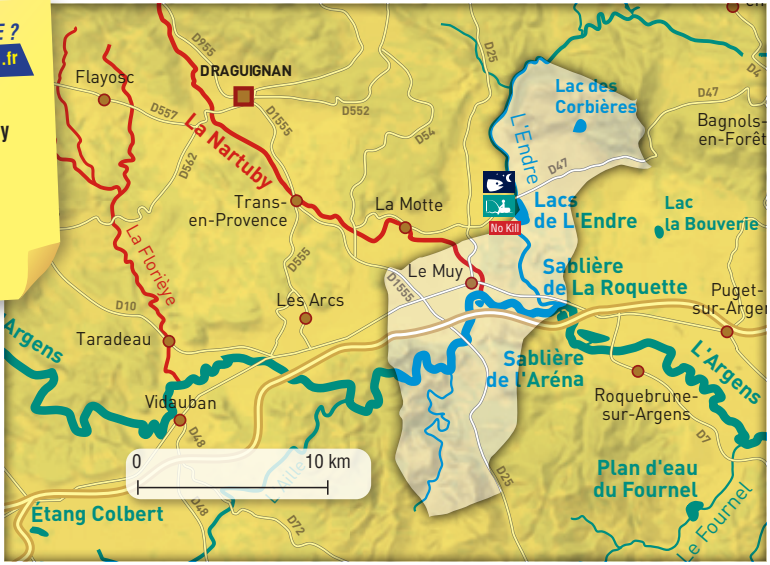


**Légende**

- 1re catégorie
- 2e catégorie
- No Kill Parcours « No Kill »
- Carpe de nuit
- Float tube

## Lacs de l'Endre et de la Rimade au Muy

Les lacs de l'Endre, d'une superficie de 15 ha, abritent les principaux carnassiers et poissons blancs. La carpe est également très présente (poissons compris en moyenne entre 5 et 10 kg). Vous pourrez réussir de belles parties de pêche de carassins, gardons, ablettes ou brèmes au flotteur ou au fond (pêche au feeder conseillée).

**Le stationnement entre les deux BO le long du lac de la Rimade est possible en apposant obligatoirement une photocopie de sa carte de pêche sur le pare-brise du véhicule.**

- **Surface :** 15 hectares
  Attention, la piste est fermée lors des périodes d'alerte incendies.
- **Espèces piscicoles présentes :** Sandre, brochet, black bass, perches communes, carpe, ablette, carassin, gardon, brème, (perches soleil et écrevisse américaine, voir page 73).
- **Techniques de pêche conseillées :** flotteur, pêche moderne de la carpe, leurres, poser, caler au fond, coup et anglaise, feeder...
- **Parcours No kill :** pêche de la carpe avec remise à l'eau obligatoire après capture.
- **Parcours No kill tous carnassiers :** Lac de la Rimade sur l'Endre, Anse sud de la sablière.
- **Pêche de la carpe de nuit :** réservation des postes obligatoire (périodes, nombre de lignes, postes de pêche...) sur www.pechevar.fr

## La Nartuby au Muy

Depuis les inondations de 2010, la rivière retrouve un équilibre et son accès par les berges est de plus en plus possible. La truite fario (peuplement faible) est également présente. Des déversements réguliers de truites arc-en-ciel sont effectués.

- **Réserve de pêche :** la Nartuby au Muy, le Moulin des serres, du pont de la CD25 en amont au pont romain en aval, soit 325 mètres.

## L'Argens au Muy

Très peu de postes sont accessibles du bord. Facilement pratiquable en float-tube ou canoë (alternance de radiers et zones calmes), on y pêche des petits carnassiers (perches communes), gros chevesnes, quelques sandres et brochets, ainsi que des black-bass notamment aux environs des gravières proches de Roquebrune-sur-Argens.

### Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux : Amont et aval du pont de la D25 au Muy, dans la Nartuby.**
- **Périodes : de mars à juin**

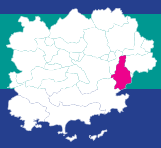

# La Gaule Roquebrunoise

Président : Michel BOTTE • Tél. 06 76 86 27 44 • michelbotte@yahoo.fr

CLIQUEZ TÉLÉCHARGEZ PÊCHEZ
www.cartedepeche.fr

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**
Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

**Légende**

- 2e catégorie
- No Kill Parcours « No Kill »
- Pêche en bateau
- Float tube

## Sablière de l'Aréna

### à Roquebrune

Ancien site d'exploitation d'une sablière occupant l'ancien lit de l'Argens, le lac de l'Aréna s'étend sur près de 30 ha. L'aménagement et l'entretien régulier des berges par l'AAPPMA et le Comité Départemental de Pêche au Coup 83 offrent de nombreux postes pour pratiquer la pêche au coup ou à l'anglaise. Une piste piétonne permet d'ailleurs d'accèder facilement aux rives du lac, qui se prête également à la pêche itinérante aux leurres : sandres et perches communes sont bien présents.

- **Surface :** 17 hectares
- **Accès :** En provenance du Muy, prendre la route de Fréjus (D825). Arrivé à un rond point, prendre la D7 sur 1,5 km (direction Roquebrune ), le lac se trouve sur votre droite. Un parking et une buvette sont à votre disposition.
- **Espèces piscicoles présentes :** gardon, brème, tanche, sandre, brochet, perche commune, carpe, (poisson chat, perche soleil, écrevisse américaine, voir page 73).
- **Techniques de pêche conseillées :** coup et anglaise, feeder, leurres souples, poissons nageurs, posé, cuillers, bombette, techniques modernes de pêche de la carpe.
- **Pêche en float-tube :** consulter le site web www.pechevar.fr

## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux : Plan d'eau du Fournel, ou la Bouverie**
- **Périodes : de mars à mai**

## L'Argens

### à Roquebrune

Privilégiez le secteur longeant la sablière de l'Aréna (amont du pont de l'Argens, D7), les postes de pêche sont plus nombreux. Des embarcations légères permettront de traquer le carnassier (perches communes, sandres, brochets, black-bass) dans les zones calmes et profondes et les arbres morts immergés. La pêche au coup assure de belles bourriches de petits poissons blancs (ablettes, gardons, rotengles...). Il est également possible de capturer de jolies carpes communes qui vous offriront de magnifiques combats. À l'aval de Roquebrune, en rive droite, le seuil du Verteil est un « spot » de pêche à ne pas négliger.

- **Bons coins :** 1 ancien seuil des Iscles (station d'épuration), 2 seuil du Verteil

## Plans d'eau du Fournel et de la Bouverie

### à Roquebrune

Petits plans d'eau d'1 hectare, ils ont été choisis par l'AAPPMA comme lieux de déversement des truites arc-en-ciel, durant le printemps. On y pêche également du poisson blanc (gardon, rotengle...) au coup ou à l'anglaise et du black-bass.

- **Parcours No kill :** le black-bass est en « No Kill » sur ces deux plans d'eau, remise à l'eau obligatoire de ce poisson.

Président : Robert DANCETTE • Tél. 06 08 27 11 13 - robert.dancette@wanadoo.fr

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- « La Pêche » chez M. Agasse à Fréjus
  Tél. 04 94 51 41 04
- Décathlon à Fréjus
  Tél. 04 98 12 71 71

**Légende**

- 2e catégorie
- Pêche en bateau
- No Kill Parcours « No Kill »

# Lac de l'Avellan

## à Fréjus

D'une superficie de 6,2 ha, le lac possède une belle population de poissons blancs. Il n'est pas rare de faire de belles bourriches de brèmes, gardons, rotengles ablettes... Grâce aux frayères artificielles installées depuis plusieurs années, les carnassiers et poissons blancs trouvent un support de ponte favorable à la reproduction. Sandres, perches communes ou encore black bass sont régulièrement capturés (gros black bass notamment). En dehors des périodes d'alertes « sécheresse » et « grand vent », il est possible d'accéder au parking situé à proximité du lac.
Un ponton pour personnes à mobilité réduite a été installé sur les rives du lac de l'Avellan.

- **Surface :** 6,2 hectares
- **Accès :** En venant de Fréjus, prendre la DN7 en direction de Cannes. À 12 km au col du Testanier, tourner à gauche et prendre la piste sur 1,5 km (en bon état) jusqu'au lac.
- **Espèces piscicoles présentes :** gardon, brochet , sandre, perche commune, black bass, carpe.
- **Techniques de pêche :** coup et anglaise, feeder, leurres souples, poissons nageurs, posé, cuillers, bombette, techniques modernes de pêche de la carpe.
- **Site Pêche en Famille :** détails en page 62
- **Toutes navigations interdites (y compris float tube)**
- **Baignade interdite, chien tenu en laisse**
- **La piste ceinturant le lac est interdite à toute circulation**

# L'Argens

## à Fréjus

Dans ce secteur, les berges sont pentues et la végétation trés dense, ce qui ne facilite pas l'accés pour la pêche. L'utilisation du float-tube étant autorisé, c'est un moyen judicieux pour aller dans les coins les plus reculés. En ce qui concerne la population piscicole, elle est extrèmement variée ! Toutes les espèces de poissons blancs y sont présentes. Les carnassiers sont particulièrement recherchés avec des techniques de pêche en bateau. De même les pêches de poissons de mer qui remontent le cours d'eau ; loups, dorades et mulets n'y sont pas insensibles.

- **Espèces piscicoles présentes :** gardon, brochet, sandre, perche commune, black-bass, carpe, silure, loup, dorade, mulet, anguille.
- **Techniques de pêche :** coup et anglaise, feeder, leurres souples, poissons nageurs, posé, cuillers, bombette, techniques modernes de pêche de la carpe, float-tube, pêche à la traîne, bateau
- **Bons coins :** ❶ Seuil du Verteil et chemin des étangs, lieu-dit « Carraire, le Bercail ».
- **Classé en 2e catégorie jusqu'à la mer (battant de la vague). Pêche de nuit interdite.**
- **Anguille et mulet :** utilisation comme appât mort ou vivant strictement interdite. Pêche de nuit interdite.
- **Civelle :** capture interdite

# Le Reyran, la Gde Garonne

à Fréjus

Ce sont les « hauts lieux » de la pêche fréjussienne ! Le plus recherché ici, c'est le mulet, communément pêché au pain tressé et avec un amorçage préalable au pain. On y fait aussi de belles bourriches de poissons blancs. Il est possible de prendre sandre et brochet mais c'est surtout le black bass que l'on recherche aux leurres. Sur le bas du canal et avant les plages, anguilles, dorades, loups, éperlants et mulets y sont omniprésents.

- **Espèces piscicoles présentes :** mulet, carassin, carpe, gardon, brochet , sandre, black bass, silure, dorade, loup...
- **Techniques de pêche :** coup et anglaise, feeder, leurres souples, poissons nageurs, posé, cuillers, bombette, techniques modernes de pêche de la carpe.
- **Bons coins :** ② amont de confluence avec l'Argens.
- **Parcours No Kill :** Dans le Reyran et la Grande Garonne, toute carpe capturée doit être remise à l'eau immédiatement

# L'Agay

Ce fleuve côtier abrite des cyprinidés, présents à l'aval du lac jusqu'à son embouchure où dorades, loups et mulets prennent alors possession des lieux.

- **Espèces piscicoles présentes :** chevesne, Loup, mulet et dorade à l'embouchure de l'Agay.

# Les étangs de Villepey

à Fréjus

Propriété du Conservatoire du Littoral, les étangs de Villepey offrent l'une des rares zones humides d'envergure dans le Var. La gestion du site des étangs de Villepey est confiée, par convention, à la ville de Fréjus.

Ces eaux saûmatres recèlent une quantité impressionnante de mulets, d'anguilles, d'éperlans et de dorades. La pêche au coup ou à l'anglaise sont les meilleures techniques pour capturer ces poissons. Les pêcheurs aux leurres tenteront d'apercevoir les chasses de loups qui entrent dans les étangs. En accord avec l'AAPPMA «La Gaule de l'Estérel», 19 postes de pêche ont été créés par le gestionnaire. Ils sont identifiés sur place. D'autres postes de pêche vont voir le jour prochainement. Le stationnement demeure complexe, car les chemins qui mènent aux postes de pêche sont privés. Il convient donc de stationner son véhicule avant le chemin. Vous pouvez également pêcher depuis les sentiers autorisés donnant accès directement à l'eau sans piétiner, coucher ou couper la végétation.

Le site des étangs est un espace naturel protégé sur lequel tous les usagers (pêcheurs, promeneurs...) sont dans l'obligation de respecter la réglementation en vigueur (Cf. dépliant : http://embouchure-argens.n2000.fr/sites/embouchure-argens.n2000.fr/files/documents/page/plaquette_villepey.pdf) Ainsi toute coupe de végétation, l'accès à l'eau, le dépôt de déchet, le feu et la cigarette sont strictement interdits... Pêcheurs, veuillez rester sur les chemins aménagés et respectez les tailles de captures recommandées en mer pour les dorades, les mulets et les loups. Dans le cadre du plan de gestion du site, un carnet de capture est tenu par les agents assermentés au titre de la police de la pêche.

- **Accès :** En venant de Fréjus, prendre la route de « la grande pièce » qui se situe entre la RN98 et la D7. Ce chemin qui longe les étangs , vous permettra de trouver les endroits poissonneux.
- **Espèces piscicoles présentes :** mulet, anguille, éperlan, dorade, loup, liches et tassergals
- **Techniques de pêche :** coup et anglaise, feeder, leurres souples, poissons nageurs, posé, cuillers, bombette, techniques modernes de pêche de la carpe
- **Carte de pêche obligatoire** jusqu'au battant de la vague

# Le lac des Cous

à St Raphaël

- **Accès au plan d'eau des Cous :** En provenance de Fréjus, suivre la D100. Au rond-point du Boulevard de Cerceron, prendre la 2e sortie (Bvd Jacques Baudino). Après 1 km environ, suivre la 1re sortie du rond-point (direction Agay). Au prochain rond-point, suivre la 3e sortie (Les collines de Valescure), avenue Sankt-Georgen. 50 m avant un nouveau rond-point, vous trouverez une piste à gauche (barrière). Vous pourrez la suivre à pied, elle vous mènera au lac.
- **Espèces piscicoles présentes :** rotengle, gardon, sandre, tanche, carpe, perche commune, carassin
- **Techniques de pêche :** toutes

# Le lac de St Esprit

à Fréjus

Ce plan d'eau a subi une vidange totale et demeurera asséché jusqu'à nouvel ordre afin d'éradiquer un escargot invasif : l'Ampullaire. L'accès aux berges demeure interdit.

# Le Caramy

**Président : Claude Abbou • Tél. 06 79 29 11 09 • assopechecaramy@gmail.com**

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

**Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr**

- **Intersport de Brignoles :** Tél. 04 98 05 02 66
- **Office de Tourisme La Provence Verte à Brignoles :** 04 94 72 04 21

**Légende**

- 1re catégorie
- 2e catégorie
- No Kill Parcours « No Kill »
- Sites pêche en famille

## Le Caramy

### entre Mazaugues et Vins-sur-Caramy

Prenant sa source dans le massif de la Sainte Baume, le Caramy est l'une des plus importantes rivières à truites du Var. Ce cours d'eau a l'avantage de proposer des parcours de pêche adaptés à tout type de pêcheur, des secteurs sauvages et itinérants dans les gorges du Caramy ou entre La Celle et Tourves, aux parcours faciles d'accès du centre-ville de Brignoles. Les pêcheurs à la mouche auront le choix entre deux parcours en no kill plus aisé (centre-ville) ou difficile (gorges de Tourves). À Vins-sur-Caramy, le pont romain, ses trois arches et la cascade sont propices à la balade, au pique-nique...et à la pêche, en amont du pont (calme) ou en aval (courants, truites et gros barbeaux fluviatiles). Pour les amateurs de pêche au coup, une partie de pêche au vairon autour de Brignoles s'impose !

Un sentier halieutique permet désormais d'améliorer l'accessibilité des berges du parcours No-Kill des gorges de Tourves (page 77). De même, un entretien de la ripisylve réalisé en 2013 facilite la pêche en wading.

- **Bons coins :** ❶ les gorges de Tourves (parcours no Kill), ❷ entre La Celle et Tourves (D405), lieu-dit « Les Pibles », « Pré-de-Paques » au centre de Brignoles (N7), ❸ « Pont Romain » à Vins-sur-Caramy (D24)...
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, truite arc-en-ciel, anguille, barbeau méridional, vairon, chevesne, blageon, barbeau fluviatile, goujon, écrevisse « signal » (voir page 73).
- **Parcours « No Kill »:** gorges de Tourves et centre-ville de Brignoles (détails en pages 76 et 77)
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup (friture de vairons ou truites arc-en-ciel), petits poissons nageurs...
- **Site Pêche en famille :** passerelle Gavoty à Brignoles (détails en page 61)

Le Caramy

# Le Caramy

## à Vins-sur-Caramy

Difficile d'accès, le caramy en seconde catégorie piscicole, à partir du seuil des Marcounious (2,5 kms environ en aval du seuil du Pont Romain), offre une variété de poissons assez dense (gros barbeaux fluviatiles, chevesnes, perches communes, carpes, gardons...). Les pêcheurs itinérants trouveront des conditions idéales pour s'adonner à la pêche aux leurres (perches ou grosses truites).

- **Espèces piscicoles présentes :** chevesne, barbeau fluviatile, anguille, perche commune, sandre, brochet, carpe, gardon, truite fario, silure...
- **Techniques de pêche conseillées :** cuiller, leurres, petits poissons nageurs, appâts naturels, coup...
- **Site Pêche en famille :** ❸ Pont Romain à Vins-sur-Caramy (détails en page 57)

*Pont Romain*
*© provenceverte.fr/FG*

# Les étangs de Tourves

## à Tourves

Au cœur de la Provence calcaire, les étangs de Tourves constituent une pièce d'eau (1 ha) intégrée dans une zone humide. Ils s'étendent dans une grande plaine agricole située au pied des derniers contreforts du massif de la Sainte-Baume. Formés de trois étangs entourés de roselières, les postes ne sont pas très nombreux. Le chemin d'accès vous conduira aux deux étangs les plus faciles d'accès. Cependant, il est important de bien respecter le chemin et les propriétés proches du sentier.

De beaux black-bass sont présents ainsi que les poissons blancs (carpes, gardons, tanches...). En mars, l'AAPPMA assure des déversements de truites de reprise.

- **Surface :** 3 hectares
- **Accès :** en provenance de Brignoles, suivre la N7 et prendre la sortie Tourves sur votre droite. Au stop, prendre à droite direction Tourves, puis prendre tout de suite à droite après le pont de la voie ferrée. Prendre la 1re à gauche et continuer tout droit pendant 500 m environ, vous apercevrez les étangs sur votre droite.
- **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, black-bass, carpe, gardon, tanche, brochet (peu présent), (écrevisse américaine, voir page 61).
- **Techniques de pêche conseillées :** cuiller, leurres, petits poissons nageurs, coup, anglaise, feeder, techniques modernes de la pêche de la carpe...

# Le Val de Camps

## à La Celle

Affluent du Caramy, le Val de Camps prend sa source à Camps la Source, sa confluence avec le Caramy se situant au lieu-dit « St Jean ». Il s'agit d'une rivière à truites fario pas toujours facile d'accès (végétation dense) et assez étroite, ce qui en fait un cours d'eau pour pêcheurs confirmés. Lônes, seuils et courants se succèdent sur plus de 2 km dans le meilleur parcours qui démarre à la confluence avec le Caramy, la rivière longeant la D43 (route de Camps-la-Source). À tenter au cours de la saison...

- **Bons coins :** ❹ confluence avec le Caramy et amont.
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, vairon, blageon, chevesne, barbeau méridional, gardon, écrevisse « signal », voir page 73...
- **Techniques de pêche conseillées :** cuillers, appâts naturels

INTERSPORT®
Rayon Pêche-Chasse, Appâts eau douce et mer:
MITCHELL - GARBOLINO - SAKURA
SHIMANO - MEPPS - SERT - RAPALA
WATER QUEEN - VMC - JMC - DAIWA
C. Cial Quartier St-Jean
83170 BRIGNOLES
Tél. 04 98 05 02 66 - Fax 04 98 05 02 67

# La Bresque

**Président : Jean TISSOT • Contact : Jacques LANDI : 06 82 49 76 44**

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

**Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr**

- **Intermarché Salernes :** Tél. 04 94 85 90 00
- **Office de Tourisme de Villecroze** Tél. 04 94 67 50 00
- **Office de Tourisme de Tourtour** Tél. 04 94 76 35 47

**Légende**

- 1re catégorie
- No Kill — Parcours « No Kill »
- Sites pêche en famille
- R — Réserve de pêche

## La Bresque

### entre Fox-Amphoux et Salernes

Prenant sa source dans le domaine du château de Bresc, la Bresque est un cours d'eau très calcaire. Lônes parfois longues, grands seuils (notamment la célèbre cascade de Sillans, haute de 44 m), micro-seuils créés par les travertins (tufs calcaires) puis petits rapides constituent les caractéristiques principales de cette rivière aux eaux turquoises dans sa partie amont. Bien que la truite fario ait du mal à se développer et se reproduire, elle est bien présente, tout comme le chevesne ou encore le barbeau méridional... La truite trouve d'ailleurs des conditions plus favorables à l'aval de la confluence avec le vallon de Pelcourt.
Dans les villages de Salernes, Sillans-la-Cascade, Villecroze et Tourtour, les déversements en truites de reprise assurent des parties de pêche ludiques pour les initiés ou amateurs. L'Espace Naturel Sensible « Les Jardins de la Bresque » dans le village de Salernes et l'aval du site ENS sont très accessibles et se prêtent volontiers à la pratique familiale de la pêche.

- **Bons coins :** ❶ Face à la carrière ❷ villages du canton, ❸ amont de la retenue de La Muie et ❹ amont de Sillans-la-Cascade
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, truite arc-en-ciel, barbeau méridional, chevesne, blageon, goujon, écrevisse « signal » (voir page 61).
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs...
- **Réserve de pêche :** La Braque, affluent en rive gauche de la Bresque, de sa source au pont du chemin de Fer
- **Site Pêche en Famille :** Espace Naturel Sensible « Les Jardins de la Bresque » dans le village de Salernes. voir détails en page 63.
- **Parcours « No Kill » Truites :** détails en page 77.

### Déversement de truites arc-en-ciel

**• Période : de mars à juin**

Intermarché SUPER

**- INTERMARCHÉ SALERNES -**

**Rayon pêche : appâts et articles • Vente de cartes de pêche • Tél. 04 94 85 90 00**

# La Truite de la Bresque

Président : Jean Luc CREUSEFOND • 06 81 29 70 67 • jluc.creusefond@laposte.net

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ
www.cartedepeche.fr

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

**Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr**

- **Chez le Président M. CREUSEFOND sur rendez-vous**
  Tél. 06 81 29 70 67

**Légende**

- 1re catégorie
- No Kill Parcours "No Kill"

## La Bresque

### à Entrecasteaux

Sur près de 12 km de cours d'eau qui s'offrent aux pêcheurs, on y retrouve une diversité importante de poissons. De l'amont à l'aval du village, au lieu-dit «Les Moulières» (amont du village) et «Les Fangouses» (aval du village), il est possible de capturer de belles truites fario. De longs courants favorisent la pêche aux appâts naturels, cuillers ou vairon manié. La pratique de la pêche à la mouche est possible, la Bresque s'élargissant dans certaines zones. Mais ce n'est pas tout... Les écrevisses « signal » sont très présentes dans la rivière. Vous pourrez les capturer (notamment en période estivale) grâce à des balances réglementées, elles assurent une partie de pêche distrayante et parfois prolifique ! (Attention, il s'agit d'une espèce susceptible de créer des déséquilibres biologiques, se référer à la réglementation en page 73). Sous le village, au lieu-dit « Les Tennis », des truites sont régulièrement déversées au printemps, notamment dans les endroits accessibles pour faciliter la pêche en famille.

- **Bons coins :** 1 Les Fangouses, 2 les Tennis, amont et aval, 3 Les Moulières
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, truite arc-en-ciel, barbeau méridional, chevesne, blageon, goujon, écrevisse « signal » (voir page 73).
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs...
- **Parcours « No Kill » Truites :** détails en page 77.

## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux : à Entrecasteaux, du pont du cimetière à l'aire de pique-nique face aux tennis**
- **Périodes : de mars à mai**

# “AVEC LE TEMPS VOS BESOINS ÉVOLUENT... ET NOS SERVICES ÉVOLUENT AVEC VOUS.”

## JUSQU’AU 31 DÉCEMBRE 2022
## 2 MOIS OFFERTS*
## SUR VOS NOUVEAUX CONTRATS

**Contactez-nous en agence, sur groupama.fr ou par téléphone au 0 969 322 232** (service gratuit + prix appel )

* Voir conditions en agence. Groupama Méditerranée, Caisse Régionale d’Assurances Mutuelles Agricoles Méditerranée - 24 Parc du Golf - BP 10359 - 13799 Aix-en-Provence Cedex 3 - 379 834 906 RCS Aix-en-Provence - Emetteur de Certificats Mutualistes. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création : Groupama Méditerranée. Décembre 2022

Rejoignez-nous sur

Groupama
la vraie vie s’assure ici

*avec les Gîtes de France du Var, la pêche est dans votre nature*

GÎTES DE FRANCE
Var

**Pour l’agence : VLV TOURÎSME**
Agence de voyages Gîtes de France
2A, rue Notre Dame du Peuple, BP 215
83300 DRAGUIGNAN
Tél. 04 94 50 93 93
**www.gites-de-france-var.fr**
**www.sejour-vacances-var.com**
**www.varlocationsvacances.com**

**Pour l’Association : Gîtes de France du Var**
2A, rue Notre Dame du Peuple, BP 215
83300 DRAGUIGNAN
Tél. 04 94 50 15 30
**www.gites-de-france-var.fr**
**www.sejour-vacances-var.com**
**www.varlocationsvacances.com**

# La Canne Transianne

Président : Raphaël CHAUVET • Tél. 06 88 70 11 91 • ass.la-canne-transianne@bbox.fr

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ
www.cartedepeche.fr

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- Décathlon à Trans-en-Provence

**Légende**

1re catégorie

## La Nartuby

### à Trans-en-Provence

À Trans-en-Provence, au cœur du village, coule la Nartuby. Cette rivière à dominance salmonicole (truite fario) sur sa partie amont (gorges de chateaudouble...) accueille dans ce secteur une population piscicole constituée principalement de cyprinidés d'eau vive (blageon, chevesne, barbeau méridional...). La truite fario est néanmoins présente, mais les stocks sont faibles. Le parcours de pêche de l'AAPPMA favorise donc la pêche du poisson blanc (blageon, chevesne) au coup ou au moulinet.

Pour favoriser l'intérêt halieutique, des déversements réguliers de truites arc-en-ciel sont prévus de Mars à Juin. Certains tronçons de la Nartuby demeurent difficiles d'accès, voire interdits (du pont vieux au pont de La Motte par arrêté municipal). L'accès au site de la gravière dit « pont de Pisani» se fait à pied par le cimetière de Trans, et non par le portail du Peical.

- **Bons coins :** 1 amont du pont de la RD54, 2 site ENS «Le Cannier», dans le village de Trans en Provence, 3 seuil face à la Zone commerciale de Carrefour
- **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, truite fario, blageon, chevesne, barbeau méridional, vairon...
- **Techniques de pêche conseillées :** flotteur, appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs...

### Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux : village de Trans et face au centre commercial Carrefour**
- **Périodes : pour l'ouverture de la truite + 5 déversements**

# La Canne Mottoise

Président : Alain PETITGENET • Tél. 06 83 80 01 92 • alainpetitgenet.13@gmail.com

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- **Bernard CIGARINI**
  Tél 06 14 12 65 91

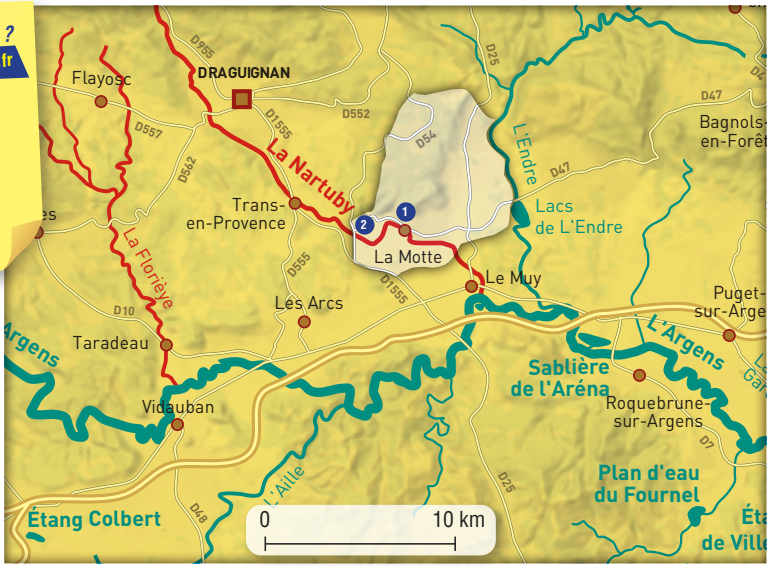


**Légende**

1re catégorie

## La Nartuby

### à La Motte

Cours d'eau parfois difficile d'accès depuis les berges, certains parcours demeurent néanmoins accessibles et seront choisis par l'AAPPMA pour garantir une pêche de loisirs récréative pour tous. Plusieurs déversements de truites seront effectués durant le printemps à l'aval du pont du village (D254) et au lieu dit « Les Meyas », amont et aval du pont de la D54. Près d'1 km de berges sont accessibles dans ce secteur, où la pratique de la pêche au coup permettra à petits et grands d'attraper des poissons blancs. Une petite aire de stationnement se trouve sous le pont de la D54. Il vous est demandé de ne pas se garer ailleurs afin de respecter la libre circulation sur le chemin et les propriétaires riverains.

- **Bons coins :** ① aval du pont du village (D254) et lone face au HLM « Le Pigeonnier » ② lieu-dit « Les Meyas » (D54)
- **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, blageon, anguille, chevesne, barbeau méridional...
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs...

## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux : aval du pont du village (D254), « Les Meyas » (D54) et lone face au HLM « Le Pigeonnier »**
- **Périodes : de mars à mai (les dates seront communiquées lors de l'assemblée générale).**

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- Le Four d'antan à Flassans

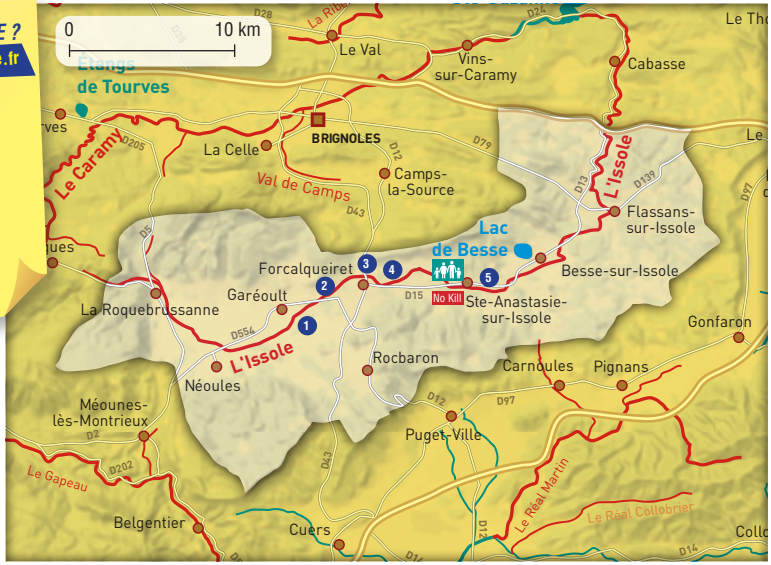


**Légende**

- 1re catégorie
- No Kill Parcours "No Kill"
- Sites pêche en famille

# L'Issole

## entre Garéoult et Flassans-sur-Issole

Prenant sa source au nord de la Roquebrussanne, l'Issole est un cours d'eau de plaine abritant une population abondante de truites fario sur les secteurs qui ne subissent pas d'assecs. Cette rivière offre des parcours de pêche variés, à destination de pêcheurs confirmés ou amateurs (végétation plus ou moins dense, divers faciès allant de zones calmes aux courants). Quand les conditions climatiques sont favorables, de nombreux géniteurs de truites assurent, par une bonne reproduction, le renouvellement de population de la truite fario. Les eaux riches de l'Issole permettent aux poissons une croissance très rapide.

- **Parcours « No Kill » :** plus de détails en page 76
- **Site pêche en famille :** plus de détails en page 63
- **Bons coins :** 1 Les Guines et aval, 2 entre le pont du Pavillon et 3 le pont de la D43, 4 du gué de Saragan 5 au pont de la Meissonnière, commune de Besse.
- **Secteurs ayant subi des assecs ou des fortes baisses de débit :** du pont de la D43 (Forcalqueiret) au quartier « Les Molières » (Sainte-Anastasie), du pont de la Meissonnière (Besse) au domaine de Valbonne (Cabasse)
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, truite arc-en-ciel, vairon, barbeau méridional, chevesne, blageon, gardon, écrevisse «signal» (voir page 73).
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs...

## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux : dans l'Issole (contactez l'AAPPMA)**
- **Périodes : de mars à mai**

# Cabasse - Le Luc

**Président : Jean Louis GUIBERT • Tél. 06 85 31 78 29 • pechecabasse@gmail.com**

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

**Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr**

- **Chez Agnès, bar Dotto à Cabasse**
  Tél. 06 86 14 73 53

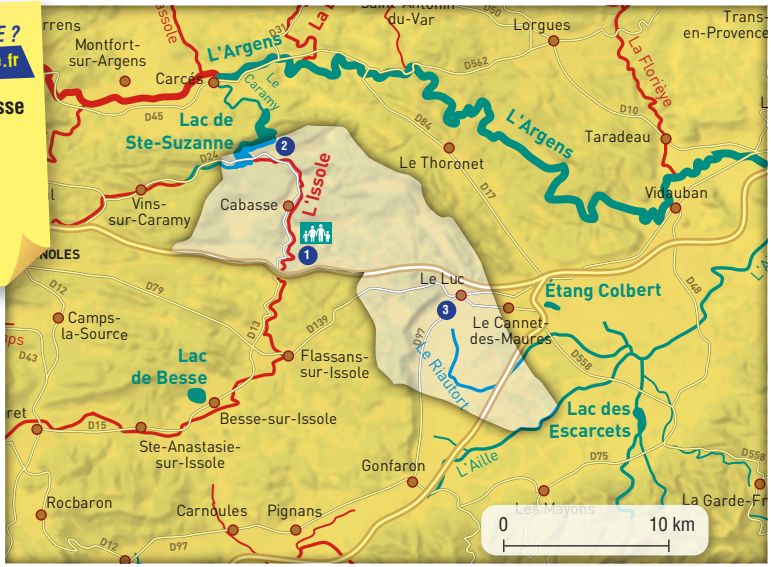


**Légende**

- 1re catégorie
- Sites pêche en famille

## L'Issole à Cabasse

Dans le secteur de Cabasse, l'Issole subit des assecs répétés selon les aléas du climat (sécheresse). Le parcours le plus intéressant débute au lieu-dit « Les Prés ». l'AAPPMA assure au printemps des déversements de truites arc-en-ciel dans cet Espace Naturel Sensible géré et entretenu par le Conseil Départemental du Var. Un chemin longe la rivière jusqu'au village et offre des tables pour le repas du midi. Du village au « Pont neuf », les postes de pêche et les berges sont moins accessibles. Le parcours s'apparente alors à une pêche plus itinérante. Truites et vairons dominent le cheptel piscicole. À l'aval du Pont neuf, quelques accès sont possibles.

- **Bons coins :** 1 Lieu-dit « Les Prés », 2 le Pont neuf (D13)...
- **Site pêche en famille :** plus de détails en page 61
- **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-enciel, vairon...
- **Techniques de pêche conseillées :** Appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs...

## Le Riautord au Luc

Cours d'eau canalisé qui longe la route des Mayons (RD33) entre le Luc et l'autoroute A57, c'est un lieu de déversement de truites arc-en-ciel. Il est possible de pêcher au coup les poissons blancs.

- **Bons coins :** 3 entre les 2 passerelles au lieu-dit « les Mueilles »
- **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, chevesne, blageon, barbeau méridional...

## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux : « Les Prés » et le pont des Fées à Cabasse, le Riautord au Luc**
- **Périodes : de mars à mai**

MIGRATEURS
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Rue André Chamson - 13200 ARLES
Tél 04 90 93 39 32 • contact@migrateursrhonemediterranee.org
**www.migrateursrhonemediterranee.org**

# La Fario

Aappma la fario montauroux

Président : Alain REBUFFEL • Tél. 06 64 29 40 72 • alainrebuffel69@gmail.com

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- **PMU/Presse au Leclerc de Montauroux.** Tél. 04 94 76 62 25
- **Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, bureau de Montauroux.** Tél. 04 94 47 75 90
- **Camping du lac à Montauroux** Tél. 04 94 76 46 26

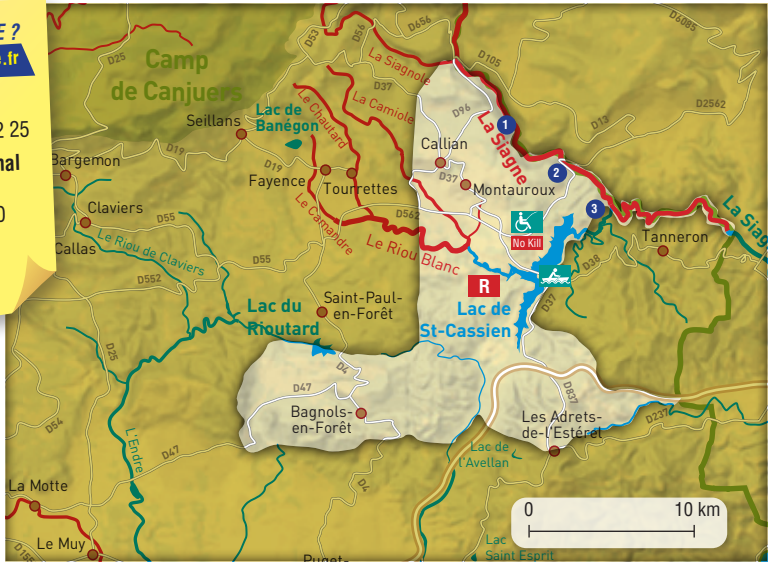


**Légende**

- 1re catégorie
- 2e catégorie
- No Kill — Parcours "No Kill"
- R — Réserve de pêche
- Pêche en bâteau
- Ponton « Handipêche »
- Secteur d'influence de l'AAPPMA

## La Siagne

### entre Montauroux et Callian

Au pont de Tuves, l'accès pour les véhicules est difficile (route déformée). Une barrière, installée à mi-chemin de la piste, est ouverte aux ayants droits dont les pêcheurs (se procurer un macaron en mairie sur présentation de la carte de pêche en cours de validité pour descendre au parking). Un chemin pédestre a été aménagé au niveau de la barrière avec aire de stationnement (prévoir 15 minutes de marche).

Au pont de Tuves à Montauroux, les accès faciles favorisent une pêche pour tous niveaux techniques. Truites et chevesnes, parfois gros, dominent le peuplement piscicole. À l'aval (Tanneron), aux alentours de Saint Cassien des Bois, les eaux de la Siagne reprennent de la vitesse, la truite, bien que moins présente, se pêche au lancer léger ou ultra léger, vairon manié, appâts naturels ou à la mouche, près des blocs ou dans les radiers et les zones profondes. À noter une présence importante de vairons qui se pêchent volontiers au coup.

- **Bons coins :** ❶ pont de Tuves et la Rasclaou à Montauroux (D96), ❷ amont et aval du pont de la D562 à Montauroux, ❸ ancienne chapelle de Saint Cassien des Bois à Tanneron (D94)...
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, vairon, barbeau méridional, chevesne...
- **Techniques de pêche conseillées :** Appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs...

### Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux : dans la Siagne, pont de la route de Grasse**
- **Périodes : consulter le site web de l'AAPPMA**

## Lac de Saint Cassien

### AAPPMA « La Fario » et « La Belle Mouchetée du Canton de Fayence »

Détails en pages 14 et 15.

### Réglementation spécifique dans La Siagne

Les modes de pêche de la truite à l'aide d'hameçon simple, doivent se pratiquer sans ardillon ou ardillon écrasé.

Président : Patrick BASSAND • Tél. 06 67 01 50 55 • contact@labelle-mouchetee.com

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- **Maison du lac de St Cassien**
- **Office de Tourisme de Fayence**
  Tél. 04 94 76 20 08

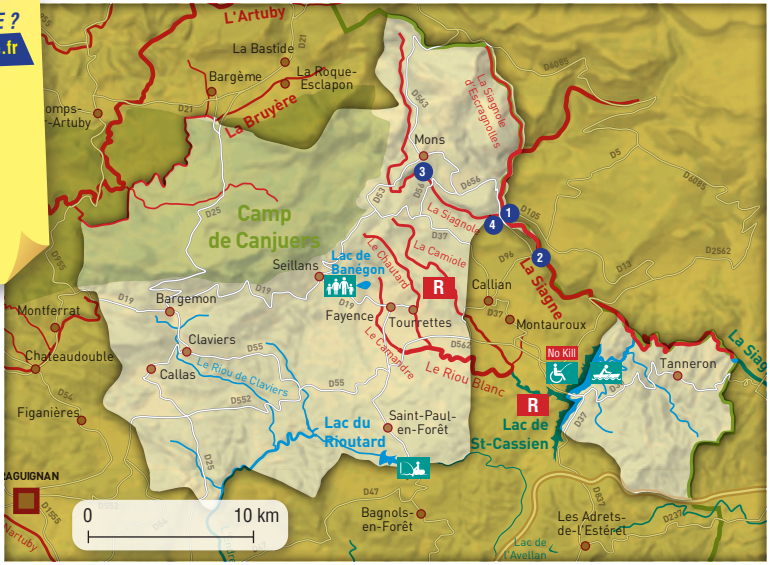


## Légende

- 1re catégorie
- 2e catégorie
- No Kill — Parcours "No Kill"
- R — Réserve de pêche
- Float tube
- Pêche en bâteau
- Sites pêche en famille
- Ponton « Handipêche »
- Secteur d'influence de l'AAPPMA

## Réglementation spécifique dans La Siagne, La Siagnole de Mons et La Siagnole d'Escragnolles

Les modes de pêche de la truite à l'aide d'hameçon simple, doivent se pratiquer sans ardillon ou ardillon écrasé.

## La Siagne à Tanneron et Mons

Un des plus beaux cours d'eau du Var... et des Alpes-Maritimes !

Les eaux calcaires et cristallines de la Siagne abritent une belle population de truites fario! À l'amont direct de l'ouvrage de prélèvement d'eau pour le lac de Saint-Cassien, les zones sont plus lentes et favorisent toutes les techniques de pêche avec des accès aux berges facilités.Plus en amont, la Siagne s'enferme dans des gorges aux paysages somptueux où se mêlent courants, vasques et zones profondes. Elles attirent les pêcheurs itinérants et sportifs. Dans ces lieux, la discrétion est de mise! Toutes les techniques de pêche de la truite sont possibles. Les accès sont ensuite plus difficiles notamment après le pont de Mons, situé 1 km à l'amont du pont de la D56.

- **Bons coins :** ❶ pont de la D656 et ❷ amont du Pont de Tuves.
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, barbeau méridional, chevesne, vairon...
- **Affluents :** le Biançon et ses affluents (Camiole, Camandre et Chautard)

## La Siagnole à Mons

Affluent de la Siagne, la Siagnole est un cours d'eau salmonicole pour pêcheurs sportifs, confirmés et avertis. Formée de vasques, courants et zones calmes sous l'influence de seuils, la rivière coule en grande partie dans des gorges encaissées et très difficiles d'accès. Les eaux claires de la Siagnole requièrent de la discrétion dans l'approche du poste de pêche et des montages fins et soignés. Amis pêcheurs, respectez les lieux de stationnement des véhicules ainsi que les propriétés privées.

- **Bons coins :** ❸ amont et aval du Pont des Moulins (D656), ❹ amont et aval du pont des Ajustadous (D96)
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, barbeau méridional...
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche (pêcheurs confirmés), vairon, manié...

# Lac de Saint-Cassien

AAPPMA «La Belle Mouchetée du Canton de Fayence» et «La Fario»

Détails en pages 14 et 15.

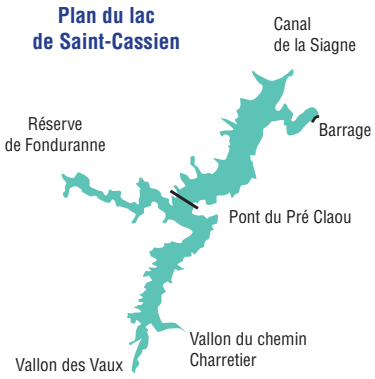


# Le Riou de Claviers

Affluent de l'Endre, le Riou de Claviers est un cours d'eau de seconde catégorie piscicole. Long de 18 km, il prend sa source à Bargemon et coule le long d'une vallée plus ou moins encaissée. La végétation étant dense, ce cours d'eau requiert de la part du pêcheur une excellente maitrise de sa technique de pêche. La truite y est présente.

# La Camiole, la Camandre et le Chautard

Situés entre Fayence, Callian et Tourettes, affluents du Riou Blanc, ces trois cours d'eau sont le lieu de déversement des truites arc-en-ciel. Sous l'influence calcaire, ces rivières sont constituées de vasques naturelles successives (tufs calcaires). Les eaux très claires requièrent de la discrétion dans l'approche du poste de pêche. Le Chautard, cours d'eau le plus pérenne, offrira le plus fort intérêt halieutique.

- **Réserve de pêche :** la Camiole, de 100m en amont Pont CD56 (limite aval) jusqu'à la confluence avec le Vallon de Claperis en rive droite (limite amont), soit 900m.

# Lac de Banegon

Classée en deuxième catégorie, cette petite retenue d'1 hectare aménagée sur la tête de bassin du Biançon est située sur la commune de Fayence et permet de s'adonner à la pêche de la truite et du gardon du printemps à l'automne. Le poisson blanc y est d'ailleurs très bien représenté. Des carnassiers (perche commune notamment) sont également présents. De nombreux postes de pêche ainsi que des tables de pique-nique accueillent les familles qui souhaitent s'adonner à ce loisir.

# Lac du Rioutard

à St Paul en Forêt

Plan d'eau sauvage où les postes de pêche du bord ne sont pas nombreux, la pêche en float-tube est tolérée. La piste qui mène au plan d'eau a été rénovée par le propriétaire. Il est possible de descendre déposer son matériel de pêche au bord de l'eau puis de stationner son véhicule au niveau de la ruine en apposant une copie de sa carte de pêche sur le pare-brise.

- **Surface :** 4 hectares
- **Espèces piscicoles présentes :** black-bass, brochet, perche commune, gardon, rotengle, carpe, tanche

# Étang de Callas

à Callas

D'une surface d'1/2 hectare, ce petit étang offre de nombreuses commodités : aire de stationnement proche, sentier permettant de faire le tour du lac, nombreux postes de pêche. C'est un lieu favorable à la pratique de la pêche au coup.

- **Surface :** 1/2 hectare
- **Espèce piscicole présente :** gardon
- **Nombre de lignes :** 2 maximum

Président : Manuel SOARES MIRANDA - Tél. 06 10 04 72 78 • ecrevissedelhuveaune@free.fr

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- **Office de tourisme de St Zacharie**
  Tél. 04 42 32 63 28

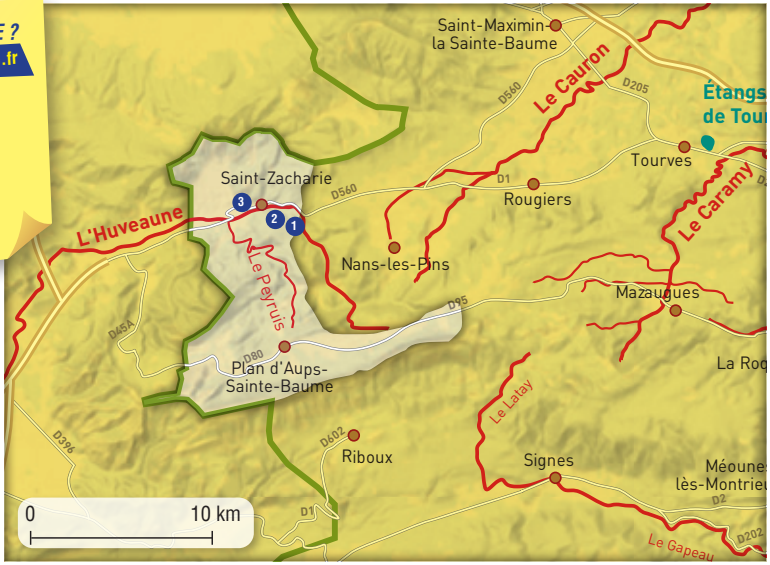


**Légende**

1re catégorie

# L'Huveaune à Saint-Zacharie

Prenant sa source dans le massif de la Sainte Baume, l'Huveaune subit des assecs récurrents sur sa partie amont. C'est au niveau de la confluence avec le ruisseau du Peyruis au centre du village que l'Huveaune bénéficie d'un écoulement plus régulier et revêt un intérêt halieutique. Blageons et vairons se pêchent volontiers au coup dans les zones lentes, à l'amont de la cascade des Martinets. Facile d'accès et régulièrement empoissonné au printemps en truites arc-en-ciel, ce parcours offre des conditions idéales aux pêcheurs débutants. Pour les amateurs de pêche itinérante, la traversée du pont de Coulomb (N560) situé 2 km environ à l'amont du village, vous permettra de stationner votre véhicule et de remonter à pied le sentier GR9 jusqu'au lieu-dit « Le piège ». L'huveaune s'écoule alors dans des paysages sauvages. Vasques et petits courants s'alternent. Les eaux cristallines abritent vairons, blageons et une petite population de truites fario.

- **Bons coins :** 1 amont du pont de Coulomb (N560), 2 lieu-dit « la Foux » (N560), 3 Cascade des Martinets et aval...
- **Espèces piscicoles présentes :** blageon, vairon, truite arc-en-ciel, truite fario...

## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux : cascade des Martinets et amont**

## Réglement intérieur de l'AAPPMA

La pêche est strictement interdite le vendredi.
Dans l'Huveaune, la taille légale de capture de la truite fario est de 25 cm minimum

# La Valoise

http://associationlavaloisedepeche.fr.gd

Président : Gilbert POLO • Tél. 06 84 75 26 90 • gilbert.polo@sfr.fr

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ
www.cartedepeche.fr

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- **Bar « Le Central » au Val**
  Tél. 07 81 41 29 33

**Légende**

- 1re catégorie
- 2e catégorie
- R Réserve de pêche

## La Ribeirotte au Val

Affluent de l'Argens en rive droite, la Ribeirotte bénéficie d'un contexte hydrologique et thermique favorable à la croissance de la truite, notamment grâce à la source des « Treize reïs » qui lui garantit, à l'aval de cette source, un débit minimum constant. Ce cours d'eau est caractérisé par des secteurs lents (amont des seuils notamment), des seuils infranchissables (chutes du Petit et Grand Baou) et des zones de courants. La végétation, parfois dense, vous obligera à pêcher certains parcours les pieds dans l'eau (avril à septembre). Les chutes du Petit Baou et Grand Baou offrent des secteurs plus paisibles et accessibles. En amont et aval du chemin du pont rouge (Route de Carcès, D562), des truites arc-en-ciel seront déversées au printemps. Le parcours a d'ailleurs été entretenu pour créer des accès pour les pêcheurs.

- **Bons coins :** ① chemin du pont rouge à la station d'épuration, ② Petit baou, ③ Grand Baou, ④ confluence avec l'Argens...
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, truite arc-en-ciel, barbeau méridional, chevesne, blageon, vairon, espèces nuisibles (perche soleil, écrevisse californienne), goujon
- **Techniques de pêche conseillées :** Appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs, balances à écrevisses...
- **Réserve de pêche :** du pont de la D554 en amont jusqu'au pont de la D224, soit 750 m.

## Lac du Carnier au Val

Le lac du Carnier connaît au printemps des déversements de truites arc-en-ciel. Plan d'eau aux berges abruptes, quelques postes de pêche sont accessibles en rive droite. La pêche itinérante aux leurres peut vous réserver de belles surprises. Une piste d'environ 2 km mène au plan d'eau. Par autorisation des services de l'Etat, les pêcheurs peuvent accéder en véhicule au lac du Carnier en apposant une photocopie de leur carte de pêche sur le pare-brise de leur véhicule. Attention, en cas de risque feu de forêt très sévère, l'accès à la piste sera interdit. Informez-vous en consultant le site www.var.gouv.fr/massifs mis à jour quotidiennement.

- **Surface :** 4 hectares
- **Accès :** en provenance du Val, prendre la route de Brignoles (D554). Après le pont surplombant la Ribeirotte, prendre la première piste à droite. Après 2 km environ, suite à un élargissement de la piste, prenez le chemin à droite. Le lac se situe en contrebas sur votre droite.
- **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, chevesne, ablette, gardon, perche commune, brochet, (écrevisse américaine, perche-soleil, voir page 61).
- **Techniques de pêche conseillées :** flotteur, coup, anglaise, leurres, cuillers, mort-manié.

### Réglementation spécifique au lac du Carnier

Pêche autorisée à deux lignes par pêcheur.

# Le Roseau du Réal Martin

**Présidente : Patricia LETERRIER • Tél. 06 15 13 04 85 • patricia.leterrier0889@orange.fr**

## Le Réal Martin

### entre Pignans et Pierrefeu

Prenant sa source dans le massif des Maures, le réal Martin est classé en première catégorie jusqu'au pont du hameau de la Portanière. Dominé par un peuplement de cyprinidés d'eau vive (blageons, chevesnes et barbeau méridional), ce parcours de plus de 10 km mèle zones calmes, seuils, courants, micro-seuils et vasques. Bien que peu présente, la truite fario peut se pêcher dans les nombreux courants ou vasques. Aux appâts naturels, vous pourrez aussi capturer de gros chevesnes ou des barbeaux. Munissez-vous cependant d'une combinaison étanche car il est difficile de longer les berges. Les affluents calcaires en rive droite (Rivières Sourn et Béal) se prêtent plus volontiers à la pêche du salmonidé. N'oubliez pas de respecter les propriétés privées.

- **Bons coins :** ❶ piste des Baumes (Réal Martin et Rivière Sourn), ❷ Lieu-dit « Les Jacarels » (aire de stationnement à la citerne DFCI), ❸ hameau des Vidaux, ❹ amont du pont de la Portanière ...
- **Espèces piscicoles présentes :** blageon, chevesne, barbeau méridional, truite fario, anguille...
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturel, coup, cuillers, leurres, vairon-manié...

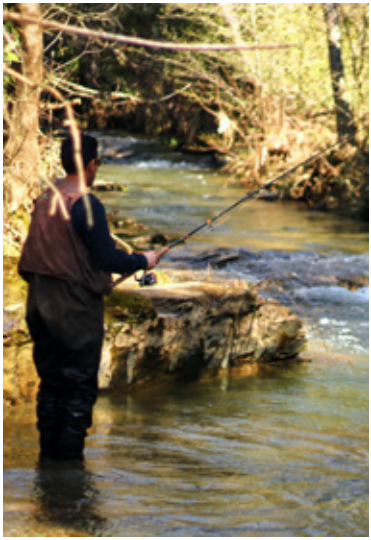

***OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?***

**Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr**

**Légende**

- 1re catégorie
- 2e catégorie
- Sites pêche en famille
- Ponton « Handipêche »

# Le Réal Martin

## entre Pierrefeu et Hyères

À l'aval du pont de la Portanière, le Réal Martin est classé en seconde catégorie. Peuplé principalement d'espèces piscicoles d'eau vive (blageon, chevesne et barbeau méridional), les accès au cours d'eau sont difficiles. À la confluence avec le Réal Collobrier, le cours d'eau s'élargit et offre quelques parcours de pêche dans les courants.. Au lieu-dit « Les Platanes », les eaux se calment. L'AAPPMA y assure des déversements de truites arc-en-ciel sur un parcours de 500 m facile d'accès et agréable pour le pique-nique. Quand les eaux se teintent après de fortes pluies, vous pourrez pêcher de belles anguilles (prélèvement raisonné, voir réglementation page 75).

De belles bourriches de gardons sont possibles dans les seuils situés à l'aval du village (lieu-dit « Pourret » et face à la Scierie).

En redescendant vers la confluence avec le Gapeau, les accès aux berges sont difficiles.

Poissons blancs (chevesnes, gardons...) y sont présents.

- **Bons coins :** 4 aval du pont de la Portanière, 5 confluence avec le Réal Collobrier, face au stade de Pierrefeu, 6 lieu-dit « Les Platanes », 7 seuil de « Pourret » (D12), 8 seuil face à la Scierie (D12)...
- **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, blageon, chevesne, barbeau méridional, goujon, gardon, anguille...
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, coup, posé, calé au fond, cuillers, leurres...
- **Site pêche en famille :** lieu-dit « Les platanes » (voir tableau page 56)
- **Affluents :** le Réal Collobrier, le Merlançon, le Farembert, le Meige Pan (blageon, chevesne, barbeau méridional...)

# Lac de Camp Bourjas

## à Collobrières

Petite retenue collinaire d'1 hectare, au cœur des Maures, le lac de Camp Bourjas est un plan d'eau propice à la pêche et la promenade en famille. Il possède une diversité d'espèces piscicoles favorable à la pratique de nombreuses techniques de pêche. Les pêcheurs au coup ou à l'anglaise peuvent faire de belles bourriches de poissons blancs. La pêche de la carpe aux techniques modernes peut réserver quelques surprises... Le carnassier est également présent : black-bass, perches communes, ainsi que des brochets et sandres (faible population) sont également présents. La digue du lac demeure le poste de pêche le plus accessible. Quelques autres postes sur les deux rives sont aussi pratiquables.

- **Surface :** 1 hectare
- **Accès :** en provenance de Pierrefeu du Var, prendre la D14 direction Collobrières puis la D41 direction Bormes. Après 400 mètres prendre à droite et suivre la petite route, passer devant l'Institut Médico-Educatif, puis prendre la piste DFCI, continuer, tout droit jusqu'au lac.
- **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, gardon, rotengle, tanche, carpe, perche commune, black-bass, brochet, sandre, (poisson-chat et perche-soleil, voir page 73).
- **Techniques de pêche conseillées :** coup, anglaise, feeder, leurres, mort-manié, posé, techniques modernes de la carpe, streamer...

# Étang de l'Arborétum

## à Pierrefeu

Formée de deux petites pièces d'eau, on y pêche des gardons et des perches soleil.

- **Surface :** 1/2 hectare
- **Accès :** en suivant la RD14, à 4km environ de la sortie du village de Pierrefeu en direction de Collobrières, signalé par un panneau directionnel

Ponton pour les personnes à mobilité réduite.

## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux : amont et aval du lieu-dit « les Platanes » à Pierrefeu et lac de Camp Bourjas**
- **Périodes : de mars à juin**

# La truite du Gapeau

**Président : Vincent PETIT • Tél. 06 10 13 36 81 • latruitedugapeau83@gmail.com ou rubrique “Contact” du**

## Le Gapeau

### entre Signes et Sollies-Pont

Prenant sa source dans le massif de la Sainte Baume, le Gapeau offre de multiples possibilités de pêche. Dans la commune de Signes, les ruisseaux du Latay et du Rabi se rejoignent pour former le Gapeau. Soumis à un régime hydraulique perturbé, c’est à partir de la source captée de Beaupré qu’il commence à offrir un potentiel halieutique intéressant. Le parcours à l’amont de la Chartreuse de Montrieux, où le Gapeau demeure relativement étroit, est à privilégier jusqu’en période d’étiage. Ce parcours abrite également une forte population d’écrevisses « signal » (espèce susceptible de créer des déséquilibres biologiques). La pêche de ce crustacé s’effectue avec des balances réglementaires. C’est un mêt fameux dans votre assiette! Plus à l’aval, jusqu’à Sollies-Toucas, le cours d’eau reçoit l’apport de nombreux petits ruisseaux élargissant ainsi sont lit et sa capacité d’accueil. Dans ce secteur sauvage, au coeur d’une vallée encaissée, les amateurs de pêche itinérante trouveront des conditions idéales. La truite y est plutôt abondante. À noter pour les personnes souhaitant s’initier à la pêche de la truite fario, dans le village de Belgentier, le parcours du parc se distingue par des accès faciles aux berges. Ensuite, jusqu’à Sollies-Pont, la rivière mèle zones calmes influencées par les seuils, et courants. La truite fario laisse peu à peu place aux cyprinidés d’eau vive (chevesnes, blageons, barbeau méridional) et gardons.

- **Bons coins :** ❶ Amont et aval de la Chartreuse de Montrieux (D 202), ❷ amont et aval de la station d’épuration de Méounes, ❸ Parc de Belgentier (D 554), ❹ dans les villages de Sollies-Toucas, et ❺ Sollies-Pont.
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, vairon, blageon, barbeau méridional, chevesne, goujon, gardon, anguille, écrevisse « signal » (voir page 73)...
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, leurres, vairon-manié, coup...
- **Parcours « No kill » :** Parc de Belgentier, détails en page 76.

***OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?***

**Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr**

- **Décathlon à La Garde**
- **Top Fishing Var, ZI la Farlède :** Tél. 07 76 57 74 06

**Légende**

- 1re catégorie
- 2e catégorie
- No Kill Parcours “No Kill”

# Le Gapeau

## Entre Solliès-Pont et Hyères

À Solliès Pont, où il passe en deuxième catégorie en aval du seuil situé sous le pont de l'A57, le Gapeau subit la présence de nombreux seuils et d'une forte urbanisation. Jusqu'au seuil Jean Natte (domaine de la Castille), un parcours, long de 6 km, abrite un peuplement piscicole dominé par les cyprinidés d'eaux vives : chevesnes, blageons, barbeaux méridionaux constituent l'essentiel des espèces présentes, avec le gardon. La truite, malgré une densité faible, est présente. Le secteur est idéal pour préparer l'ouverture de la truite. Les accès aux rives étant limités, il est conseillé de s'équiper de cuissardes ou d'une combinaison de pêche étanche. Face au stade de la Crau, les amateurs de pêche de la truite arc-en-ciel pourront s'adonner à leurs techniques favorites durant le printemps et l'été. Un parking et une aire propice au pique-nique sont à disposition. Du seuil Jean Natte au barrage anti-sel situé à Hyères, le Gapeau s'écoule ensuite paisiblement au milieu des cultures. Les zones profondes abritent des cyprinidés (carpes, gardons, rotengles, gros chevesnes…) ainsi que quelques carnassiers (perches communes et brochets). L'amont du seuil situé dans la vallée de Sauvebonne est propice à la pêche au coup. Quelques postes ombragés vous permettront de capturer des gardons, chevesnes et carassins. De plus, les techniques modernes de pêche de la carpe sont à privilégier. De nombreux spécimens pouvant atteindre les 10 kg offriront de jolis combats ! Enfin, l'amont du barrage anti-sel jusqu'au pont de la D559A abrite le même peuplement piscicole avec des postes de pêche plus accessibles.

- **Bons coins :** 6 le Pont neuf (D258), 7 les Daix (D258 annexe), 8 domaine de la Castille (D554), 9 seuil à l'aval du stade de la Crau, 10 seuil de Sauvebonne (D12)
- **Espèces piscicoles présentes :** à l'amont du domaine de la Castille : chevesne, blageon, barbeau méridional, truite fario, goujon, gardon... à l'aval du domaine de la Castille : chevesne, goujon, gardon, carassin, carpe, perche commune, brochet, anguille...
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, leurres, vairon-manié, posé, coup, techniques modernes de la carpe...
- **Parcours « No kill » carpes :** Le Gapeau du barrage antisel (HYERES) jusqu'au seuil de la Grassette (LA CRAU)

## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux et périodes : consulter la page Facebook de l'AAPPMA. Ils seront également communiqués lors de l'achat de la carte de pêche à Décathlon La Garde.**

# Lac de l'Évoué

## À Méounes

Petite retenue collinaire d'1/2 hectare en 1re catégorie, dans un cadre sauvage et propice à la balade, le lac de l'Évoué abrite une population intéressante de poissons blancs. Pour vous y rendre, vous devrez traverser un passage à gué (chaussures étanches conseillées) et marcher 1 kilomètre sur une piste. Mais le site en vaut la peine...

- **Espèces piscicoles présentes :** gardon, carpe, (perche-soleil, voir page 73), perche commune
- **Parcours « No kill » :** pêche de la carpe avec remise à l'eau obligatoire après capture, détails en page 77

# Lac du Plan du Pont

## À Hyères

Situé à Hyères-les-Palmiers dans les plaines agricoles, l'étang du Plan du Pont est une retenue d'eau sauvage bordée de roselières et de grands arbres qui offrent aux pêcheurs des zones ombragées. De nombreux postes sont accessibles afin de pratiquer toutes les techniques de pêche. Peu profond (rarement plus de 2 m) et assez uniforme, le lac abrite des carnassiers (black-bass, perches communes) ainsi que des gardons, rotengles et carpes qui assurent de belles parties de pêche au coup et donnent à ce plan d'eau un réel intérêt halieutique.

- **Surface :** 1 hectare
- **Accès :** en provenance de La Crau, suivre la D12 qui longe le Gapeau. Arrivés à un carrefour, prendre à droite en direction de Hyères. Traverser le pont du Gapeau puis continuer tout droit sur 1 km. Au rond-point, prendre la 1re sortie en direction de « Plan du Pont ». Continuer tout droit pendant 3 km environ. La route se transforme en chemin de piste qui longe le Gapeau. Continuer cette piste sur 500 m jusqu'à une barrière située à votre droite. Il faut se garer et marcher 200 m pour atteindre le plan d'eau.
- **Espèces piscicoles présentes :** perche commune, black-bass, gardon, rotengle, carpe, perche soleil (voir page 73)…
- **Techniques de pêche conseillées :** leurres, coup, anglaise, feeder, posé (petits vifs), pêche moderne de la carpe…
- **Parcours « No kill » :** pêche du black-bass et de la carpe avec remise à l'eau obligatoire, immédiatement après capture.

## Réglementation spécifique au lac du Plan du Pont

Pêche autorisée à deux lignes par pêcheur.

# Le Gardon de Toulon et ses environs

Président : Yoann MIGEOT • Tél. 06 30 03 64 19 • yoannmigeot@orange.fr

**OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?**

Vente en ligne sur www.cartedepeche.fr

- **Décathlon d'Ollioules**
  Tél. 04 94 18 95 40
- **Étang des loisirs à Ollioules,**
  les mercredis de 14h à 17h (hors vacances scolaires)

**Légende**

- 1re catégorie
- 2e catégorie
- No Kill Parcours "No Kill"
- Carpe de nuit

## La Reppe

### à Ollioules

À 10 minutes de Toulon, au coeur du centre d'Ollioules, entre le pont du Faubourg et le pont de la N8, un parcours de 600 mètres s'offre aux pêcheurs. Sélectionné par l'AAPPMA pour assurer au printemps des déversements de truites arc-en-ciel, ce parcours possède des accès aux berges et mèle courants, calmes et seuil. De nombreux parkings facilitent le stationnement des véhicules. Anguilles, blageons et barbeaux méridionaux sont également présents. Un lieu idéal pour découvrir les plaisirs de la pêche, seul ou en famille,.

- **Accès :** en provenance de Toulon, suivre l'A50 en direction de Marseille. Prendre la sortie 14. Au rond point, prendre la 1re sortie, Avenue Frédéric Mistral. 200 m plus loin, prenez la voie de gauche. Suivez la N8 qui vous emmène à Ollioules. Entrer dans Ollioules puis tourner à gauche en direction du Centre Ville. Suivre toujours la direction du centre-Ville, vous allez traverser le pont du Faubourg avec vue sur le parcours aval de la Reppe. De nombreux parkings sont à votre disposition.
- **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, blageon, barbeau méridional, chevesne, anguille...
- **Techniques de pêche conseillées :** coup, flotteur au lancer, cuiller, appâts naturels, mouche...

## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux : Le las, chemin du Château au Revest les Eaux**
- **Périodes : contacter l'AAPPMA**

# Lac de Sainte-Suzanne

L'AAPPMA « Le Gardon de Toulon et ses environs » gère en concertation avec l'AAPPMA « La Carçoise » le lac de Sainte-Suzanne, communément appelé lac de Carcès. Voir les détails en page 12.

# Lac du Revest

Vaste retenue d'eau de 10 hectares, le lac du Revest est un hâvre de paix à deux pas de la ville de Toulon. En rive gauche, un chemin permet d'accèder à de nombreux postes de pêche. La rive droite possède également un sentier qui s'éloigne quelquefois des berges. Les postes de pêche demeurent néanmoins fréquents. Les eaux turquoises du lac et sa richesse piscicole attirent tous types de pêcheurs. Les amateurs de pêche au coup peuvent capturer de beaux gardons. Brochets et perches communes, parfois grosses, sont également bien représentés comme la carpe, avec une bonne densité mais sans atteindre des tailles « record ». Servant à l'alimentation en eau potable pour les communes du Revest et de Toulon, le plan d'eau subit de grandes fluctuations, ce qui peut rendre son accès difficile lorsqu'il atteint sa côte maximale.

- **Surface :** 10 hectares
- **Accès :** en provenance de la D846, prendre la direction à droite (restaurant Le Colombier), puis prendre le 1er chemin à gauche (chemin de la Foux). Vous devrez vous garer dans la partie goudronnée du chemin, la circulation et le stationnement étant strictement interdits sur la piste. Sinon, un parking est disponible dans le village.
- **Espèces piscicoles présentes :** perche commune, brochet, carpe, (perche soleil, voir page 73), gardon, ablette, tanche, truite arc-en-ciel…
- **Techniques de pêche conseillées :** coup, feeder, posé, leurres, pêche moderne de la carpe.
- **Parcours « No kill » carpes :** toute carpe capturée doit être immédiatement remise à l'eau après photographie éventuelle

## Réglementation spécifique au Lac du Revest

- Dans le Var, le camping et le feu sont interdits en dehors des aires aménagées et réglementées.
- La pêche de la carpe est autorisée du 1er janvier au 2e dimanche d'avril inclus et du dernier samedi de mai au 31 décembre inclus. Pendant les périodes d'ouverture, la pêche de la carpe de nuit est autorisée uniquement trois jours par semaine, du vendredi 12h au lundi 12h.
- Toute carpe capturée doit être immédiatement remise à l'eau. La détention en sac des carpes ainsi que leur transport est strictement interdit.
- Le bateau amorceur est interdit.

# Initiation Pêche tout public

## La formule « Initiation Pêche », c'est :

- Une demi-journée d'initiation aux techniques de pêche
- Des sites de pêche renommés
- Le prêt du matériel de pêche et des appâts
- Des conseils et un accompagnement assurés par des animateurs diplômés
- Un tarif unique : 15€ / personne avec Pass'Pêche offert pour les non-détenteurs de la carte de pêche

### Parties de pêche Labellisées « Balades Nature Commentées »

Réservation en ligne sur **www.provenceverte.fr/amusez-vous**
ou à l'Office de Tourisme de la Provence Verte - Carrefour de l'Europe - 83 170 BRIGNOLES

EXCLUSIVITÉ Amusez vous !

### Lac de Sainte-Suzanne (Carcès)

Office de Tourisme La Provence Verte

**5, 7, 12, 19, 21, 26 et 28 juillet**
**2, 4, 9, 11, 16, 18, 23, 25 et 30 août, 1er septembre**

Le lac Ste Suzanne à Carcès est un vivier réputé pour les pêcheurs provençaux et un site de détente. Petits et grands seront initiés à la pêche au coup. Un joli brochet ou sandre sera peut-être au rendez-vous!

### Les autres parties de pêche…

Réservation à la Maison de la Pêche au 04 94 48 81 02 ou animation@pechevar.fr

### Pêche de l'écrevisse sur l'Issole

**Lundi 4 et 18 Juillet**

« Nous vous proposons, dans le cadre de la sensibilisation aux espèces « indésirables », de vous initier à la pêche de l'écrevisse « Signal ». Il s'agit d'une pêche très ludique, parfois prolifique, et un mets délicieux dans votre assiette... Plaisir garanti ! »

www.cartedepeche.fr

Maison Pêche Nature

## Pour les établissements scolaires et les Accueils de Loisirs

**Située à Pignans, la Maison départementale de la Pêche et de la Nature est un établissement d'accueil agréé Jeunesse et Éducation Populaire pour les groupes scolaires et accueils de loisirs.**

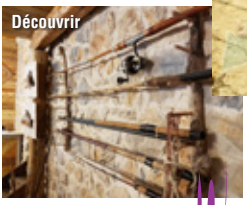

***> Formules à la journée ou demi-journée***

***> Sensibilisation aux milieux aquatiques et Initiation à la pêche***

### *À Pignans*

**Face au siège social**
**100 chemin du Paradou**

### *À Carcès*

**Domaine de Brauch**
**face au lac Ste Suzanne**

***Ou près de chez vous !***

**(sous réserve des règles de sécurité essentielles au bon déroulement de l'animation)**

**Établissement d'accueil tout public**
**Agrément Jeunesse et Éducation Populaire**
**n°83-JEP-05.12.12-55**

## Renseignements et tarifs : Tél. 04 94 48 81 02

# Les Ateliers Pêche Nature dans le Var

**Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même. L'Atelier Pêche Nature, animé par des bénévoles d'AAPPMA, sur la base d'une charte définie par l'APAVE - organisme certificateur - transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur : le respect du poisson, la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune et flore, le respect de soi-même et d'autrui, et la connaissance du rôle des AAPPMA et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.**

## À Salernes

### La Bresque

- **Lieu :** rivière La Bresque à Salernes, lacs du Verdon
- **Période :** tous les mercredis de février à juin
- **Horaires :** de 13h30 à 17h
- **Description :** théorie et pratique de la pêche de la truite et du carnassier.
- **Âges :** à partir de 10 ans
- **Renseignements :** Jacky LANDI
- **Contacts :** 06 03 60 20 48 ou 04 94 84 60 47 jackypaule.landi@sfr.fr

## À Fréjus

### La Gaule de l'Estérel

- **Lieu :** camping du Domaine du plan à Fréjus
- **Période :** tous les mercredis, sauf vacances scolaires
- **Horaires :** 14h à 17h30
- **Description :** pratique des différentes techniques de pêche : coup, anglaise, leurres...
- **Âges :** 7 ans et +, adultes sur rendez-vous
- **Renseignements :** Robert DANCETTE
- **Contacts :** 06 08 27 11 13 ou robert.dancette@wanadoo.fr
- **Site internet :** www.lagauledelesterel.jimdo.com

## À Carcès

### « Lou Martin Pescaïre » La Carçoise

- **Lieu :** Maison de la pêche et de la nature «Domaine de Brauch» au lac de Ste Suzanne (Carcès)
- **Période :** tous les mercredis, sauf juillet-août
- **Horaires :** 13h30 à 17h30
- **Description :** Initiation aux techniques de pêche et au montage de lignes.
- **Âges :** à partir de 9 ans + adultes
- **Renseignements :** Daniel LOUIS
- **Contacts :** 06 76 05 03 38 ou carpdan@live.fr

## À Ollioules

### Le Gardon de Toulon et ses environs

- **Période :** les mercredis sauf grandes vacances scolaires, de 14h à 17h pour les enfants de 8 à 14 ans
- **Description :** initiation aux techniques de pêche au coup et aux leurres
- **Lieu :** étang des loisirs, 1500 chemin du camp Laurent à Ollioules
- **Renseignements :** tarifs : contacter le Président au 06 30 03 64 19

# Les clubs sportifs dans le Var

## Clubs sportifs affiliés ou non à une Fédération Nationale

**Liste des clubs de pêche qui participent au groupe de travail « Pêches spécialisées » de la Fédération de pêche du Var, et dont le siège social est basé dans le Var. Ces clubs de pêche sont affiliés ou non à la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS).**

## Clubs de pêche dans le Var affiliés à la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS)

| Asso/ Club référent | Siège social | Technique de pêche | Nom du responsable | Activités | Contacts |
|---|---|---|---|---|---|
| **La Gaule de l'Estérél** | Fréjus | Coup | Robert DANCETTE | Compétitions de pêche au coup (Règlement FFPS) | 06 08 27 11 13 **robert.dancette@wanadoo.fr** |
| **La Gaule Roquebrunoise** | Roquebrune | Coup | Daniel CARPENTIER et Michel BOTTE | Compétitions de pêche au coup (Règlement FFPS) | 06 09 54 77 38 **danisa83@orange.fr** **et** 06 76 83 27 44 **michelbotte@yahoo.fr** |
| **Gentleman Fisher** | 83 et 06 | Leurres | Mikaël KHALIFA | compétitions de pêche aux leurres et sorties Club | 06 06 57 20 26 06 60 51 69 35 gentleman fisher groupe public **gentlemanfishercup@gmail.com** |

## Autres clubs de pêche dans le Var

| Asso/ Club référent | Siège social | Technique de pêche | Nom du responsable | Activités | Contacts |
|---|---|---|---|---|---|
| **Entente Mouche Pugétoise** | Puget sur Argens | Mouche | Christian TRAINEAU TARGIONI | Sorties pêche dans le Var et d'autres horizons, initiation aux techniques de pêche à la mouche, montages de mouches artificielles… | 06 82 04 97 36 pechemouchepugetoise@orange.fr |
| **Puget Passion Pêche** | Puget sur Argens | Mouche toutes techniques, carnassiers et mer | Alain CHEVALY, Gilles GAYRAL et Gilles GABUTTO | Apprentissage du fouettage casting, montage de mouches Streamers, en atelier et sur site (Verdon, Nartuby, Argens, St Cassien, Vésubie...) | 06 51 70 04 62 06 80 05 79 32 06 27 22 81 66 pugetpassionpeche@gmail.com |

# Les Moniteurs-Guides de Pêche en eau douce dans le Var

**En eau douce, dans le département du Var, trois professionnels indépendants, adhérents de la Fédération Française des Moniteurs-Guides de Pêche (FFMGP) et signataires d'une convention avec la FPPMA du Var, vous proposent des journées, séjours ou stages de pêche pour tout public afin de vous initier ou vous perfectionner dans les techniques de pêche. N'hésitez pas à les contacter!**

## Verdon Estérel Pêche - Christophe PIRONNIE,

**moniteur-guide de pêche, Diplômé BPJEPS, (option Pêche de loisirs)**

- **Prestation :** Découverte et perfectionnement des techniques de pêche en rivière et en lac (Mouche, toc, lancer). Formation et pêche en float tube. Organisation de sorties pêche enfants en groupe pour les collectivités. Sortie spéciale black-bass. Pêche en mer en bateau (pêche côtière et pêche au gros) de Saint Raphaël à Saint Tropez.
- **Sites de pêche :** Gorges et lacs du Verdon, lacs de l'Estérel, vallée de la Siagne et de l'Argens.
- **Période :** toute l'année
- **Contact :** Christophe PIRONNIE • Tél. 06 07 14 51 14 • verdonpeche@yahoo.fr http://verdonpeche.free.fr et fishingtrip.fr

## Pêche Var Passion - Éric LETERRIER, moniteur-guide de Pêche Diplômé BPJEPS (option Pêche de loisirs) / BTSA GPN (option Animateur Nature)

- **Prestations :** Découverte/ Initiation et perfectionnement des différentes techniques de pêche en rivière et en lac • Prestation rivière : Pêche aux appâts naturels, pêche à la mouche, pêche au lancer (leurre) • Prestation lac : pêche des Carnassiers du Bord, en Float-tube et en Bateau • Prestations groupes / collectivités : initiation pêche au coup / Education à l'environnement, découverte du milieu Aquatique
- **Sites de pêche :** Ensemble du département du Var
- **Période :** toute l'année
- **Contact :** Eric LETERRIER • Tél. 06 35 51 11 69 • leterrier.eric@hotmail.fr • www.pechevarpassion-guidedepeche.com

## Patrice Pêche en Kayak, moniteur-guide de pêche en Mer et rivière, Diplômé BPJEPS (option Pêche de loisirs et Canoë Kayak)

- **Prestation :** Découverte et perfectionnement des techniques de pêche en rivière et mer en kayak, bateau moteur et du bord. Spécialiste Toc et leurres en rivière, leurres et jigs en mer.
- **Sites de pêche :** Département 83 et 13
- **Période :** toute l'année
- **Contact :** Patrice Gotti • Tél. 06 08 87 00 12 • guide@patrice-pecheenkayak.fr www.patrice-pecheenkayak.fr

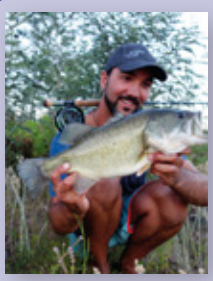

## Latitude Pêche - Michael MARTIN, moniteur-guide de Pêche Diplômé BPJEPS (option Pêche de loisirs)

- **Prestation :** Découverte, initiation et perfectionnement toutes techniques de pêche en Eau douce et en Mer. Formateur pour la pêche à la mouche, Mer et Rivière • Eau Douce : Pêche en bateau sur le lac de Sainte-Croix toutes méthodes, Pêche aux appâts naturel, aux leurres en rivière • Mer : Pêche en bateau sur toutes les méthodes de pêche, Pêche du bord aux leurres et en Shore-jigging, Formateur pour les enfants sur la pêche à soutenir • Migrateurs : Pêche de l'Alose à la mouche
- **Sites de pêche :** Porquerolles, Port- Cros, le Levant, Hyères, les Gorges du Verdon, La Sorgue, la Durance
- **Période :** toute l'année
- **Contact :** Michaël Martin • latitudepeche@gmail.com • Tél. 06 64 96 89 11 www.latitudepeche.com

# Les Moniteurs-Guides de Pêche en eau douce dans le Var

## Carpes Loisirs - Christophe BAUDIN,

**moniteur guide de pêche, diplôme BPJEPS option pêche de loisirs**

- **Prestation :** Initiation et perfectionnement de pêche à la carpe en batteries, du bord ou en bateau, en lac ou rivière. Initiation fabrication de bouillettes en laboratoire + cuissons et préparations de diverses graines

Accompagnement aux sessions de pêche : Location de matériels de pêche pour 2 pour courtes et longues sessions ( Cannes, moulinets, tentes , bateaux). Fourniture d appâts. Recharge batteries… Stage découverte enfants et petits groupes

- **Sites de pêche :** Ensemble du département du Var. Proximité Carcès - domaine de Brauch
- **Période :** toute l'année
- **Contact :** Christophe BAUDIN • Tél. 06 89 18 62 62 • baudintp79@gmail.com

## Nature Pêche Kayak Concept - Adrien LEFORT,

**moniteur guide de pêche, diplôme BPJEPS option pêche de loisirs**

- **Prestation :** Découverte/perfectionnement des techniques de pêche en rivière, lac et estuaire. Coup/feeder, lancer et spécialiste en carnassiers à la mouche. Sortie du bord ou en kayak à pédales. Handicap moteur possible. Animation Nature grand public.
- **Sites de pêche :** Départements Var et Alpes-Maritimes
- **Période :** toute l'année
- **Contact :** Adrien LEFORT • Tél. 06 71 76 87 37 • adrien.lefort36@gmail.com naturepechekayak.com

# Devenir Bénévole

## *PÊCHEURS, devenez ACTEURS de votre loisir !*

### *Et participez à la vie de votre association*

**En achetant une carte de pêche annuelle (Interfédérale, Majeure, Découverte Femme, Mineure), vous adhérez à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et vous êtes membre actif. Les AAPPMA remplissent de nombreuses missions grâce aux bénévoles qui les composent.**

**Envie d'apporter une aide, régulière ou ponctuelle pour aider au développement du loisir pêche et à la gestion des cours d'eau et des plans d'eau.**

***Vous avez des compétences, nous avons votre mission !***

Remplissez en ligne sur www.pechevar.fr le formulaire de demande de renseignements ou contactez la Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique au 04 94 48 81 02.

# Vendeurs d'articles de pêche et appâts

**La Fédération et les AAPPMA vous proposent une liste (non-exhaustive) de vendeurs d'appâts et/ou d'articles de pêche dans le Var. Renseignez-vous pour connaître les jours, les horaires ou la saison d'ouverture.**

| Commune | Nom | Téléphone | Appâts | Matériel | Dépositaire des cartes de pêche |
|---|---|---|---|---|---|
| **ARTIGNOSC** | LE RELAIS DES LACS | 04 94 80 77 46 | Oui | Oui | Non |
| **AUPS** | ARMURERIE DU HAUT VAR | 04 94 70 00 44 | Oui | Oui | Non |
| **BAUDUEN** | AUBERGE DU LAC | 04 94 84 39 45 | Oui | Oui | Non |
| **BRIGNOLES** | INTERSPORT | 04 98 05 02 66 | Oui | Oui | Oui |
| **CARCES** | TOUTOU CALIN | 04 94 04 32 59 | Oui | Oui | Oui |
| **CAVALAIRE SUR MER** | HALL NAUTIQUE SARL NAUTICA | 04 94 64 03 38 | Oui, sur commande | Oui | Non |
| **FLASSANS** | LE FOUR D'ANTAN | - | Oui | Oui | Oui |
| **FRÉJUS** | DECATHLON FREJUS | 04 98 12 71 71 | Oui | Oui | Non |
| **FRÉJUS** | LA PECHE | 04 94 51 41 04 | Oui | Oui | Non |
| **FRÉJUS** | PECHE PASSION | 04 94 53 82 01 | Oui | Oui | Non |
| **FRÉJUS** | EXPEDITION PECHE | 04 98 12 17 57 | Oui | Oui | Non |
| **GRIMAUD** | VILLAVERDE | 04 94 56 33 08 | Oui | Oui | Non |
| **LA FARLÈDE** | TOP FISHING VAR | 07 76 57 74 06 | Non | Oui | Oui |
| **LA GARDE** | DECATHLON LA GARDE | 04 94 14 79 50 | Oui | Oui | Oui |
| **LE LUC** | LECLERC | 04 94 50 07 30 | Oui | Oui | Non |
| **LE MUY** | BERGON JARDINERIE CONSEIL | 04 94 19 80 80 | Oui | Oui | Oui |
| **LE THORONET** | CROCANIM'O | 07 71 93 82 76 | Oui | Oui | Oui |
| **MONTAUROUX** | LECLERC | 04 94 60 43 00 | Oui | Oui | Non |
| **MONTMEYAN** | LE VERDON | 04 94 80 76 10 | Oui | Oui | Oui |
| **OLLIOULES** | DECATHLON OLLIOULES | 04 94 18 95 40 | Oui | Oui | Oui |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **RÉGUSSE** | SUPER U (mars à fin sept) | 04 94 60 41 90 | Oui | Oui | Non |
| **SAINT AYGULF** | LE BIBIKINI | 04 94 81 00 06 | Oui | Oui | Non |
| **SAINTE MAXIME** | FISH IN GOLFE | 09 80 55 21 85 | Oui | Oui | Oui |
| **SALERNES** | INTERMARCHÉ | 04 94 85 90 00 | Oui | Oui | Oui |
| **SALLES SUR VERDON** | 8 à 8 | 04 94 70 20 56 | Oui | Non | Non |
| **TAVERNES** | TABAC PRESSE PECHE | 04 98 05 36 00 | Oui | Oui | Oui |
| **TRANS EN PROVENCE** | DECATHLON TRANS | 04 94 50 96 96 | Oui | Oui | Oui |
| **VIDAUBAN** | GAMM VERT | 04 94 99 71 99 | Oui | Oui | Oui |
| **VINON SUR VERDON** | SEFLORA FLEURS | 04 92 75 91 13 | Oui | Non | Oui |
| **VINON SUR VERDON** | CARREFOUR MARKET | 04 92 71 74 30 | Oui | Oui | Non |


EDF

**CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT.**

Vous êtes près d'un barrage ou d'une usine hydroélectrique.
À cet endroit, le niveau et la vitesse de l'eau peuvent augmenter brusquement. Soyez vigilants, respectez la signalisation.

**Devenons l'énergie qui change tout.**

Pour connaître les prévisions de débits dans le Verdon :
http://www.edf-prod-mediterranee-infodebits.fr
ou contactez le 04 92 83 69 07

**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**

RCS PARIS 552 081 317

# Les Sites « Pêche en Famille »

**Sélectionnés pour leurs commodités (emplacement véhicules, pique-nique…) et l'intérêt halieutique, les sites « Pêche en famille » accueillent petits et grands pour des parties de pêche dans tout le département.**

**Retrouvrez les 16 sites « Pêche en Famille » qui permettront de s'initier au loisir pêche en eau douce dans des lieux permettant de s'adonner à d'autres activités (balades, détente, pique-nique…). N'hésitez pas à consulter les pages des AAPPMA auxquelles les « sites pêche en famille » se réfèrent.**

**ARTIGNOSC SUR VERDON • Lac de Quinson, Baie d'Artignosc, page 10**

| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
|---|---|---|---|---|
| D471 | 43°43'19,16" N 6°05'26,27" E | Ablette, brochet, gardon, truite arc-en-ciel… | Aire de stationnement, tables de pique-nique, cale de mise à l'eau, plage, balades… | Formé d'étroites gorges sauvages creusées par le Verdon, qui s'élargissent par endroits pour former trois petites baies, le Brochet règne en maître ! Des déversements réguliers de grosses truites arc-en-ciel sont effectués. Vous pourrez aussi pêcher la friture d'ablettes au coup ou «leurrer» les perches communes, et pique-niquer sur des tables installées à l'abri du soleil... |

**BAUDUEN • Lac de Ste Croix, Piste des chaumets, page 12**

| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
|---|---|---|---|---|
| D49 | 43°44'58.87" N 6°10'41.22" E | Ablette, brochet, truite lacustre, gardon, perche… | Aire de stationnement, tables de pique-nique, mise à l'eau des bateaux, balade, plages | De réputation mondiale, le lac de Sainte Croix offre une destination pêche de premier choix. De la pêche facile de l'ablette aux captures plus techniques des gros carnassiers (truites lacustres et brochets notamment), offrez-vous une journée de pêche dans un cadre majestueux permettant balade et pique-nique. Plaisir garanti! |

| BRAS • Site du Tombereau, fleuve Argens, page 22 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
| D35 | 43°29'50.64"N 5°57'02.78"E | Ecrevisse « Signal », gardon, chevesne perche soleil, | Aire de stationnement, tables de pique-nique | Site facile d'accès, le site du Tombereau offre le choix au pêcheur de pratiquer toutes les techniques, de la pêche à la mouche à la pêche au coup. Le printemps est propice à la pêche de la truite. En saison estivale, amusez-vous à pêcher avec des balances les écrevisses « Signal ». Ce crustacé, espèce invasive, ne doit pas être remis à l'eau. Cela tombe bien, c'est un mets délicieux. Pour les « aventuriers », pêchez la truite sauvage le long des rives du Cauron (Accès difficile, cuissardes ou waders conseillés), il peut vous réserver de belles surprises... |

| BRIGNOLES • Aval pont Gavoty, cours d'eau Caramy, page 32 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
| N7 | 43°24'28.86"N 6°03'36.16"E | Truite fario, vairon, blageon, chevesne | Aire de stationnement, tables de pique-nique à l'aval du site… | Situé non loin du centre de Brignoles, le Caramy au pont de Gavoty offre les commodités idéales pour accueillir parents et enfants. Au printemps, les truites de déversement, à l'amont du pont, vous assurent des moments de détente au bord de l'eau. De mars à septembre, les poissons blancs (chevesnes, blageons) sont également capturables. Pour vous restaurer, des tables de pique-nique sont disposées près du site. |

| CABASSE • Les Prés, cours d'eau l'Issole, page 40 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
| D13 | 43°25'01.08"N 6°13'20.58"E | Truite arc-en-ciel, gardons… | Aire de stationnement, tables de pique-nique, visite du village… | Site très accueillant, le lieu-dit « Les Prés » à Cabasse vous offre un vaste terrain de jeux, de ballades et…de pêche ! Sur près d'1 km, la rivière de l'Issole abrite des truites déversées au printemps et assurent des parties de pêche distrayantes. Le midi, vous pourrez pique-niquer sur des tables longeant la rivière. |

| CARCES • Château de Brauch, lac de Carcès, page 12 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
| D24 | 43°26'51.59"N 6°11'36.64"E | Sandre, Brochet, Gardon, poisson chat… | Aire de stationnement, pique-nique possible, promenade… | Le lac de Sainte Suzanne fait partie des haut-lieux du département pour la pratique de la pêche. Une piste mène au château de Brauch et vous permet de longer le lac afin de sélectionner votre poste de pêche. Des pêches faciles de poissons chats (quand les eaux sont chaudes) aux pêche de fritures (gardons), tous les passionnés se retrouvent au lac de Sainte Suzanne. Chaque année, de gros carnassiers (sandres, brochets, perches) et des carpes «trophée» sont capturés. Alors, vous aussi, venez tenter votre chance... |

| COMPS SUR ARTUBY • « L'Ecluse » cours d'eau l'Artuby, page 18 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
| D21 | 43°42'46.07"N 6°31'05.99"E | Truite arc-en-ciel, vairon, chevesne | Aire de stationnement, tables de pique-nique | Loin des gorges sauvages de l'Artuby, vous apprécierez la tranquilité des eaux de l'Artuby dans le secteur de « l'Ecluse ». L'association locale y organise d'ailleurs des concours de pêche et des déversements de truites de Mars à Juillet pour le plaisir des grands comme des petits. La rivière abrite une très belle population de vairons, petits poissons vivant en bancs compacts. Ils assurent de belles parties de pêche. Le site dispose de tables de pique-nique avec vue sur la rivière. En amont et aval du site de l'Ecluse, des parcours sont favorables à la pêche de la truite fario. |

| FAYENCE • Lac de Banegon, page 42 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
| D19 | 43°37'55.7"N 6°40'38"E | Truite arc-en-ciel, gardon | Aire de stationnement, tables de pique-nique… | Petite retenue aménagée sur la tête de bassin du Biançon, le lac de Banegon est situé sur la commune de Fayence et permet de s'adonner à la pêche de la truite et du gardon du printemps à l'automne. Le poisson blanc y est d'ailleurs très bien représenté. |

| FREJUS • Lac de l'Avellan, page 30 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
| N7 | 43°30'38.95"N 6°47'29.16"E | Black Bass, sandre, Carpe, brème | Parking, tables de pique-nique, balades autour du lac… | Envie d'être entouré par une forêt typiquement méditerannéenne ? Le Lac de l'Avellan vous offrira toute l'année son charme et sa quiétude. Dans la profondeur de ses eaux sombres, toutes les espèces de poissons blancs et carnassiers y sont présentes ; il n'y a plus qu'à choisir sa pêche ! Pour le repas du midi, des tables ont été installées. De belles balades autour du lac sont possibles. |

| LE REVEST LES EAUX • Lac du Revest, chemin de la Foux, page 50 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
| D846 | 43°10'32.02"N 5°55'44.81"E | Brochet, carpe, gardon, perche… | Stationnement sur votre gauche avant la piste, pique-nique possible | Vaste retenue d'eau, le lac du Revest est un hâvre de paix à deux pas de la ville de Toulon. Les espèces piscicoles les plus présentes sont le gardon et la perche commune. Il existe également une belle population de brochets et carpes. Vous pourrez pique-niquer sur les rives si le niveau de la retenue le permet. Passionés de pêche ou simple amateur, nul doute que les eaux bleutées du lac du Revest sauront vous séduire! |

| PIERREFEU DU VAR • Réal Martin, « Les platanes », page 46 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
| D13 | 43°14'20.63"N 6°09'09.00"E | Truite arc-en-ciel, gardon, goujon, blageon, chevesne… | Aire de stationnement, aire de pique-nique… | En plein coeur des terres viticoles de Pierrefeu-du-Var coule paisiblement le Réal Martin. Les eaux calmes de la rivière au lieu-dit « Les platanes » permettront de s'adonner à la pêche de la truite de Mars à Septembre. Vous pourrez également y pêcher les poissons blancs toute l'année dans un cadre champêtre et accueillant. |

## SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE • L'Issole, « Pré de la Font », page 39

| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
|---|---|---|---|---|
| D15 | 43°20'38.64"N 6°07'36.00"E | Truite fario, vairon, blageon | Aire de stationnement, aire de pique-nique, visite du village… | Le pré de la Font est situé au bord de l'Issole, l'une des rivières à truites les plus poissonneuses du département. Dans ce secteur qui s'apparente à un parcours « itinérant », vous pourrez pratiquer la pêche au coup ou au lancer. Ici, les blageons, chevesnes et gardons sont très présents. N'hésitez pas à vous déplacer le long des berges, la discrétion sera votre meilleur atout pour capturer peut-être de belles truites sauvages. |

## SALERNES • Les Jardins de la Bresque, page 34

| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
|---|---|---|---|---|
| D31 | 43°33'43.82"N 6°13'57.93"E | Truite arc-en-ciel, chevesne, Blageon… | Aire de stationnement, aire de pique-nique, visite du village… | Espace Naturel Sensible acquis par le Conseil Général du Var, « Les Jardins de la Bresque » accueillent les familles et les plus jeunes pour débuter dans la pratique de la pêche. L'AAPPMA assure des déversements de truites au printemps. |

## VINON SUR VERDON • Le Verdon, proche du camping municipal, page 20

| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
|---|---|---|---|---|
| D554 | 43°43'43.11"N 5°48'47.23"E | Truite fario, vairon, barbeau fluviatile… | Parking en rive droite, à l'aval du pont tables de pique-nique, balades, aire de jeux pour les enfants | Non loin d'achever sa course dans la Durance, le Verdon à Vinon offre un parcours de pêche facile d'accès, bien loin des gorges tumultueuses…Alternant seuils, courants rapides et grands calmes, le Verdon propose des faciès permettant de pratiquer toutes les techniques de pêche. Venez vous frotter aux grosses truites sauvages ou aux barbeaux fluviatiles et terminer votre journée par une longue balade au bord de l'eau... |

## VINS-SUR-CARAMY • Le Caramy, Pont Romain, page 33

| Accès | GPS | Espèces piscicoles | Commodités | Description du site |
|---|---|---|---|---|
| D24 | 43°25'54.43"N 6°08'32.81"E | Truite fario, truite arc-en-ciel, barbeau fluviatile, chevesne, perche commune… | Parking conseillé avant le Pont Romain, aire de pique nique, balade… | Au pied du célèbre Pont Romain aux trois arches qui enjambe le caramy, ce site offre aux pêcheurs un cadre de verdure et un panorama exceptionnels face au château qui domine la vallée, le tout comblé par un magnifique déversoir entièrement réhabilité avec les techniques de l'époque. Les chemins qui longent la rivière apportent douceur et fraîcheur toute l'année. Dans ce lieu, le pêcheur choisira les eaux calmes à l'amont du barrage pour pratiquer une pêche statique (déversement de truites arc-en-ciel de mars à juin). A l'aval, le pêcheur itinérant tentera de capturer de belles truites sauvages ou de gros barbeaux fluviatiles dans les eaux courantes. |

# Les hébergements labellisés...

## Près du lac de Carcès...

| DOMAINE DE BRAUCH au lac de Ste Suzanne (Carcès) | | | |
|---|---|---|---|
| **Type** | **Lieux de pêche** | **Renseignements** | **Avantages pêcheurs** |
| 2 appartements (6 personnes) | Au bord du Lac | Tél : 06 76 05 03 38<br>Mail : carpdan@live.fr | |

**Le mot du propriétaire :** « Unique à Carcès! Appartements de 75 m² + vaste terrasse (30 m²) à 10 m du lac de Carcès. Idéal pour famille ou groupe jusqu'à 6 personnes. »

| CAMPING LES FOUGUIÈRES à Carcès | | | |
|---|---|---|---|
| **Type** | **Lieux de pêche** | **Renseignements** | **Avantages pêcheurs** |
| Camping<br>★★★ | Au bord du Caramy<br>Lac de Carcès, 2 min | Tél. : 04 94 59 96 28 / 06 74 29 69 02<br>Mail : info@camping-les-fouguieres.com<br>www.camping-les-fouguieres.com | ***-10 %*** en basse et moyenne saison |

**Le mot du propriétaire :** « Idéalement situé à 5 minutes du village et du lac de Carcès, réputé pour ses carpes trophée et les carnassiers, le camping « Les Fouguières » et son équipe vous accueillent dans une ambiance familiale. Outre la pêche, de nombreuses activités sont possibles selon la saison. À très bientôt ! »

| LE GÎTE DE LA BRESQUE à Salernes | | | |
|---|---|---|---|
| **Type** | **Lieux de pêche** | **Renseignements** | **Avantages pêcheurs** |
| Meublé de Tourisme | Au bord de la Bresque<br>L'Argens, 10 min<br>Lac de Carcès, 20 min<br>Lac de Ste Croix, 30 min | Tél. : 06 12 14 00 90 / 06 32 38 89 90<br>www.gygy.e-monsite.com | ***-10 %*** en basse et moyenne saison,<br>*-5 %* en haute saison<br>Prêt de matériel de pêche |

**Le mot du propriétaire :** « Passionné de chevaux et de pêche, je vous ouvre les portes de mon domaine situé à quelques mètres de la Bresque, rivière à truites et écrevisses Signal. Dans un gîte chaleureux avec piscine (en saison), je vous accueille toute l'année et vous prête, si besoin, du matériel de pêche. »

| LE PIGEONNIER DE LA PROVENC'ÂNES à Salernes | | | |
|---|---|---|---|
| **Type** | **Lieux de pêche** | **Renseignements** | **Avantages pêcheurs** |
| Chambre d'hôtes ou Meublé de Tourisme | Au bord de la Bresque<br>L'Argens, 10 min<br>Lac de Carcès, 20 min<br>Lac de Ste Croix, 30 min | Tél. : 06 27 35 07 33 / 06 09 55 21 08<br>Mail : gerard.massel@orange.fr<br>www.cascadane.com | ***-10 %*** en basse et moyenne saison |

**Le mot du propriétaire :** « Située dans la vallée de la Bresque, au bord de la rivière et à 30 minutes des lacs du Verdon, nous accueillons les pêcheurs et toute la famille. Pour les pêcheurs, les bons coins ne manquent pas ! Truites et écrevisses signal, prêt de balances. La famille pourra profiter de la piscine extérieure chauffée, du tennis, du ping-pong et de la balançoire. De belles balades près du domaine sont possibles.

## Près des lacs du Verdon...

| MAMIE LOU à Vinon sur Verdon | | | |
|---|---|---|---|
| **Type** | **Lieux de pêche** | **Renseignements** | **Avantages pêcheurs** |
| Appart. T4<br>3 chambres<br>(100 m²) | Le Bas Verdon<br>Les Gravières de Vinon | GIACOBBE Vanessa<br>Tél. : 06 12 06 90 62 | ***-10 %*** toute l'année<br>Réservations : 7 jours minimum en juillet/août et 3 jours minimum le reste de l'année |

**Le mot du propriétaire :** « À quelques pas du Verdon, royaume des grosses truites sauvages, notre hébergement mèle confort et convivialité afin de satisfaire les nombreux pêcheurs qui nous font déjà confiance. Idéalement situé, vous pourrez rejoindre la rivière ou faire vos courses à pied. Un cadeau de bienvenue et de courtoisie vous sont offerts pour toute réservation. Bienvenue chez vous ! »

| CAMPING LE CLOS DE BARBEY à Bauduen | | | |
|---|---|---|---|
| **Type** | **Lieux de pêche** | **Renseignements** | **Avantages pêcheurs** |
| Camping ★★★ | Lac de Sainte-Croix, 5 min<br>Gorges du Verdon (Les cavaliers), 40 min | Tél. : 04 94 70 08 56 / 06 43 83 58 91<br>Mail : info@closdebarbey.com<br>www.closdebarbey.com | ***-10 %*** en basse saison et moyenne saison + Frais de stationnement pour la barque offerts |

**Le mot du propriétaire :** « Idéalement situé tout près du lac de Sainte Croix et proche des gorges du Verdon, nous vous accueillons pour des séjours le week end ou en semaine, et proposons des hébergements en mobile-home tout confort ou de luxe, avec possibilités de stationner votre barque sur votre parcelle. Accueil chaleureux, ambiance conviviale, barbecues, piscine chauffée et grand calme assuré. »

| CAMPING CHANTERAINE à Aiguines | | | |
|---|---|---|---|
| **Type** | **Lieux de pêche** | **Renseignements** | **Avantages pêcheurs** |
| Camping ★★★ | Lac de Sainte-Croix, 5 min<br>Gorges du Verdon (Les cavaliers), 30 min | Tél. : 04 94 70 22 16<br>Mail : chanteraine@free.fr<br>www.camping-chanteraine.com | ***-10 %*** en basse et moyenne saison, parking pour accueillir les barques de pêche. |

**Le mot du propriétaire :** « Amoureux des eaux turquoises du Verdon, soyez les bienvenus ! Situé à quelques pas du lac de Sainte-Croix, aux portes des gorges du Verdon, notre camping dispose de nombreux mobiles-home et d'emplacements qui satisferont les pêcheurs. »

| CAMPING HUMAWAKA à Comps-sur-Artuby | | | |
|---|---|---|---|
| **Type** | **Lieux de pêche** | **Renseignements** | **Avantages pêcheurs** |
| Camping ★★★ | L'Artuby (2 min),<br>le Verdon (15 min) | Tél. : 06 69 40 57 92<br>Mail : camping@humawaka.com<br>www.humawaka.com | ***-10 %*** pour tout séjour (hors haute saison) à partir de 2 nuitées. |

**Le mot du propriétaire :** Situé à moins de 50 m du village et 800 m de la rivière de L'Artuby accessible par un petit sentier pédestre, Notre Camping *** répondra à toutes vos attentes. À disposition, snack, piscine, aire de jeux, canyoning et LE SOURIRE ;) L'essayer, c'est l'adopter alors n'hésitez plus… Contactez-nous !

## Près du lac de Saint Cassien…

| CAMPING DU LAC à Montauroux | | | |
|---|---|---|---|
| **Type** | **Lieux de pêche** | **Renseignements** | **Avantages pêcheurs** |
| Camping ★★★ | Lac de Saint Cassien, 5 min<br>La Siagne, 10 min | Tél. 04 94 76 46 26<br>Mail : contact@campingdulac.fr<br>www.campingdulac.fr | 10% de remise d'Octobre à fin Mars et 5% de remise d'Avril à fin Septembre sur les emplacements |

**Le mot du propriétaire :** « Nous vous accueillons toute l'année sur notre site avec votre tente ou votre caravane. En haute et moyenne saison, il est possible de louer un mobile-home. Un chalet spécialement aménagé pour le confort de nos pêcheurs permettra le rangement du matériel et la conservation des appâts au frais. Parcage des barques de pêche en toute quiétude ! »

| LA BASTIDE DU BAOU à Callian | | | |
|---|---|---|---|
| **Type** | **Lieux de pêche** | **Renseignements** | **Avantages pêcheurs** |
| Gîte, studio 2 personnes | Lac de Saint Cassien, 5 min<br>La Siagne, 20 min | Tél. 06 83 06 27 81<br>Mail : nikidele@yahoo.com<br>www.labastidedubaou.com | Possibilité de louer une barque de pêche avec moteur électrique. Panier repas du midi sur demande. Langues parlées : anglais, allemand et espagnol |

**Le mot du propriétaire :** « Nous accueillons nos amis les pêcheurs toute l'année, dans notre petite maison en pierre en pleine nature, au calme, à 5 mn du Lac de St Cassien. Grand domaine de la pêche de la carpe, et des carnassiers et un peu plus loin dans la Siagne, au pont de Tuves, vous y trouverez « la fario ». Vous pourrez aussi profiter de belles balades à pied, panier repas, location d'une barque avec moteur électrique et remorque. Langues parlées: Anglais, Allemand et Espagnol. Bienvenu chez vous ! »

# Les espèces piscicoles dans le Var

## Les salmonidés

Truite Fario
TMC : 23 cm (25 cm dans l'Argens)
**TMC : 40 cm dans les lacs du Verdon**
**TMC : 30 cm dans le bas Verdon**
**TMC : 25 cm dans l'Argens**

Truite arc-en-ciel
TMC : 23 cm (25 cm dans l'Argens)

Corégone
TMC : 30 cm

Omble chevalier
TMC : 18 cm

Omble commun
**« No Kill »**

## Les carnassiers

Brochet
**TMC : 60 cm**

Sandre
**TMC : 50 cm, sauf lac de Ste Croix (40 cm)**

Black bass
TMC : 30 cm

Silure glane

Perche commune

Anguille Jaune

## Les poissons d'accompagnement

Vairon

Goujon

Chevesne

Blageon

Epinoche

Barbeau fluviatile

Loche Franche

Ablette

Carassin

Rotengle

Gardon

Hotu

Brème bordelière

Tanche

Spirlin

Blennie fluviatile

Amour blanc

Carpe commune, Carpe miroir

**Le transport des carpes, à l'état vivant, ayant une taille supérieure à 60 cm, est strictement interdit !**

# Espèces patrimoniales bénéficiant de mesures de protection

● Apron du Rhône

● Barbeau méridional

Blageon

● Écrevisse à pieds blancs
Détails p. 68

Chabot

Toxostome

● Alose feinte
TMC : 30 cm

**Légende :**
**● Pêche interdite**
**● Utilisation comme appats, morts ou vivants, strictement interdite**

# Espèces migratrices

● Mulet
TMC : 20 cm

● Truite de mer
TMC : 35 cm

● Alose feinte
TMC : 30 cm

● Anguille argentée et Civelle

Lamproie fluviatile

**Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012, les tailles minimales de captures recommandées en mer pour ces deux espèces, le sont aussi en rivière :**

Loup
TMC : 30 cm

Dorade royale
TMC : 23 cm

# Non, le silure n'est pas une espèce « nuisible »

**Sa distribution biogéographique**
Le Silure glane (Silurus glanis) est originaire de l'Europe centrale (bassin du Danube). C'est une espèce exotique contemporaine tout comme de nombreuses espèces (carpe, sandre, black-bass,…) qui a été historiquement introduite dans les grands bassins hydrographiques français à partir du milieu du XIX$^{e}$ siècle.
Dans le Var une population a été implantée dans les années 1980 pour la pratique de la pêche de loisir (Lac de St Cassien)…

**Non classé Espèce Exotique Envahissante**
Il est inscrit dans la liste des espèces représentées sur le réseau hydrographique national (1985). Il fait donc partie du peuplement piscicole des eaux douces continentales en France.

Aucune étude scientifique sur la bioécologie du Silure n'a démontré que cette espèce dans sa stratégie alimentaire et comportementale, ou sa dynamique de colonisation, devait justifier un tel classement. Il occupe une niche écologique (habitats pour repos et zone de reproduction) laissée libre par les autres espèces contemporaines des grands écosystèmes fluviaux, et régule même certaines espèces piscicoles classées « nuisibles » car il s'alimente de poissons-chat ou encore d'écrevisses américaines.

**Il cohabite avec les autres carnassiers !**
De même, les alevins de silure, espèce dont la ponte (juin/juillet) est plus tardive que celle des autres grands carnassiers, peuvent être une source d'alimentation pour les jeunes brochets, sandres, perches.

**Il ne dévore pas tous les poissons !**
Parmi les rapports approuvés par la communauté scientifique, Le silure glane en France - IRD, CSP, CEMAGREF, 2007 . Extrait : « Les adultes (…) ont une ration annuelle qui varie entre 177 et 297% du poids total». Cela représente, pour les très gros spécimens de silure (supérieur à 100 kg), une ration quotidienne allant jusqu'à 814 grammes, soit une à deux grosses brèmes par jour au maximum, pour les silures adultes souvent exclusivement ichtyophages…

**Rappel de quelques règles encadrant ou applicable à la pratique de la pêche !**
- La loi punit toute personne qui abandonne des cadavres d'animaux où que ce soit et quelle que soit la période (450 à 3000 euros d'amende, voire 1 an de prison pour les animaux de plus de 40 kg).
- Est puni d'une amende de 9 000 euros le fait d'introduire dans les milieux aquatiques naturels, des poissons qui ne proviennent pas d'établissements de pisciculture ou d'aquaculture agréés dans les conditions fixées par décret en Conseil d'État. (Art. L432-12 CEV).

# Les plantes

### JUSSIES

**Présence :** Etang Colbert (bassin de l'Aille), bassin de l'Endre, lac de Sainte Suzanne (bassin du Caramy), sablière Aréna (bassin de l'Argens)
**Risques :** originaire d'Amérique du Sud, cette plante aquatique ornementale colonise la plupart des milieux aquatiques stagnant, et sa stratégie de développement, basées essentiellement sur le bouturage, lui confère un fort pouvoir de dissémination. Sa prolifération peut avoir des conséquences catastrophiques sur les écosystèmes aquatiques et les activités humaines associées : implantation des massifs sur l'ensemble de la zone littorale des milieux aquatiques, homogénéisation du cortège des plantes aquatiques, compétition en sa faveur avec taxons plantes autochtones, et réduction locale de la biodiversité, comblement des milieux, déséquilibre physico-chimique et trophique des eaux, gène sur les activités agro-industrielles : encombrement des ouvrages et dispositifs d'amenée d'eau,… et de loisir : pratique de la pêche et baignade.
**Statut et cadre réglementaire :** Espèces (et stades de développement) interdites de commercialisation d'utilisation et d'introduction dans le milieu naturel en France.

### RENOUÉE DU JAPON

**Présence :** bassins Aille et Argens
**Risques :** originaire d'Asie orientale, cette plante ornementale a une croissance très rapide en berge et forme de denses peuplements monospécifiques. Elle évince les espèces indigènes en monopolisant l'espace et les ressources (lumière, nutriments...). Ces plantes fourragères à rhizome traçant et erratique peuvent être déstabilisantes pour les sols, accélérant l'érosion des berges et le comblement du lit mineur du cours d'eau. Sa prolifération et sa densité contribuent à une baisse de la biodiversité végétale, et constituent une entrave à l'accès des usagers des cours d'eau.
**Statut et cadre réglementaire :** sans statut particulier

### ÉLODÉE CRÉPUE

**Présence :** Var
**Risques :** plante aquatique immergée, originaire d'Afrique du Sud, introduite en Europe via la filière d'aquariophilie, le développement rapide du grand Lagarosiphon conduit à la formation d'herbiers monospécifiques denses qui concurrencent la flore aquatique indigène et induisent une diminution de la biodiversité. De plus, le lagarosiphon peut induire des réductions dans la composition des communautés macro-invertébrés et piscicoles. Dépérissant en partie l'hiver, le lagarosiphon accélère également la sédimentation des matières organiques pouvant aller jusqu'à l'eutrophisation des eaux et l'envasement du milieu. Sa prolifération et sa densité constituent une entrave à l'accès des usagers des cours d'eau.
**Statut et cadre réglementaire :** sans statut particulier

### AUTRES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES :

**Plantes fixées immergées :** Elodée du Canada, Myriophylle du Brésil
**Plantes fixées en berge :** Buddleja de David et Berce du Caucase.

Pour en savoir plus : **www.invmed.fr** plateforme régionale sur la répartition et la biologie des principales EEE en Alpes-Méditerranée.

# Les invertébrés

### ÉCREVISSES

**Écrevisse de Californie dite « signal »**

**Écrevisse Américaine**

**Écrevisse rouge de Louisiane**

**Présence :** Var
**Risques :** l'introduction de ces taxons exotiques sur l'ensemble du réseau hydrographique en France à partir des années 1970, a été préjudiciable notamment dans les cours d'eau pour les espèces autochtones, dont l'écrevisse à pieds blancs. Les écrevisses américaines, plus fertiles et robustes gagnent la niche écologique occupée par l'espèce autochtone. Elles sont également porteuses saines de la « peste de l'écrevisse », pathologie capable de décimer une population d'écrevisses autochtones en très peu de temps. Certaines d'entre elles creusent dans le sol meuble de longues galeries, qui peuvent être à l'origine d'une déstabilisation des berges. C'est le bon état

CLIQUEZ IMPRIMEZ PECHEZ
www.cartedepeche.fr

écologique et la biodiversité des milieux aquatiques de bonne aquatique qui est menacée...
**Statut et cadre réglementaire :** espèces classées susceptibles de créer des déséquilibres biologiques. Interdiction stricte d'introduction dans le milieu naturel, transport à l'état vivant depuis son milieu de capture. Elles ne peuvent être utilisées comme appât (mort ou vif) pour la pêche des carnassiers.

### AUTRES ESPÈCES FAUNISTIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

### GASTEROPODES

Ampullaire, Corbicule asiatique…

## Les vertébrés

### LES POISSONS

### PSEUDORASBORA

**Présence :** bassin versant de l'Argens
**Risques :** originaire d'Asie, il est l'hôte d'un parasite unicellulaire (Sphaerothecum destruens), susceptible de contaminer certaines espèces piscicoles (gardon, carpe, brème, truite fario…). Il rentre également en compétition alimentaire avec d'autres poissons et exerce une prédation importante sur les juvéniles de populations autochtones.
**Statut et cadre réglementaire :** espèce (+ stades de développement) interdite de détention en France, transport, et d'introduction dans le milieu naturel. Il ne peut être utilisé comme appât (mort ou vif) pour la pêche des carnassiers.

### POISSON CHAT

**Présence :** nombreux plans d'eau du Var, et bassin versant de l'Argens
**Risques :** originaire d'Amérique du Nord, il adopte rapidement un régime alimentaire omnivore : végétaux aquatiques, invertébrés aquatiques, voire certains poissons de petite taille. Forte dynamique de population et stratégie de colonisation adaptée (« boule d'alevins »), au détriment des espèces autochtones.
**Statut et cadre réglementaire :** espèce classée susceptible de créer des déséquilibres biologiques. Interdiction d'introduction dans le milieu naturel après transport à l'état vivant depuis son milieu de capture. Il ne peut être utilisé comme appât (mort ou vif) pour la pêche des carnassiers.

### PERCHE SOLEIL

**Présence :** nombreux plans d'eau du Var, bassin versant de l'Argens, et du Gapeau
**Risques :** originaire d'Amérique du Nord, elle exerce une prédation sur les œufs de poissons autochtones. Entre en compétition avec d'autres espèces pour l'utilisation des sites de reproduction.
**Statut et cadre réglementaire :** espèce classée susceptible de créer des déséquilibres biologiques. Interdiction d'introduction dans le milieu naturel après transport à l'état vivant depuis son milieu de capture. Il ne peut être utilisé comme appât (mort ou vif) pour la pêche des carnassiers.

### GOBIE À TÂCHE NOIRE

**Présence :** bassin du Verdon
**Risques :** Le gobie à tâche noire originaire de l'Europe de l'est, est un poisson fréquentant les eaux calmes. Il entre en compétition avec des espèces de fond patrimoniales (Goujon, Apron du Rhône), et est particulièrement vorace adaptant son régime alimentaire sur les invertébrés, les pontes, voire alevins de poissons. Forte dynamique de colonisation de population au détriment des espèces autochtones.
**Statut et cadre réglementaire :** non inscrite à la liste des espèces représentées sur le réseau hydrographique français, l'espèce ne peut être introduite dans le milieu naturel. Il ne peut être utilisé comme appât (mort ou vif) pour la pêche des carnassiers.

### TORTUE DE FLORIDE

**Présence :** nombreux plans d'eau du Var
**Risques :** Originaire d'Amérique Centrale et du Nord, cette espèce a été introduite en France par la filière d'aquariophilie, comme animal de compagnie. Espèce très agressive qui rentre directement en concurrence avec la seule tortue aquatique d'eau douce bien représentée en France, la Cistude d'Europe, qui elle, est protégée. La tortue de Floride opportuniste, est omnivore et s'attaque tout aussi bien aux algues et plantes aquatiques qu'aux poissons, aux insectes et aux autres amphibiens.
**Statut et cadre réglementaire :** espèce interdite d'importation/commercialisation en Europe depuis 1997. Interdiction de détention, transport à l'état vivant, et d'introduction dans le milieu naturel.

Pour en savoir plus : **http://especes-exotiques-envahissantes.fr/**
Plateforme nationale de référencement suivi et gestion des EEE en France

**Si vous observez ou capturez l'une de ces espèces dans le milieu naturel, surtout laissez-les sur place !**

**Merci de nous faire part de vos observations en contactant la Fédération au 04 94 48 81 02.**

**Vous pouvez également nous envoyer par email un / des clichés photographiques à l'adresse suivante : developpement@pechevar.fr**

**La réglementation est donnée à titre indicatif. Seuls l'avis annuel, les arrêtés préfectoraux, interpréfectoraux et interdépartementaux font foi. Renseignez-vous auprès de la Fédération par téléphone ou sur www.pechevar.fr**

## Les périodes d'ouverture en 2022

| Espèce piscicole | Eaux de 1re catégorie | Eaux de 2e catégorie |
|---|---|---|
| Truite fario et autres salmonidés | 2e samedi de mars au 3e dimanche de septembre inclus sauf bas Verdon (1er dimanche d'octobre inclus) | 2e samedi de mars au 3e dimanche de septembre inclus sauf lacs du Verdon (1er dimanche d'octobre) |
| Truite arc-en-ciel | 2e samedi de mars au 3e dimanche de septembre inclus sauf bas Verdon (1er dimanche d'Octobre) | Ouvert toute l'année (sauf Argens et Siagne) |
| Brochet et sandre | Dernier samedi d'avril au 3e dimanche de septembre | 1er janvier au dernier dimanche de janvier et dernier samedi d'avril au 31 décembre inclus, sauf :<br>- lac de Quinson ouvert toute l'année<br>- lac de Ste Croix toute l'année hors réserves de pêche temporaires» |
| Écrevisse à pattes blanches, civelle et anguille argentée | Pêche interdite toute l'année | Pêche interdite toute l'année |
| Autres écrevisses (californienne ou « signal », américaine et de louisiane | 2e samedi de mars au 3e dimanche de septembre inclus | Ouvert toute l'année |
| Anguille jaune | du 15 mars au 1er juillet inclus et du 1er septembre au 3e dimanche de septembre inclus | du 15 mars au 1er juillet inclus et du 1er septembre au 15 octobre inclus |
| Grenouille verte et rousse | 1er samedi de juin au troisième dimanche de septembre inclus | 1er janvier au dernier dimanche de février et du 1er samedi de juin au 31 décembre |

## Réglementation générale

- **Le nombre de captures de salmonidés est fixé à 6, dont 3 truites fario, ombles chevalier ou corégones maximum.**
- **Le nombre de captures de carnassiers (brochet, sandres et black bass) par jour et par pêcheur est fixé à 3, dont 2 brochets maximum**
- Pendant la fermeture de la pêche du brochet et du sandre en 2e catégorie, l'emploi de vifs, de poissons morts ou artificiels, de leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite.
- Sur les zones autorisées, seule la pêche en barque avec un moteur électrique est autorisée.
- La pêche ne peut s'exercer qu'à partir d'une 1/2 heure avant le lever du soleil et ce jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil.
- Taille minimale de capture des poissons et utilisation réglementaire comme appâts : pages 72 et 73
- Le transport des carpes à l'état vivant ayant une taille supérieure à 60 cm est strictement interdit.
- Les poissons et écrevisses capturés ne peuvent être ni mis à la vente, ni vendus, ni achetés.
- Les cannes et balances en action de pêche doivent être disposées à proximité du pêcheur.
- L'emploi d'asticots et autres larves de diptères est interdit en 1re catégorie.

**Les membres des AAPPMA peuvent pêcher au moyen de :**
**En 1re catégorie piscicole :**
- 1 ligne montée sur canne munie de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus.
- 6 balances au plus par pêcheur destinées à la capture des écrevisses susceptibles de créer des déséquilibres biologiques (écrevisse « signal », américaine et de louisiane). Elles doivent avoir un diamètre ne dépassant pas 30 cm et de maille de 10 mm minimum. La pêche de l'écrevisse à pattes blanches est interdite dans le Var.
- La vermée

**En 2e catégorie piscicole :**
- 4 lignes montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus.
- Une carafe ou bouteille d'une contenance maximale de 2 litres destinée à la capture des vairons ou autres poissons servant d'amorce (sauf lac de St-Cassien).
- 6 balances au plus par pêcheur destinées à la capture des écrevisses susceptibles de créer des déséquilibres biologiques (écrevisse « signal », américaine et de louisiane). Elles doivent avoir un diamètre ne dépassant pas 30 cm et de maille de 10 mm minimum. La pêche de l'écrevisse à pattes blanches est interdite dans le Var.
- La vermée.

## En vue de capturer du poisson, il est formellement interdit de :

- Pêcher à la main.
- Employer tous procédés ou de faire usage de tous engins destinés à accrocher le poisson autrement que par la bouche.
- Se servir d'armes à feu, de fagots, de matériel de plongée subaquatique, de lacets ou de collets, de lumières.
- Pêcher à l'aide d'un trimmer ou d'un engin similaire.
- Utiliser des lignes de traine en dehors des zones autorisées.
- Pêcher aux engins et aux filets dans les zones inondées.
- Appâter les hameçons avec des espèces de poissons ayant une taille légale de capture (truite fario…), étant protégées (apron, barbeau méridional…), et celles susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (perche-soleil, poisson-chat, écrevisses nuisibles…).
- Appâter ou amorcer avec des œufs de poissons même mélangés avec des appâts.
- Marcher dans les cours d'eau de 1re catégorie, de l'ouverture jusqu'au 31 mars inclus

## Réglementation de la pêche de la carpe de nuit

**Dans le Var, la pêche de la carpe de nuit est autorisée uniquement dans les plans d'eau suivants, selon une réglementation spécifique :**

- Lac de Carcès, détails en page 12
- Lac du Revest, détails en page 50

Pour ces deux plans d'eau, la pêche de la carpe est autorisée, pendant les heures légales de pêche, du 1er janvier au 2e dimanche d'avril inclus et du dernier samedi de mai au 31 décembre inclus. Pendant les périodes d'ouverture, la pêche de la carpe de nuit est autorisée du vendredi 12h au lundi 12h.
Sur ces 2 plans d'eau, toute carpe capturée doit être remise immédiatement à l'eau après photographie éventuelle.

• Lacs de l'Endre et de la Rimade : Réservation des postes obligatoire, disponible courant janvier 2021, ainsi que la réglementation en vigueur (périodes, nombre de lignes, postes de pêche...) sur **www.pechevar.fr**

## Réglementation spécifique

**La réglementation spécifique est donnée à titre indicatif. Seuls l'avis annuel et les arrêtés préfectoraux font foi. Retrouvez dans les pages consacrées aux AAPPMA la réglementation spécique des cours d'eau et plans d'eau suivants:**

- Les lacs de Sainte Croix, Esparron / St Julien le Montagnier et Quinson : pages 8 à 11
- Le lac du Revest : page 51
- Le lac de Carcès : page 12
- Le lac de Saint Cassien : page 14
- Le fleuve Argens
- La Siagne (1re catégorie), la Siagnole d'Escragnolle et la Siagnole de Mons : page 42
- Lac du Carnier : page 45
- Lac de Banegon : Page 43
- Lac du Plan du Pont à Hyères : Page 49

**Pêche de l'anguille : Carnet de capture obligatoire, contactez la DDTM SEMA : 04 89 96 43 69**

## Réserves de pêche

**Secteurs de cours d'eau ou plans d'eau où toute pêche est strictement interdite.**

**Retrouvez dans les pages consacrées aux AAPPMA les réserves de pêche des cours d'eau et plans d'eau suivants :**

- Lac de Ste Croix : page 8
- La Camiole : page 43
- Le Cauron : page 22
- La Braque : page 34
- La Ribeirotte : page 45
- Lac de St Cassien : page 14
- La Nartuby : page 28
- Lac de Sainte Suzanne : page 12

### Vous êtes témoin d'une pollution ?

**Prévenez le plus rapidement possible :**

- **L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** du secteur concerné
- **La Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**
- **L'Office Français de la Biodiversité** sd83@ofb.gouv.fr
- **La gendarmerie** la plus proche
- **La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Eau et Biodiversité** (DDTM SEBIO) au 04 94 46 80 32 ou 04 89 96 43 71
- **La Préfecture du Var** au 04 94 18 83 83

# Les parcours « No Kill »

**Les AAPPMA locales ainsi que la Fédération ont mis en place 29 parcours de pêche spécifiques « No Kill ». Dans ces parcours, seule la pratique de la pêche à la mouche (parcours 1) ou toutes techniques (parcours 2 à 7), avec l'aide d'un hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé est autorisée, avec des appâts artificiels, remise à l'eau obligatoire des captures avec toutes les précautions d'usage.**

## No Kill « Parcours No Kill truites », Pêche à la mouche uniquement

### Parcours 1 : Le Caramy

- **Commune :** Brignoles
- **Limites :** du pont dit de l'Europe de la N7 en aval jusqu'au radier de la passerelle piétonne Gavoty, soit sur 400 m.
- **AAPPMA :** Le Caramy (page 34)

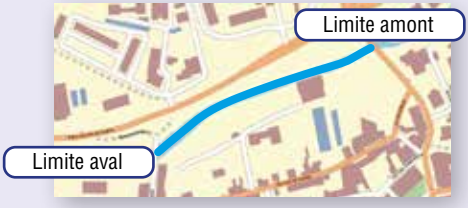

## No Kill « Parcours No Kill truites », toutes techniques de pêche, appâts artificiels uniquement (avec un hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé)

### Parcours 2 : L'Issole

- **Commune :** Sainte-Anastasie-sur-Issole
- **Limites :** du passage à gué, 500 m en aval du pont de la D15, en aval, jusqu'au 1er pont dans le village, soit sur 1 050 m.
- **AAPPMA :** La Truite (page 41)

## Parcours 3 : L'Argens

- **Commune :** Bras
- **Limites :** de l'exutoire du canal d'arrosant en rive gauche (limite aval) au pont de la Cadette, soit sur 270 m.
- **AAPPMA :** L'Argens (page 24)

## Parcours 4 : Le Gapeau

- **Commune :** Belgentier
- **Limites :** confluence rive gauche avec le Vallon de St Michel en aval au seuil situé à 50 m en amont du pont de RD554, soit sur 600 m.
- **AAPPMA :** La Truite du Gapeau (page 50)

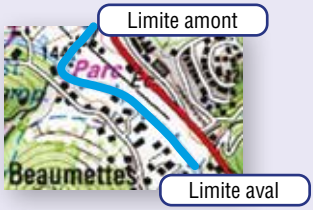

## Parcours 5 : Le Caramy

- **Communes :** Tourves et Mazaugues
- **Limites :** de la ferme de Rimbert en rive gauche en aval, jusqu'à la source de la Figuière en rive gauche, soit sur 1300 m.
- **AAPPMA :** Le Caramy (page 34)

## Parcours 6 : L'Artuby

- **Commune :** Comps-sur-Artuby
- **Limites :** du pont de Passadoire (RD52) à la sortie des gorges de la Martre, soit sur 700 m.
- **AAPPMA :** La Canne Compsoise (page 20)

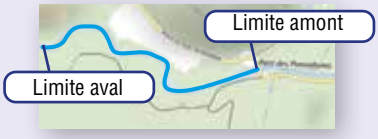

## Parcours 7 : La Bresque

- **Commune :** Salernes et Entrecasteaux
- **Limites :** de la passerelle des Moulières (limite aval) au seuil des « Roches rouges » (limite amont), soit sur 1750 m.
- **AAPPMA :** La Bresque (page 36) et la Truite de la Bresque (page 37)

**No Kill Parcours « No Kill truites », appâts naturels autorisés, carte de pêche interfédérale ou vignette du club halieutique obligatoires.**

## Parcours 8 : Le Verdon

**Hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé, ou 2 mouches avec hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé**

- **Communes :** Saint-Martin de Brôme, Saint-Julien le Montagner et Gréoux les Bains
- **Limites :** de la barrière aval du parcours de santé, commune de Gréoux les Bains, jusqu'à 50 m en aval du pied du barrage de Gréoux, soit 3400 m
- **AAPPMA :** Le Bas Verdon (page 22)

## NOUVEAU ! No Kill Parcours « No Kill truites », toutes techniques autorisées avec hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé.

**Étang 2 des Gravières de Vinon « Notre Dame de la Tousque ».** Consulter la réglementation page 23.

### No Kill « No Kill black-bass »

- **Parcours 9 : Étang Colbert**
  **Commune :** Cannet des Maures (p. 28)
- **Parcours 10 : Lac de St-Cassien**
  **Communes :** Fayence, Montauroux,Tanneron Callian et les Adrets de l'Estérel (p. 16)
- **Parcours 11 : Lac du plan du Pont**
  **Commune :** Hyères (p. 50)
- **Parcours 12 : Lac de Ste Suzanne**
  **Commune :** Carcès (p. 26)
- **Parcours 13 : Étang du Parc de loisirs Dracénie Provence Verdon**
  **Commune :** Vidauban (p. 29)
- **Parcours 14 : Étang de la Risse**
  **Commune :** Callas (p. 47)
- **Parcours 15 : Lac du Rioutard**
  **Commune :** St Paul en Forêt (p. 47)
- **Parcours 16 : Lacs de la Bouverie et du Fournel**
  **Commune :** Roquebrune sur Argens (p. 33)

### No Kill « No Kill tous carnassiers »

Toutes techniques

- **Parcours 17 : lac 4 des Gravières** de Vinon
  Appâts artificiels uniquement et sans ardillon ou ardillons écrasés
- **Parcours 18 : Lac de la Rimade sur l'Endre, Anse sud de la Sablière**
  **Commune :** Le Muy (p. 30)

### No Kill « No Kill carpes »

- **Parcours 19 : Lac de St-Cassien**
  **Communes :** à Fayence, Montauroux,Tanneron Callian et les Adrets de l'Estérel (p. 16)
- **Parcours 20 : Lac du Revest**
  **Commune :** Le revest (p. 52)
- **Parcours 21 : Lac de Ste-Suzanne**
  **Communes :** Carcès et Cabasse (p. 14)
- **Parcours 22 : Lac de L'Évoué**
  **Commune :** Méounes (p. 50)
- **Parcours 23 : Lac du Plan du Pont**
  **Commune :** Hyères (p. 50)
- **Parcours 24 : les 2 Sablières de l'Endre (lieu-dit « Portail du Rouët »)**
  **Commune :** Le Muy (p. 30)
- **Parcours 25 : Le Gapeau du barrage antisel** (Hyères) **jusqu'au seuil de la Grassette** (La Crau)
- **Parcours 26 : le Reyran canalisé et la Grande Garonne** à Fréjus
- **Parcours 27 : lacs 1 et 3 des Gravières** de Vinon (p. 23)
- **Parcours 28 : Étang Colbert** au Cannet des Maures (p. 28)

### No Kill « No Kill ombre commun »

- **Parcours 29 : le bas Verdon et affluents**
  **Communes :** Vinon et St Julien

**These 2 pages about fishing regulation are given for information only. You must refer to Prefectural order and annual notice. Fishing regulation may change during the year. For more information, please have a look at our official website www.pechevar.fr**

# 2022 Fishing licences and prices

## The fishing licence

Available online (www.cartedepeche.fr) or to the official retailersAffixing an identity photography is compulsory. Any person who's fishing in soft water must carry with him a valid fishing license

## Prices of the fishing licences in 2022

**Interfederal reciprocitary adult licence: 100 €**
Annual licence that enables to fish in the Var and 90 other departments (from the CHI, URNE and the EHGO*)

**Adult licence: 77 €**
Annual licence that enables to fish in the Var.

**Minor licence: 21 €**
Annual licence for young people aged from 12 years old to less than 18 on january 1st.

**Minor discovery licence: 6 €**
Annual licence « découverte » : Children aged less than 12 years old on January 1st. Fishing with 1 line.

**Woman licence: 35 €**
Annual licence, Fishing with 1 line.

**Daily licence: 16 €**
Licence for one day available from January 1st to December 31st .

**Weekly licence: 33 €**
valid 7 consecutive days from January to December.

**Autumn licence: 38€50**
More details : www.pechevar.fr

## Main fishing regulation

**Rivers and lakes of First category**
Opening : From the 2nd saturday of March to the 3rd sunday of September except for eels and frogs. Any AAPPMA member can fish with : 1 line at most layed down near the fisherman. The lines must be taken up on a rod with 2 hooks or 3 artificial flies at most. Walking in the water is forbidden until March 31st included

**Rivers and lakes of Second category**
Any AAPPMA member can fish with 4 lines at most layed down near the fisherman
Rivers and lakes of First and Second category:

- The lines must be taken up on a rod with 2 hooks or 3 artificial flies at most..
- For the catch of invasive crayfish and shrimps : 6 balances by fisherman (diameter 30 cm and stitch 10 mm at least)
- Number of predator fishes (pike, pike perch and black bass) : 3 a day by fisherman, but 2 pikes at most
- Number of salmo catches : 6 a day by fisherman, but 3 brown trouts at most
- Catch size for the following species : Salmo 23 cm (except in the river «L'Argens» 25 cm and «le Bas Verdon» 30cm), Pike 60 cm (except the Verdon lakes : 50 cm), Pike perch 50 cm (except the lake of Sainte Croix : 40 cm), Black bass 30 cm
- Fishing ban : Fishing is banned from dams and locks and in a length of 50 meters upstream these ones, except fishing with one line. For the Argens area classified as «Sea trout», from the mouth to the RD25 bridge, fishing is banned from dams and locks and in a length of 50 meters upstream and downstream.
- For the lakes of Verdon and the river «l'Argens» upstream the cascade «Seuil du Verteil» (Puget-sur- Argens village) and untill the mouth : for troll fishing, 2 lines by fisherman taken up with 2 lures at most.
- **In the Var, campsite, Caravaning whatever is the duration are forbidden except the fitted out areas. The use of bivvy, umbrella tent or any shelter used by carp fishermen is forbidden.**



New! buy and print your fishing licence at www.cartedepeche.fr

CLIQUEZ IMPRIMEZ PECHEZ
www.cartedepeche.fr

# Fishing in the major lakes

## Lake of Saint Cassien

**Reserves or forbidden areas :**

- Over a distance of 300 meters, upstream the «galerie d'amenée» to the factory (Dam area)
- Over a distance of 300 meters, in a line with the «galerie d'amenée» (called Belluny branch)
- Over a distance of 300 meters, in the tail of the lake (dam), (Vallon des Vaux) ;
- Reserve of» Fondurane « : Any activity is forbidden from January, the 1st to June, the 30th.

Only electric motors are authorized for sailing. Sailing is forbidden in the reserve areas.

**In the Var, campsite, Caravaning whatever is the duration are forbidden except the fitted out areas. The use of bivvy, umbrella tent or any shelter used by carp fishermen is forbidden.**

Line fishing is open all year long according to the following dispositions :

- Pike and Pike perch fishing is allowed from January, the 1st to the last Sunday of January, and from the 1st May until the 31st of December included. During the closure of Pike and Pike Perch fishing, fishing with lures, dead or artificial fish likely to catch these carnivores in a no accidental way is forbidden.
- Bass fishing is allowed from the 1st of January to the last sunday of January and from the 1st saturday of July to the 31rd of December. **For Bass fishing : Compulsory Catch and release!**

**Carp fishing regulation**

**Carp fishing by night is forbidden.**

In the «Fondurane» area and the west branch bounded upstream by «Le rocher de l'Américain (The American's rock) and downstream by the boating center, fishing is allowed from the second saturday of September to the 31st of December. Putting your lines with the boat is allowed within 100 meters of the fishing place.

- The lines must be indicated on surface by a marker float situated in the applomb of the fishing line
- The use of a « home-made » marker float is forbidden
- The caught carp must be immediately released in the water after a possible photography
- The possession of carps in bag and the transport of carps are strictly prohibited
- Any fisherman must indicate his presence by a permanent light signal

## Lake of Carces

**(and lake of le revest for carp fishing regulation)**

**Carp fishing regulation**

Carp fishing is allowed from The 1st of January to the 2nd sunday of April included and from the last saturday of May to the 31st of December included. During the opening period, carp fishing is allowed only three days a week and at any time from Friday 12 o'clock to Monday 12 o'clock.
For carp fishing : compulsory catch and release!

## Lakes of the Verdon

**Sainte-Croix, Quinson and Esparron / Gréoux**

A specific regulation is into force according these lakes.
You can refer to our website : www.pechevar.fr

## More informations about Var Fishing

(full regulation, accomodations...)

***www.pechevar.fr***

# Zones humides, zones utiles !

## Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Les zones humides se situent entre milieux terrestres et milieux aquatiques. La présence de l'eau est le facteur majeur qui influence ces écosystèmes. Qu'elle soit douce, salée ou saumâtre, elle y est présente de manière permanente ou temporaire. Les sols sont ainsi gorgés d'eau au moins une partie de l'année et la végétation, quand elle s'exprime, est représentée par des plantes hygrophiles, qui aiment l'humidité. Cette diversité de zones humides abrite des espèces végétales ou animales adaptées à chaque type, soit environ 25% de la biodiversité en France.

## Les zones humides du Var , un inventaire réalisé par le Département du Var

Elles couvrent à peu près 16000 ha, soit 2,7% de la superficie du Var. Il s'agit de milieux qui sont pour la plupart liés aux cours d'eau : ripisylves, prairies alluviales, marais d'eau douce, zones de sources, bras morts, retenues artificielles, anciennes gravières, marais salants, etc. Ils forment ainsi la « Trame Bleue » varoise, favorable à la vie et aux déplacements des espèces. L'originalité varoise réside dans la présence importante de mares temporaires, lieux d'une biodiversité remarquable, unique en France. Cet inventaire, réalisé en 2004 puis actualisé en 2016, permet une bonne connaissance des zones humides. Il est ainsi plus efficace d'agir sur ces milieux fragiles, encore soumis à des dégradations, en ciblant acquisition, gestion et mesures des sensibilisation.

## Pourquoi les préserver ?

Les zones humides rendent de nombreux services et favorisent la qualité de notre cadre de vie. Ce sont :

- des **FILTRES NATURELS** car les plantes et les micro-organismes qui s'y développent absorbent les pollutions diffuses, protégeant ainsi les nappes phréatiques et les cours d'eau.
- des **ÉPONGES** car elles retiennent l'eau lors des fortes précipitations. Cela peut ralentir l'effet des crues. À l'inverse, en période estivale, cette eau est restituée aux cours d'eau, permettant de diminuer les phénomènes d'étiage.
- des **REFUGES POUR LA BIODIVERSITÉ** car beaucoup d'espèces animales et végétales sont liées aux zones humides pour leur déplacement, leur alimentation, leur reproduction ou en période de repos.
- des **SUPPORTS D'ACTIVITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES.** Ce sont par exemple des terrains de jeu particulièrement intéressants pour la sensibilisation des élèves à la nature. Les étangs ou autres plans d'eau sont utilisés pour la pêche. Des prairies sont utilisées pour la fauche ou le pâturage, surtout au nord du département.

## Zones humides, zones de pêche !

Les étangs de Tourves sont de petites dépressions naturelles assez singulières qui restent en eau toute l'année. Ce terrain communal offre 3 pièces d'eau libres. Classés en 2e catégorie piscicole, elles sont gérées par l'AAPPMA « Le Caramy ». Les étangs sont un support de ponte pour les cyprinidés d'eau douce comme le gardon ou la carpe et pour la perche commune. C'est une zone de refuge pour les poissons qui trouvent caches et ombrage. C'est aussi un support de vie pour plusieurs espèces d'invertébrés telles que les libellules et autres insectes. La présence d'une roselière sur les étangs permet d'accueillir plusieurs espèces d'oiseaux remarquables comme le blongios nain, le héron pourpre, la sarcelle d'hiver ou le martin-pêcheur.

La ripisylve, du latin ripa (rive) et sylva (forêt), est une forêt située sur les rives. Dans le Var, les ripisylves sont assez bien préservées, surtout dans les parties situées en amont des cours d'eau. Pour la pêche, il est important de garder en bon état ces milieux. Par exemples, les arbres agissent en limitant l'érosion des berges. Ils offrent des caches aux poissons grâce à leurs racines et par l'effet du ralentissement des écoulements. Le feuillage apporte l'ombre nécessaire pour maintenir la fraîcheur de l'eau et favoriser son oxygénation. Si la ripisylve est suffisamment large, elle filtre l'apport en substances polluées.

Var
LE DÉPARTEMENT